



COMMUNE DE SAVIGNY

Rapport de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

04/2019

Gestion communale 2018

Réf. : 10.03.05

I:\1-ADMINISTRATION-GENERALE\10-AUTORITES\10.03-municipalite\10.03.05-rapport-gestion\2018\MUNICIPALITE\RAPPORT-GESTION_2018.docx

Savigny, le 5 avril 2019

TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION	10
2.	AUTORITÉS	11
2.1	Section 1 Organisation	11
2.1.1	Législature.....	11
2.1.2	Systèmes électoraux.....	11
2.1.2.1	Conseil communal.....	11
2.1.2.2	Municipalité.....	11
2.2	Section 2 Conseil communal	12
2.2.1	Composition (AG 1116).....	12
2.2.2	Bureau du Conseil communal.....	13
2.2.3	Commission de gestion pour l'exercice 2018	14
2.2.4	Commission des finances au 31 décembre 2018.....	14
2.2.5	Commission de recours en matière d'impôts au 31 décembre 2018.....	14
2.2.6	Séances du Conseil communal (AG 1741).....	15
2.2.7	Règlement du 1 ^{er} février 2016 du conseil communal (RC) (AG 1795).....	15
2.2.8	Communications de la Municipalité au Conseil communal.....	16
2.3	Section 2 Municipalité.....	17
2.3.1	Dicastères de la Municipalité (AG 1464).....	17
2.3.2	Séances de la Municipalité (AG 1464).....	18
2.3.3	Activités de la Municipalité	18
2.3.4	Manifestations diverses (AG 63).....	19
3.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES / SÉCURITÉ SOCIALE	20
3.1	Section 1 Administration générale	20
3.1.1	Organisation.....	20
3.1.2	Personnel communal (AG 669/671/1548/1873)	20
3.1.2.1	Postes de travail.....	20
3.1.2.2	Personnel temporaire	21
3.1.2.3	Stages divers.....	22
3.1.2.4	Apprentissages.....	22
3.1.3	Formation professionnelle et sécurité du travail (AG 282/802)	22
3.1.4	Site internet et services en ligne de l'administration (AG 34/394)	22
3.1.5	Informatique, matériel de bureau et appareils divers (AG 244/394).....	23

3.1.6	Plan de classement des dossiers du greffe municipal et archivage (AG 790)	24
3.1.6.1	Rappel 2017	24
3.1.6.2	Travaux 2018.....	24
3.1.7	Bibliothèque de Savigny-Forel (AG 872)	25
3.1.8	Information au public (AG 172/929/943/1893).....	25
3.1.9	Statistique de la population (AG 599).....	26
3.1.10	Naturalisations (AG 1271/1922)	27
3.1.10.1	Réglementation	27
3.1.10.2	Schémas des procédures ancienne et nouvelle	28
3.1.10.3	Mise en œuvre du nouveau droit 2018	29
3.1.10.4	Naturalisations ordinaires traitées en 2018, selon l'ancien droit (article 8 LDCV de 2004).....	29
3.1.11	Initiatives et référendums 2018 (AG 1692).....	31
3.1.12	Votations fédérales et cantonale 2018 (AG 1788)	32
3.1.13	Easyvote (AG 1788)	33
3.1.14	Inspection de la préfecture (AG 290).....	33
3.1.15	Réception des nouveaux habitants et des jeunes citoyens (AG 1655/1704).....	33
3.1.16	Course des aînés (AG 1722).....	33
3.1.17	Nonagénaires (AG 1656).....	34
3.1.18	Marché communal (AG 1609).....	34
3.1.19	Tour du Pays de Vaud (AG 1514)	35
3.1.20	Amicale des Savigny de France et de Suisse (ASFS) (AG 274).....	35
3.1.21	Savigny 2019 – 100 ^{ème} FVJC (AG 825).....	36
3.1.22	Transports publics (FI 1428 – AG 39/751)	37
3.1.22.1	Participation communale aux coûts non couverts des lignes de trafic régional et assimilé.....	37
3.1.22.2	Cartes journalières CFF	37
3.1.23	Cultes (IPC 648 – AG 198).....	38
3.1.23.1	Statistiques	38
3.1.23.2	Paroisse de Savigny-Forel (Lavaux)	38
3.1.24	Relations Etat / communes – Péréquation (AG 497)	39
3.1.25	Conventions de collaboration (DB 316 – SECU 416 – PO 826)	40
3.1.26	Association Lavaux Patrimoine mondial (LPM) (AG 36).....	40
3.1.27	Lausanne Région (AG 197).....	40
3.1.28	Centre sportif de Malley (AG 1984).....	40
3.1.29	Association du passeport vacances d'Oron-Jorat (IPC 1823).....	41
3.2	Section 2 Finances	42

3.2.1	Rapport des comptes (<i>FI 1738</i>)	42
3.2.2	Arrêté d'imposition (<i>FI 1790</i>).....	42
3.2.3	Plafond d'endettement – législature 2016-2021 (<i>FI 1919</i>).....	42
3.3	Section 3 Sécurité sociale	43
3.3.1	Chômage (<i>SECU 99</i>).....	43
3.3.2	Exécution forcée d'expulsion (<i>SECU 1834</i>).....	43
3.3.3	Association régionale pour l'action sociale (ARAS) (<i>SECU 586</i>)	43
3.3.4	Facture sociale (<i>SECU 685</i>)	43
3.3.5	Santé publique (<i>SECU 531</i>).....	44
3.3.5.1	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)	44
3.3.5.2	Aide et soins à domicile.....	44
4.	SERVICES INDUSTRIELS / ASSAINISSEMENT	45
4.1	Section 1 Services industriels	45
4.1.1	Approvisionnement en eau potable (<i>SI 1114/1521</i>)	45
4.1.1.1	Production d'eau.....	45
4.1.1.2	Analyse des résultats des comptages 2018.....	47
4.1.1.3	Développement de la production d'eau de boisson	47
4.1.2	Qualité de l'eau (<i>SI 40/899</i>)	48
4.1.3	Plan directeur communal de la distribution de l'eau (PDDE) du 26 mars 2001 (<i>SI 146</i>).....	48
4.1.3.1	Généralités	48
4.1.3.2	Définition.....	49
4.1.3.3	Contenu	49
4.1.3.4	Propositions du PDDE et bilan	49
4.1.4	Etat et entretien du réseau (<i>SI 385/1545/1858 – AG 254</i>)	50
4.1.4.1	Fuites.....	50
4.1.4.2	Compteurs	50
4.1.4.3	Bornes hydrantes	50
4.1.4.4	Captages	50
4.1.4.5	Pompages	51
4.1.5	Renouvellement de conduites et d'infrastructures (<i>SI 1545/1858/1969/1986 – TR 1995</i>)...51	
4.1.5.1	Route et traversée de Mollie-Margot	51
4.1.5.2	Cabane de Praz-Dom-Nicod	52
4.1.5.3	Réservoirs	52
4.1.6	Extension du réseau (<i>SI 1545/1858</i>)	53
4.1.7	Matériel, machines et véhicule du service des eaux (<i>AG 254</i>).....	53
4.1.8	Révision du règlement communal sur la distribution de l'eau (<i>SI 1182</i>).....	54

4.2	Section 2 Assainissement	55
4.2.1	Station d'épuration (STEP) de Pra Charbon (<i>TR 46</i>).....	55
4.2.1.1	Généralités	55
4.2.1.2	Bassins	55
4.2.1.3	Centrifugeuse	55
4.2.1.4	Dégrilleur	56
4.2.1.5	Optimisation énergétique	56
4.2.1.6	Autres travaux d'entretien	57
4.2.1.7	Taxe fédérale supplémentaire.....	59
4.2.2	Etat et entretien du réseau (<i>TR 46/1912</i>)	59
4.2.2.1	Station de relevage de la Claie-aux-Moines	59
4.2.2.2	Collecteur d'eaux usées du Publoz.....	59
4.2.2.3	Entretien des canalisations et des chambres.....	60
4.2.3	Renouvellement de canalisations et d'infrastructures (<i>TR 1912</i>).....	60
4.2.4	Extension du réseau (<i>TR 1912/1956/1992/1996</i>).....	60
4.2.4.1	Assainissement de trois propriétés le long de la route d'Oron.....	60
4.2.4.2	Carrefour des Alpes	60
4.2.4.3	Ouvrages projetés	61
4.2.5	Installations particulières d'épuration (<i>TR 122/1912</i>)	61
5.	ECOLES / ACCUEIL DES ENFANTS	62
5.1	Section 1 Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)	62
5.1.1	Organes 2018 de l'ASIJ (<i>IPC 1968</i>).....	62
5.1.1.1	Conseil intercommunal.....	62
5.1.1.2	Comité de direction	63
5.1.2	Activités 2018 du Conseil intercommunal	64
5.1.2.1	Séances.....	64
5.1.2.2	Objets traités	65
5.1.3	Activités 2018 du Comité de direction.....	65
5.1.4	Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement	65
5.2	Section 2 Accueil de la petite enfance	67
5.2.1	Association Accueil Petite Enfance Réseau d'Oron (APERO) (<i>IPC 1973</i>).....	67
5.2.1.1	Communes membres	67
5.2.1.2	Organes 2018.....	67
5.2.1.3	Activités 2018	68
5.2.1.4	Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement	68
5.2.2	Structures d'accueil du réseau APERO (<i>IPC 1973</i>)	68

6.	DOMAINES ET BÂTIMENTS / FORÊTS / TRAVAUX / DÉCHETS	69
6.1	Section 1 Domaines et bâtiments	69
6.1.1	Entretien des immeubles (DB 277).....	69
6.1.2	Etude énergétique (SI 1930).....	69
6.1.3	Forum (DB 38/277)	69
6.1.4	Maison de commune (DB 56175).....	71
6.1.5	Eglise (DB 277/568).....	71
6.1.6	Complexe scolaire (DB 54 – AG 742).....	71
6.1.7	Ancien collège (DB 104)	72
6.1.8	Pavillon (DB 1141)	72
6.1.9	Villa des maîtres (DB 384)	73
6.1.10	Agora (DB 2/158/965).....	73
6.1.11	Collège du Jorat (DB 277/499/695).....	74
6.1.12	Vestiaires et terrain de football de Saint-Amour (DB 1045)	74
6.1.13	Ferme des Gavardes (DB 1994)	75
6.1.14	Villa de feu M. Roland Utz (AG 1987)	75
6.1.15	Refuge de la Planie (DB 804).....	75
6.1.16	Contrôle des installations électriques (DB 2/1296 – PO 487 – TR 46/1912)	76
6.1.17	Contrôle des citernes des bâtiments communaux (TR 688).....	76
6.1.18	Equipements et matériel (AG 742)	76
6.1.19	Déprédations aux bâtiments.....	77
6.2	Section 2 Forêts.....	78
6.2.1	Généralités (DB 5)	78
6.2.2	Travaux d'entretien des forêts (sylviculture) (DB 5/31).....	78
6.3	Section 3 Travaux.....	79
6.3.1	Réseau routier et places (TR 230/1519/1584/1848 – PO 432/1903)	79
6.3.1.1	Entretien 2018	79
6.3.1.2	Signalisation et marquage routiers.....	80
6.3.1.3	Déneigement	80
6.3.1.4	Accidents de la circulation.....	81
6.3.2	Eclairage public (TR 495).....	81
6.3.3	Aménagements routiers et trottoirs (TR 1401/1519/1980/1993/1995/1996)	81
6.3.3.1	Route d'Oron : aménagement d'une piste cyclable et piétonne et réfection de la chaussée	81
6.3.3.2	Carrefour des Alpes : réfection de la chaussée et assainissement	81
6.3.3.3	Route de la Claie-aux-Moines : réfection de la chaussée.....	81

6.3.3.4	Quartier d'En Brit.....	82
6.3.3.5	Traversée de la localité de Mollie-Margot	82
6.3.3.6	Route des Miguettes	82
6.3.4	Places de jeux (TR 304).....	82
6.3.5	Cimetière (TR 795).....	83
6.3.6	Entretien des cours d'eau (TR 953).....	84
6.3.7	Entretien des espaces verts (TR 133)	84
6.3.8	Véhicules et machines du service de la voirie (AG 1761)	87
6.4	Section 4 Gestion des déchets	88
6.4.1	Ramassage et collecte (TR 58)	88
6.4.2	Quantités de déchets collectés (TR 58).....	88
6.4.3	Déchetterie des Gavardes (TR 1939).....	89
6.4.3.1	Exploitation	89
6.4.3.2	Collaboration avec d'autres communes	89
6.4.4	Réglementation sur la gestion des déchets (TR 1962).....	89
6.4.4.1	Taxes.....	89
6.4.4.2	Contrôle	89
7.	POLICE DES CONSTRUCTIONS / URBANISME	90
7.1	Section 1 Police des constructions.....	90
7.1.1	Statistique des permis de construire délivrés (TR 73).....	90
7.1.2	Annonces préalables obligatoires de travaux, non assujetties à autorisation (TR 73).....	90
7.2	Section 2 Planifications communales.....	91
7.2.1	Etudes en cours (TR 1976/1988).....	91
7.2.1.1	Généralités	91
7.2.1.2	Plan directeur communal (PDCOM).....	91
7.2.1.3	Plan d'affectation (PA) « Village Centre »	92
7.2.2	Commission consultative d'urbanisme (CCU) (TR 1976/1977).....	92
7.2.3	Giratoire de la Claie-aux-Moines (TR 1857)	92
8.	POLICE / DÉFENSE INCENDIE / PROTECTION CIVILE	94
8.1	Section 1 Police.....	94
8.1.1	Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) (PO 160)	94
8.1.1.1	Composition 2018 des organes de l'Association Sécurité Est Lausannois	94
8.1.1.2	Activités 2018 du Comité de direction	94
8.1.1.3	Activités 2018 du Conseil intercommunal	95
8.1.1.4	Divers	95

8.1.2	Activités de la Police Est Lausannois (PO 160/1216).....	96
8.1.2.1	Interventions à Savigny	96
8.1.2.2	Contrôles de vitesse à Savigny	96
8.1.2.3	Prévention	97
8.1.3	Défenses publiques (PO 1216).....	98
8.1.4	Police du commerce et des manifestations (FI 140 - PO 79/215/432/1310/1647/1663/1735/1737/1775/1808/1876).....	99
8.1.4.1	Registre communal des entreprises.....	99
8.1.4.2	Autorisations communales	99
8.1.5	Protection de la population (PO 925).....	99
8.1.6	Police des chiens (PO 1679)	99
8.2	Section 2 Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Cœur de Lavaux	100
8.2.1	Collaboration (PO 1970)	100
8.2.2	Missions et organigramme (PO 1970)	100
8.2.3	Locaux.....	101
8.2.4	Activités et interventions	101
8.2.5	Coûts	101
8.3	Section 3 Protection civile.....	102
8.3.1	Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux (PO 312).....	102
8.3.2	Fusion des organisations régionales de protection civile de Lavaux, Lausanne-Est et Oron en association intercommunale (PO 312).....	102
8.3.3	Abris de protection civile (PO 487)	103
9.	CONCLUSION.....	104

ANNEXES

1. Liste des postes de travail au 31 décembre 2018
2. Rapport d'activités 2018 de la Bibliothèque de Savigny-Forel
3. Synthèse du rapport d'activités 2018 (points forts) de Lausanne Région
4. Statistiques du marché de l'emploi dans le Canton de Vaud au 31 décembre 2018
5. Tableau des comptages d'eau de 2013 à 2018
6. Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2018
7. Synthèse des travaux selon le Plan directeur communal de la distribution de l'eau (PDDE)
8. Tableau récapitulatif des fuites 2018
9. Tableau des structures et services d'accueil de l'Association Accueil Petite Enfance Réseau d'Oron (APEROR)
10. Rapport 2018 de la Commission « Bâtiments »
11. Rapport d'activités 2018 du garde forestier
12. Présentation du 25 juin 2018 des planifications cantonales et communales en cours
13. Rapport de gestion et d'activités 2018 du SDIS Cœur de Lavaux
14. Rapport de gestion 2018 de l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux

Savigny, le 5 avril 2019

Au Conseil communal
de Savigny

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE GESTION COMMUNALE 2018

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Conformément aux dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et du Règlement du 1^{er} février 2016 du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion durant l'année 2018.

Ce document est destiné à apporter une information générale et synthétique, mais néanmoins systématique de l'activité municipale pendant l'année écoulée. Il est complété par le rapport de la Commission de gestion.

Pour faciliter la compréhension de ce rapport et assurer une comparaison aisée des exercices qui se succèdent, nous conservons en principe la même présentation, sous réserve de l'évolution de l'organisation de certaines activités ou de la composition des dicastères.

2. Autorités

2.1 Section 1 Organisation

2.1.1 Législature

En application de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (articles 144 alinéa 1 et 148 alinéa 1) et de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (article 81 alinéa 1), la durée des législatures est de 5 ans ; elle s'étend de juillet à juin.

Les élections générales des autorités communales pour la législature 2016-2021 ont eu lieu le 28 février 2016.

2.1.2 Systèmes électoraux

2.1.2.1 Conseil communal

Le 14 septembre 2011, le peuple vaudois a accepté l'initiative parlementaire constitutionnelle demandant une modification de l'article 144 alinéa 3 de la Constitution vaudoise, visant à imposer l'élection des conseils communaux selon le système proportionnel dans les communes de 3'000 habitants et plus.

Cette disposition a été appliquée pour la première fois lors des élections générales du 28 février 2016.

2.1.2.2 Municipalité

Les membres de la Municipalité sont élus selon le système majoritaire à deux tours, sans changement.

2.2 Section 2 Conseil communal

2.2.1 Composition (AG 1116)

Le Conseil communal, composé de 60 membres, était constitué des 59 conseillers suivants au 31 décembre 2018, répartis dans 4 groupes politiques :

Groupe	Nom et prénom
LES VERTS	Antoine Eichelberger
LES VERTS	Lara Graz
LES VERTS	Daniel Guggisberg
LES VERTS	Bertrand Hochet
LES VERTS	Sandra Klinke
LES VERTS	Josée Martin
LES VERTS	Catherine Rollandin
LES VERTS	Norbert Sprenger
LES VERTS	Peter Weier
PS	Jeanette Carr Klappert
PS	David Chassot
PS	Sandra Feal
PS	Nicole Félix
PS	Stefan Giardiello
PS	Philippe Grosfillier
PS	Boris Hornemann
PS	Stéphane Kay
PS	Frédéric Konrad
PS	Alain Perreten
PS	Béatrice Posse
PS	Fabrice Portmann
PS	Laurence Wuarchoz
UDC	Célien Cornut
UDC	Jacques Cornut
UDC	Sylvie Cornut
UDC	André Mennet
UDC	Boris Müller
UDC	Isabelle Müller
UDC	Maud Müller

Groupe	Nom et prénom
PLR	Christian Aeschlimann
PLR	Pascal Beaujouan
PLR	Philippe Berthoud
PLR	Ralph Brühlmann
PLR	Fritz Burri
PLR	Marc Cornut
PLR	Alexandre Dubas
PLR	Pierre Félix Duvoisin
PLR	Gilles Goutte
PLR	Ruth Guggiari
PLR	Anne-Marie Guignard
PLR	Daniel Hämmerli
PLR	Brian Hick
PLR	Claude Lavanchy
PLR	Gérard Lavanchy
PLR	Laurence Libal
PLR	Michel Libal
PLR	Philippe Matter
PLR	Alexandre Monod
PLR	Claude-Olivier Pasche
PLR	André Peissard
PLR	Bernard Pouly
PLR	Nicolas Reymond
PLR	Daniel Rossier
PLR	Jean-Jacques Schumacher
PLR	Moira Simanis
PLR	Viesturs Simanis
PLR	Berthe Vaney
PLR	Thierry Verreyt
PLR	Jean-Pierre Werly

2.2.2 Bureau du Conseil communal

- **Jusqu'au 30 juin 2018**

Présidente	Nicole Félix	PS
1 ^{ère} Vice-présidente	Josée Martin	LES VERTS
2 ^{ème} Vice-présidente	Maud Müller	UDC
Scrutateurs	Sylvie Cornut	UDC
	Bertrand Hochet	LES VERTS
Scrutateurs suppléants	Jeanette Carr Klappert	PS
	Pierre Felix Duvoisin	PLR
Secrétaire	Martine Marro	Hors Conseil
Secrétaire suppléante	Laurence Libal	PLR

- **Dès le 1^{er} juillet 2018**

Présidente	Josée Martin	LES VERTS
1 ^{ère} Vice-présidente	Maud Müller	UDC
2 ^{ème} Vice-président	Christian Aeschlimann	PLR
Scrutateurs	Jeanette Carr Klappert	PS
	Pierre Félix Duvoisin	PLR
Scrutateurs suppléants	Antoine Eichelberger	LES VERTS
	Isabelle Müller	UDC
Secrétaire	Martine Marro	Hors Conseil
Secrétaire suppléante	Laurence Libal	PLR

2.2.3 Commission de gestion pour l'exercice 2018

Président	Stéphane Kay	PS
Membres	Célien Cornut	UDC
	Daniel Guggisberg	LES VERTS
	Claude-Olivier Pasche	PLR
	Norbert Sprenger	LES VERTS
	Jean-Jacques Schumacher	PLR
	Thierry Verreyt	PLR
Suppléants	Bertrand Hochet	LES VERTS
	Moira Simanis	PLR

2.2.4 Commission des finances au 31 décembre 2018

Président	Bernard Pouly	PLR
Membres	Philippe Berthoud	PLR
	Philippe Grosfillier	PS
	Brian Hick	PLR
	Philippe Matter	PLR
	Alain Perreten	PS
	Catherine Rollandin	LES VERTS

2.2.5 Commission de recours en matière d'impôts au 31 décembre 2018

Président	Nicolas Reymond	PLR
Membres	Peter Weier	LES VERTS
	Laurence Wuarchoz	PS
Suppléant	Boris Müller	UDC

2.2.6 Séances du Conseil communal (AG 1741)

Mme Nicole Félix, Présidente, puis Mme Josée Martin, Présidente dès le 1^{er} juillet 2018, ont dirigé les débats de quatre séances, au cours desquelles le Conseil communal a traité les objets suivants :

N°	OBJETS	DATES
01/2018	Demande de crédit pour la réfection de la chaussée et l'assainissement du carrefour des Alpes	26.03.2018
02/2018	Demande de crédit pour la réfection de la route de la Claie-aux-Moines (tronçon : entrée de localité – chemin de la Verne)	26.03.2018
03/2018	Rapport de gestion 2017	25.06.2018
04/2018	Comptes 2017	25.06.2018
05/2018	Budget 2019	19.11.2018
06/2018	Modification de l'article 71 du Règlement du 1 ^{er} février 2016 du Conseil communal	19.11.2018
07/2018	Demande de crédit pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture sud de l'Ancien collège	03.12.2018
08/2018	Arrêté d'imposition pour les années 2019 à 2021	19.11.2018
2018	Rapport municipal : Evolution, planification et incertitudes des finances communales	19.11.2018
2018	Plan financier et inventaire des travaux et équipements (années 2019-2023) - 25 ^{ème} rapport	19.11.2018

2.2.7 Règlement du 1^{er} février 2016 du conseil communal (RC) (AG 1795)

Au cours de la séance du Conseil communal du 4 décembre 2017, une proposition de modification de l'article 71 alinéa 1 RC a été déposée par une Conseillère communale, au sens de l'article 73 alinéa 1, chiffre 3 RC.

L'objet de la proposition portait sur l'adjonction d'un point stipulant que les délégués aux conseils intercommunaux communiquent obligatoirement à chaque séance du Conseil communal au sujet des objets traités aux assemblées des conseils intercommunaux.

Ce point a été concrétisé par l'adjonction d'un chiffre 4 à l'article 71 alinéa 1 RC, stipulant : « *Communications des délégués des conseils intercommunaux* ». La modification a été plébiscitée par le Conseil communal au cours de ses séances des 26 mars et 19 novembre 2018. En date du 21 janvier 2019, elle a été approuvée par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité et publiée dans la Feuille des avis officiels (FAO) du 25 janvier 2019.

2.2.8 Communications de la Municipalité au Conseil communal

Durant l'année 2018, la Municipalité a adressé des communications au Conseil communal, notamment sur les sujets suivants :

- La désignation de la Société de jeunesse de Savigny pour l'organisation du 100^{ème} anniversaire de la Fédération vaudoise des jeunesses campagnardes à Savigny du 3 au 21 juillet 2019.
- L'organisation de l'étape d'arrivée à Savigny de la course cycliste Tour du Pays de Vaud, le 26 mai 2018.
- L'installation d'un défibrillateur à côté de la pharmacie.
- Point de situation sur les planifications communales liées à l'aménagement du territoire.
- Les travaux sur le réseau routier, notamment sur les routes d'Oron et de Mollie-Margot, ainsi qu'au carrefour des Alpes.
- Les travaux d'assainissement des vestiaires et de la buvette du terrain de football de Saint-Amour, notamment la pose d'une isolation périphérique et le changement de l'agent énergétique du mazout au gaz.
- Les travaux de mise aux normes de protection incendie des bâtiments du Complexe scolaire.
- L'occupation maximale des structures du réseau de l'Association accueil petite enfance région d'Oron (APEROR) et la projection de l'évolution des coûts.
- La collaboration avec le passeport vacances de la région d'Oron dès 2018.
- Les activités de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ), notamment la résolution des difficultés liées aux transports scolaires et le projet du futur collège sur le site de Carrouge.
- La mise en œuvre de la fusion des trois corps de protection civile (ORPC) des régions Lausanne-Est, Lavaux et Oron.
- La stabilisation des berges boisées et le curage du lit du ruisseau de la Guéta (DP 204).
- La sécheresse de 2018 qui a impliqué l'achat d'importantes quantités d'eau à Lausanne et l'incitation à l'économie auprès des consommateurs.
- Les mutations de personnel.

2.3 Section 2 Municipalité

2.3.1 Dicastères de la Municipalité (AG 1464)

Présidente	Chantal Weidmann Yenny
Vice-président	Daniel Métraux
Administration générale	Chantal Weidmann Yenny
Relations publiques	Suppléant : Gilbert Regamey
Urbanisme	
Police des constructions	
Bibliothèque, culture	
Paroisses	
Travaux	Gilbert Regamey
Routes, voirie	Suppléante : Chantal Weidmann Yenny
Déchets	
Domaines	
Forêts, espaces verts	
Bâtiments, énergie	Daniel Métraux
Défense incendie (SDIS)	Suppléant : Louis Pipoz
Protection civile	
Sports, jeunesse	
Finances	Louis Pipoz
Ecoles	Suppléant : Jean-Claude Rochat
Accueil enfance	
Sécurité sociale	
Epuration	Jean-Claude Rochat
Eau potable	Suppléant : Daniel Métraux
Services industriels	
Police	
Secrétaire municipale	Isabelle Schori (ex Sahli)
Boursier communal	Bertrand Pasche

2.3.2 Séances de la Municipalité (AG 1464)

Le mardi matin est en principe le jour réservé pour la séance ordinaire de la Municipalité. Elle a siégé à 48 reprises, traitant 995 objets.

2.3.3 Activités de la Municipalité

En 2018, l'attention de la Municipalité a été principalement retenue par :

- La mise en œuvre du nouveau Règlement communal du 1^{er} novembre 2017 sur la distribution de l'eau.
- La mise en œuvre de la fusion des trois corps de protection civile (ORPC) des régions Lausanne-Est, Lavaux et Oron.
- La finalisation du Plan d'affectation « Village Centre », notamment avec le canton et les partenaires.
- L'étude du projet de transformation de la ferme des Gavardes.
- Le remplacement du plan de classement 1998/2018 des dossiers du greffe municipal et l'archivage partiel des dossiers.
- Les travaux de réfection de la chaussée et de l'assainissement du carrefour des Alpes.
- Les travaux de réfection de la route de la Claie-aux-Moines, tronçon de l'entrée de localité jusqu'à la présélection du chemin de la Verne.
- Les travaux de stabilisation des berges boisées et de curage du lit du ruisseau de la Guéta (DP 204).
- Les travaux d'assainissement des vestiaires et de la buvette du terrain de football de Saint-Amour, notamment la pose d'une isolation périphérique et le changement de l'agent énergétique du mazout au gaz.
- Les travaux de mise aux normes de protection incendie des bâtiments du Complexe scolaire.
- L'étude de l'installation de panneaux solaires sur la toiture sud de l'Ancien collège.
- L'étude de l'aménagement d'un sentier public dans le quartier d'En Brit, ainsi que l'assainissement et le remplacement de la conduite de refoulement des eaux usées.
- L'étude de la réfection de la traversée de Mollie-Margot et le remplacement de la conduite d'eau potable.
- L'évolution et la planification des finances communales.
- Les auditions de candidats à la naturalisation et la mise en œuvre de la procédure 2018 sur les naturalisations.
- Plusieurs procédures judiciaires.

2.3.4 Manifestations diverses (AG 63)

Les autorités locales sont toujours très sollicitées pour participer à de nombreuses manifestations ; dans la mesure du possible, la Municipalité répond positivement.

Toutefois, à l'ère où l'événementiel et la mobilité de tout un chacun sont en augmentation croissante, nous renonçons désormais à récapituler les multiples représentations de la Municipalité ; le listing fourni dans le présent rapport pendant une dizaine d'années ne nous paraît en effet plus caractériser l'activité de notre exécutif.

Les manifestations significatives continueront cependant d'être évoquées, aux chapitres concernés.

3. Administration générale / Finances / Sécurité sociale

3.1 Section 1 Administration générale

3.1.1 Organisation

Le service de l'administration générale comprend les offices suivants :

- Secrétariat municipal
- Greffe municipale
- Location des salles
- Bourse communale
- Bureau technique
- Office de la population
- Registre civique

Ces offices sont en contact permanent avec les citoyens et leur rendent les services nécessaires. L'horaire d'ouverture au public, avec prolongation le jeudi jusqu'à 19h00, donne entière satisfaction à nos interlocuteurs et correspond pour l'instant à notre potentiel de ressources en personnel.

3.1.2 Personnel communal (AG 669/671/1548/1873)

3.1.2.1 Postes de travail

La liste des postes de travail au 31 décembre 2018 est jointe en annexe¹.

Les mutations et recrutements 2018 ont été les suivants :

- Greffe municipale
 - 31 août 2018 : Mme Justine Pasche, collaboratrice au greffe municipal à 50%, a quitté sa fonction, après avoir obtenu sa maturité professionnelle en cours d'emploi.
 - 1^{er} septembre 2018 : dans le contexte de cette démission, Mme Isabelle Jufer a souhaité diminuer son taux d'activité de 65% à 60%.
 - 20 août 2018 : Mme Florence Pasche a pris ses fonctions en qualité de collaboratrice au greffe municipal à 55%, en remplacement de Mme Justine Pasche et de Mme Isabelle Jufer.
- Service de la voirie
 - 31 août 2018 : M. Jérémie Delessert, collaborateur au service de la voirie, a quitté sa fonction.
 - 1^{er} septembre 2018 : M. Daniel Ganière a pris ses fonctions en qualité d'ouvrier au service de la voirie, en remplacement de M. Jérémie Delessert.

¹ Liste des postes de travail au 31 décembre 2018

- Service de la conciergerie
 - 31 janvier 2019 : M. Félicien Bandade a fait valoir son droit à la retraite.
 - 21 janvier 2019 : M. Philippe Cordey, collaborateur au service des eaux, a été engagé au service de la conciergerie en remplacement de M. Félicien Bandade, suite à sa postulation interne.
- Service des eaux
 - 7 janvier 2019 : M. Jesus Sanchez Giraldez a pris ses fonctions en qualité de collaborateur au service des eaux, en remplacement de M. Philippe Cordey.

3.1.2.2 Personnel temporaire

- Greffe municipale
 - Mme Caroline Reymond a effectué une mission temporaire, par le biais d'une société de location de services, du 28 mai au 20 juillet 2018, à un taux de 20-25%, en remplacement partiel d'un arrêt de travail.
- Service de la conciergerie
 - Engagements ponctuels d'un collaborateur temporaire à un taux d'environ 50%, par le biais d'une société de location de services, pour les structures d'accueil de l'Ancien collège (garderie Cabolle et UAPE Les Potirons), en remplacement d'arrêts de travail et de vacances, comme suit :
 - du 5 février au 2 mars 2018
 - du 29 mai au 1^{er} juin 2018
 - du 13 au 24 août 2018
 - du 15 au 26 octobre 2018
- Bibliothèque
 - 31 juillet 2018 : M. Nenad Lazic, apprenti, a mis un terme à son activité accessoire d'environ 1 heure/semaine à la bibliothèque, à titre de renfort pour le rangement et l'archivage (déplacement, transport) des livres.
 - 27 août 2018 : M. Luca Tharin, gymnasien, a pris ses fonctions pour l'activité accessoire d'environ 1 heure/semaine à la bibliothèque, à titre de renfort pour le rangement et l'archivage (déplacement, transport) des livres, en remplacement de M. Nenad Lazic.
 - Mme Samantha Rochat a effectué des missions temporaires en remplacement d'arrêts de travail, comme suit :
 - du 11 au 25 septembre 2018 (env. 20%)
 - du 30 octobre au 30 novembre 2018 (env. 40%).

3.1.2.3 Stages divers

- Service de la conciergerie
 - M. Afonso Matos Da Silva a effectué une mesure d'emploi temporaire LACI, subventionnée par l'assurance-chômage, dès le 4 décembre 2017, pour une durée initiale de 3 mois et prolongée de 3 mois jusqu'au 3 juin 2018, dans le but d'acquérir des connaissances et compléter son expérience professionnelle dans le domaine de l'entretien des bâtiments.
 - M. Arsim Kastrati a effectué une mesure d'emploi temporaire LACI, subventionnée par l'assurance-chômage, du 24 septembre au 23 décembre 2018, dans le but d'acquérir des connaissances et compléter son expérience professionnelle dans le domaine de l'entretien des bâtiments.
- Service de la voirie
 - M. Michel Gaillard a effectué un stage d'observation au service de la voirie, du 18 au 29 octobre 2018, organisé par la Fondation IPT (Intégration pour tous).
 - M. Nicolas Pereyra a effectué un stage d'observation au service de la voirie, du 26 novembre au 3 décembre 2018, organisé par la Fondation IPT (Intégration pour tous).

3.1.2.4 Apprentissages

- Rappel : dès la rentrée scolaire 2015-2016, nos autorisations de former des apprentis de commerce et des agents d'exploitation sont échues et en l'état, nous ne remplissons plus les conditions de leur renouvellement.
- Au vu de la taille de notre entreprise (peu de personnel à plein temps) et des exigences incombant aux maîtres d'apprentissage, nous ne sommes pas aptes à fournir l'encadrement et la formation appropriés d'apprentis.
C'est la raison pour laquelle nous privilégions l'accueil d'adultes, qui est plus en adéquation avec le potentiel de notre structure et qui répond aussi à un besoin de la société.

3.1.3 Formation professionnelle et sécurité du travail (AG 282/802)

Plusieurs collaborateurs ont suivi des cours de formation continue et de mise à niveau, dans différents domaines.

3.1.4 Site internet et services en ligne de l'administration (AG 34/394)

- Le site internet de la commune est intensément fréquenté et fournit les informations de base utiles à tout un chacun, ainsi que divers services en ligne.
- Les services en ligne, disponibles sur le site de la commune, sont les suivants :
 - Annonce d'arrivée dans la commune
 - Annonce de départ de la commune
 - Changement d'adresse
 - Réservation de 3 cartes journalières CFF

- Calendrier d'occupation du refuge de la Planie
- Inscription des chiens
- Demande d'attestations de domicile, de séjour, de légitimation (résidence secondaire) et de départ
- Demande de renseignements sur l'état civil, la date de naissance, l'adresse, les dates d'arrivée et de départ, le précédent lieu de séjour et la destination d'une personne adulte nommément désignée, à la condition qu'une preuve d'intérêt (motif de la demande) soit spécifiée dans le formulaire
- Afin de répondre aux besoins de nos services et du public, nous disposons d'un guichet cartographique.

Cet outil permet de visualiser des données géographiques sous forme de cartes interactives et d'obtenir, en tout temps, des informations (à caractère public) afférant au territoire communal, telles que :

- Numéro des parcelles du registre foncier
- Surface des parcelles
- Type de couverture du sol (jardin, forêt, etc.)
- Genre de parcelles (privée, domaine public, etc.)
- Numéro ECA des bâtiments
- Adresse des bâtiments
- Genre de bâtiments (habitation, commercial, etc.)
- Zones d'affectation
- Les arbres protégés selon le Plan de classement du 9 janvier 2001

En outre, il offre aussi les possibilités de :

- Imprimer des extraits de carte au format A4 ou A3, selon diverses options (résolution, orientation, ajout d'un titre ou d'une note, impression ou non du résultat d'une requête)
- Mesurer des surfaces ou des distances
- Compléter un extrait de carte par des lignes, des points, des rectangles ou des polygones et de leur attacher des étiquettes personnalisées

3.1.5 Informatique, matériel de bureau et appareils divers (AG 244/394)

- Migration des 11 postes de l'administration communale et de la bibliothèque sur Office 2016.
- Remplacement d'un disque pour le système de sauvegarde des données informatiques.
- Remplacement de 3 PC de l'administration communale dans le cadre de la rotation des appareils.
- Remplacement de 2 écrans et 2 imprimantes au greffe municipal.

- Remplacement du poste de commande à la STEP de Pra Charbon et la mise à niveau du logiciel.
- Remplacement de la ligne analogique et du routeur de la centrale téléphonique de l'administration communale par une technologie IP.
- Adaptation de plusieurs lignes téléphoniques analogiques louées à une technologie IP (Ancien central, poste de commandement de la protection civile, STEP de Pra Charbon et station de pompage du Publoz).
- Swisscom a annoncé la mise hors service des 3 cabines téléphoniques publiques des arrêts de bus de Mollie-Margot, Savigny Village et la Claie-aux-Moines, car le Conseil fédéral a décidé qu'elles ne font plus partie du service universel, à compter du 1^{er} janvier 2018.

3.1.6 Plan de classement des dossiers du greffe municipal et archivage (AG 790)

3.1.6.1 Rappel 2017

Les communes font face, dans leur travail quotidien, à certaines exigences majeures : connaître leur passé, maîtriser leur présent et préparer l'avenir. Aujourd'hui, la prise en charge de ces éléments devient de plus en plus difficile à honorer. Notre commune n'échappe pas à cette problématique. Le volume exponentiel de documents produits et reçus nous a conduits à chercher des solutions adaptées à la gestion et à la conservation des écrits et électroniques au regard de la Loi du 14 juin 2011 sur l'archivage (LAarch – RSV 432.11).

A l'issue de cette réflexion, nous avons confié un mandat à une société spécialisée en gestion documentaire, aux fins de :

- Remplacer le plan de classement du 1^{er} mars 1998, dont la structure ne permet plus d'évolution et qui, en outre, ne correspond pas à celle proposée par les Archives cantonales (non choisie à l'époque (en 1998) par la commune), soit le plan « Type plan comptable vaudois » qui a fait et fait ses preuves.
- Archiver les documents du plan de classement 1998/2018, d'une part en les intégrant à la structure du « Type plan comptable vaudois » et d'autre part en les épurant.

Ce mandat a été estimé à plus de 400 heures de travail par du personnel spécialisé de la société, auquel s'ajoute un important travail de préparation réalisé par le service du greffe municipal en 2017, ainsi que de collaboration aux travaux de l'archiviste en 2018.

3.1.6.2 Travaux 2018

1) Nouveau plan de classement

- Le nouveau plan « Type plan comptable vaudois » a été élaboré par la société d'archivistes, avec les adaptations nécessaires aux spécificités de notre commune, sous la forme d'un plan avec concordances des cotes de l'ancien plan, d'une arborescence informatique et d'étiquettes pour les dossiers suspendus.
- Si l'arborescence informatique du nouveau plan n'a pas donné de fil à retordre, car elle est finalement issue d'un modèle standardisé, la réalisation du plan avec concordances des anciennes cotes a été plutôt fastidieuse ; nous avons dû beaucoup collaborer à son aboutissement.

Il a été livré à fin octobre 2018 et il a fallu parachever tout le fichier d'étiquettes afin qu'elles correspondent au plan et qu'elles soient exploitables.

- En novembre 2018, nous avons sorti tous les dossiers du Kardex du greffe (~ 500) et les avons déplacés physiquement en deux catégories :

- | | |
|---|--|
| 1) Dossiers en cours : ~ 15.5 mètres de documents | Kardex inoccupé du bureau de la police |
| 2) Dossiers à archiver : ~ 11.5 mètres de documents | Dans des caisses |

Tous ces dossiers devront être traités par un archiviste.

- En novembre et décembre 2018, nous avons travaillé avec les références (cotes) des deux plans, dans les procès-verbaux des séances hebdomadaires de la Municipalité.
- Formellement, le nouveau plan de classement est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019.

2) Archivage

- La société d'archivistes a traité ~ 1'500 dossiers déjà liquidés par nos soins (archivage « maison ») et les a archivés historiquement.

Elle a établi un inventaire des documents ainsi archivés, comprenant la concordance des anciennes et nouvelles cotes, qui nous a été livré au mois de juillet 2018. Cet inventaire a été établi aux normes des archives cantonales et sert de plateforme d'exploitation de nos archives pour l'avenir.

- Au vu du temps attribué dans le cadre du mandat, les dossiers à archiver/épurer de nos archives intermédiaires, entreposés dans un local attenant à l'Office de la population, ainsi que dans les caisses, n'ont pas été traités.

Un budget annuel est désormais prévu à cet effet. Pour 2019, le mode opératoire (mandat à une société ; mandat à un archiviste indépendant ; engagement d'un archiviste à temps partiel et/ou itinérant dans plusieurs communes) n'est pas encore défini ; quelle que soit la solution retenue, il incombera à l'intervenant d'accomplir son mandat selon le processus engagé et d'incorporer les documents archivés du plan 1998/2018 à l'inventaire.

3.1.7 Bibliothèque de Savigny-Forel (AG 872)

Vous trouverez ci-joint le rapport 2018 de la bibliothèque publique², rédigé par Mme Françoise Vermot, bibliothécaire, responsable du service.

3.1.8 Information au public (AG 172/929/943/1893)

- Nos supports d'information au public sont les suivants :
 - Presse : Le Courrier, Le Régional, 24 Heures et Feuille des avis officiels (FAO)
 - Journal communal : Le Savignolan
 - Site internet communal

² Rapport d'activités 2018 de la Bibliothèque de Savigny-Forel

- Bulletin mensuel résultant de la Loi du 24 septembre 2002 sur l'information (LInfo), publié sur le site internet communal et affiché aux piliers publics
- Piliers publics
- Journal Le Courrier :

Dès 2016, nous avons abonné les ménages de la commune au journal Le Courrier à un tarif préférentiel, à l'instar de plusieurs autres communes du district. L'objectif de ce partenariat était que cette publication hebdomadaire constitue un outil de communication à part entière, en phase dans le temps avec les événements locaux et un complément au journal communal Le Savignolan, dont les vocations sont différentes.

Le bilan de ce partenariat est à notre sens positif à l'image et au positionnement de notre commune ; nous avons reçu de nombreux retours et échos favorables du public, toute population confondue.

Le Courrier est présent sur plusieurs manifestations organisées par la commune et leur procure une visibilité. Il permet, par diverses thématiques, de présenter différents aspects de la vie de notre commune, historique, sportif ou artisanal par exemple.

Nous considérons en conséquence que cet outil de communication est bienvenu pour les informations hebdomadaires qu'il offre sur la région.

Aussi, nous avons souhaité réitérer ce service à la population en 2019. Le Conseil communal, au cours de sa séance du 3 décembre 2018, a cependant estimé que cette prestation relève de l'initiative privée et a amendé le budget 2019 sur ce point.

En conséquence, dès le 1^{er} janvier 2019, il appartient à chaque ménage de s'abonner individuellement.

Notre commune poursuivra néanmoins sa collaboration avec Le Courrier pour ses publications.

3.1.9 Statistique de la population (AG 599)

- Au 31 décembre 2017, la population de notre commune était de 3'352 habitants, soit une augmentation de 76 habitants par rapport à 2016.
Elle se compose de 2'610 suisses et 742 étrangers.
- Rappel : dès le 1^{er} janvier 2018, le Conseil d'Etat a harmonisé sa pratique sur le modèle de calcul de l'Office fédéral de la statistique (OFS) pour définir la « population résidente permanente vaudoise ». L'OFS tient compte des fonctionnaires d'organisations internationales et, depuis 2010, de la population en cours de procédure d'asile résidant en Suisse depuis une année au moins ; ce n'était pas le cas de l'Office cantonal vaudois de la statistique (StatVD) qui se basait exclusivement sur les suisses établis et la population étrangère ayant un permis de résidence valable d'une année au moins.

3.1.10 Naturalisations (AG 1271/1922)

3.1.10.1 Réglementation

- Rappel

Dès 2014, les communes ont assisté à une croissance des demandes déposées. En effet, la médiatisation de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la nationalité (voir ci-après), couplée aussi avec l'acceptation par le peuple suisse de l'initiative fédérale du 14 février 2012 « Contre l'immigration de masse » le 9 février 2014, a sensibilisé le public concerné, induisant une recrudescence des demandes émanant de ressortissants d'Etats tiers (extracommunautaires) et particulièrement de permis B.

- Evolution législative

- Fédérale

En 2009, un avant-projet de la révision totale de la Loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse a été mis en consultation. Les objectifs généraux de cette révision étaient de rétablir la cohérence de la loi datant de 1952 qui avait subi diverses révisions partielles contradictoires d'une part et d'harmoniser les procédures aux différents niveaux d'autre part. Le processus d'adoption a été particulièrement long, car il a rencontré de nombreux désaccords au sein des Chambres fédérales ; mais il a finalement abouti le 20 juin 2014, sans référendum, à l'adoption de la Loi fédérale du 20 juin 2014 sur la nationalité suisse (LN) et de son Ordonnance du 17 juin 2016 sur la nationalité suisse (OLN) ; l'entrée en vigueur de ces textes a été fixée au 1^{er} janvier 2018.

Aux termes des nouvelles dispositions, seuls peuvent être naturalisés les titulaires d'une autorisation d'établissement qui vivent en Suisse depuis au moins 10 ans et qui sont intégrés. L'intégration est considérée comme réussie lorsque la personne est à même de communiquer dans une langue nationale, qu'elle respecte l'ordre et la sécurité publics et les valeurs de la Constitution fédérale, qu'elle participe à la vie économique et qu'elle œuvre à l'intégration de sa famille. Les candidats à la naturalisation doivent en outre s'être familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et ne doivent pas mettre en danger la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse.

- Cantonale

Le 19 décembre 2017, le Grand Conseil a fini de débattre en plénum sur la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois et l'a adoptée (Loi du 19 décembre 2017 sur le droit de cité vaudois (LDCV) – RSV 141.11).

Elle a été soumise à un délai référendaire jusqu'au 4 mars 2018. Durant la période référendaire, les « futures, anciennes » procédures cantonale et communale de naturalisation ont continué de s'appliquer au 1^{er} janvier 2018, mais sous l'égide du nouveau droit fédéral ; cette situation a impliqué la mise en place de mesures transitoires par le canton, au sujet desquelles les communes ont été renseignées.

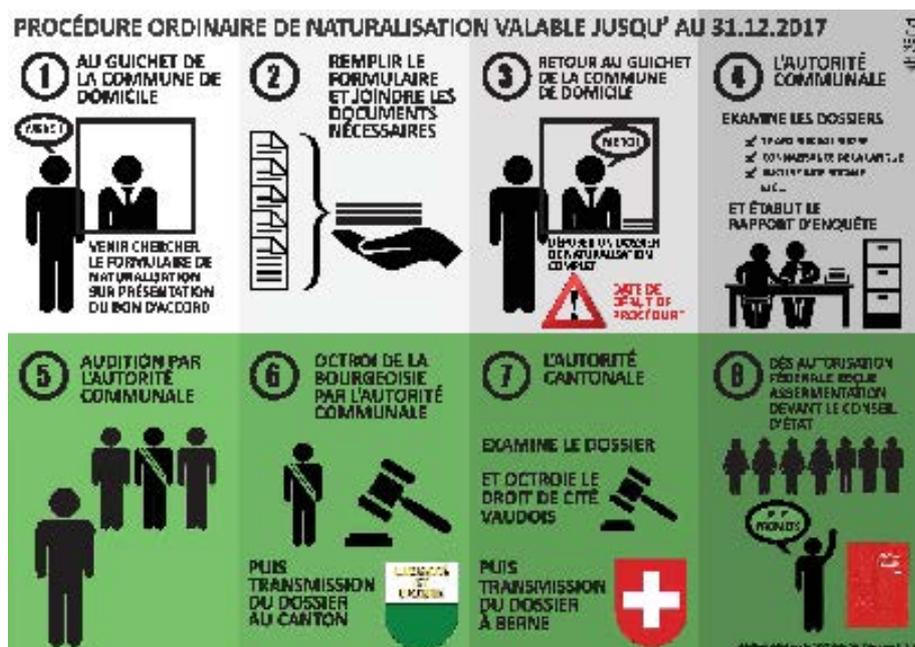
En l'absence d'un référendum, le Conseil d'Etat a adopté le Règlement d'application de la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois le 21 mars 2018 (RLDCV – RS 141.11.1).

2017 a par conséquent constitué la dernière année soumise à l'ancien régime. Les demandes de naturalisation déposées avant le 1^{er} janvier 2018 sont traitées conformément aux dispositions de l'ancien droit jusqu'à ce que la décision finale sur l'admission ou le refus de la demande soit prononcée.

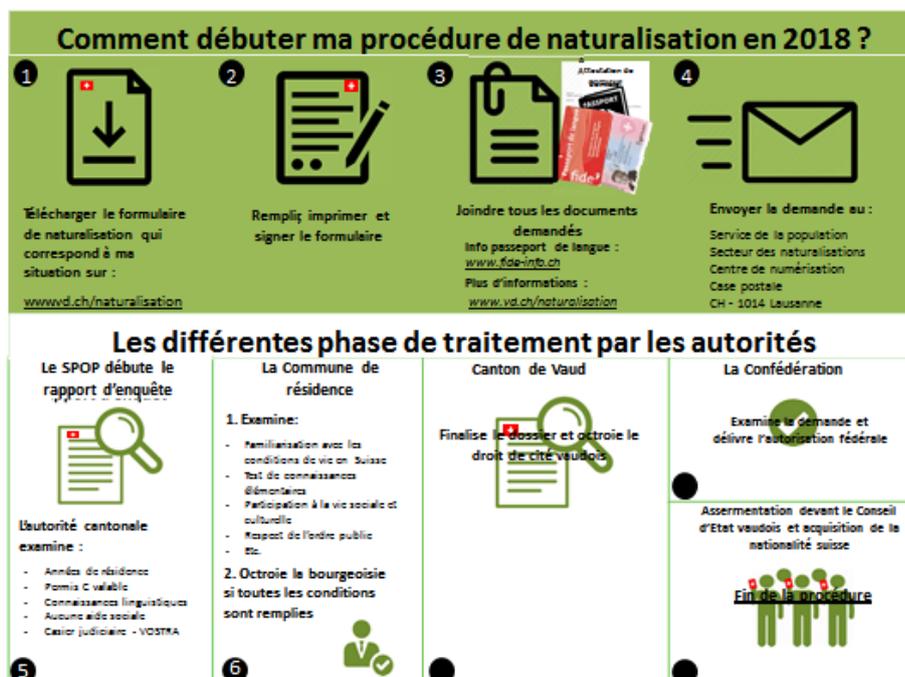
3.1.10.2 Schémas des procédures ancienne et nouvelle

Afin de répondre à l'objectif d'harmonisation, la nouvelle procédure implique un transfert de compétences des communes au canton. Il s'agit en particulier de l'examen des pièces du dossier de candidature, du contrôle formel du niveau de connaissance de la langue, du questionnaire d'audition.

Procédure jusqu'au 31 décembre 2017 (ancienne)



Procédure dès le 1^{er} janvier 2018 (nouvelle)



3.1.10.3 Mise en œuvre du nouveau droit 2018

- Conformément à l'objectif d'harmonisation de la procédure (chiffre 3.1.10.2 ci-dessus), le canton a publié des « Directives – Fiches pratiques NAT » et des modèles de documents à utiliser par les communes.
- A compter du 18 juin 2018, les directives suivantes ont été éditées :
 - Test de connaissances élémentaires
 - Le premier courrier
 - Le rapport d'enquête
 - La procédure cantonale
 - L'audition communale

Ces textes ont été mis à jour plusieurs fois.

- Le test de connaissances élémentaires a été élaboré par nos soins selon le canevas du canton, puis validé par le canton et publié sur le site internet de la commune.
- Dans le contexte de cette procédure, nous avons pris les options suivantes :
 - Comme auparavant, nous avons maintenu la délégation de l'établissement du rapport d'enquête à la Police Est Lausannois.
 - Comme auparavant, nous avons maintenu la délégation des compétences d'instruction à une délégation de la Municipalité.
 - Nous avons renoncé à l'audition systématique du candidat et réservé une audition facultative en cas de besoin.
 - Nous avons mis à jour les émoluments facturés aux candidats.
- En bref, la procédure se déroule comme suit :
 - A réception du dossier validé par le canton, le requérant est informé dans les 10 jours des pièces à produire et de la date du test de connaissances élémentaires.
 - Le requérant dispose de 3 mois au minimum pour se préparer au test.
 - La procédure doit être déroulée dans un délai de 6 mois au maximum, de la réception du dossier par le canton, en passant par les phases « réception des pièces », « rapport d'enquête », « test de connaissances », jusqu'à la finalisation du rapport municipal.
- Du 27 août au 31 décembre 2018, nous avons reçu 5 demandes de naturalisation selon la nouvelle procédure, à savoir 2 personnes seules et 3 familles.

3.1.10.4 Naturalisations ordinaires traitées en 2018, selon l'ancien droit (article 8 LDCV de 2004)

Les décisions d'octroi de la bourgeoisie communale dans le cadre d'une naturalisation ordinaire, régie par le droit de 2004, sont basées sur les pièces du dossier produit par le candidat et le résultat de son audition par une délégation de la Municipalité.

En 2018, nous avons accordé les bourgeoisies suivantes :

- 06.02.2018 : Martha Ines Vallejo Montoya, originaire de Colombie
- 06.02.2018 : Hanane da Rocha Carvalho, originaire du Maroc et ses filles mineures Sophia et Lina, originaires du Portugal
- 06.03.2018 : Kishore et Mukta Sandu, originaires d'Inde
- 01.05.2018 : Baptiste Jean Paul Rousteau, originaire de France
- 12.06.2018 : Franck Jimmy Gilles Dessoly et sa fille mineure Laura-Lynn, originaires de France
- 12.06.2018 : Jeremy Brian Pace et Teresa Zak et leur fille mineure Sophia, originaires des Etats-Unis
- 26.06.2018 : Iva Renata Salgado Costa et son fils mineur Tomas Miguel, originaire du Portugal
- 07.08.2018 : David et Amanda Jane Ashmore, originaires d'Afrique du Sud
- 07.08.2018 : Katrin Johanna Fichtmüller, originaire d'Allemagne
- 18.09.2018 : Gianni Benezet et Caroline Barretto et leurs enfants mineurs Lucas, Tomas et Noa, originaires de France
- 18.09.2018 : Claude Eugène Augros et Sophie Anne Igolen Augros, originaires de France
- 06.11.2018 : Jaime Adrien Palaquibay Hugo, originaire d'Equateur

3.1.11 Initiatives et référendums 2018 (AG 1692)

Conformément aux dispositions de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), nous avons procédé au contrôle des actes démocratiques suivants :

Initiatives fédérales 2018			
N°	Objets	Echéance	Signatures contrôlées /valables
1.	Stop à l'îlot de cherté – Pour des prix équitables	20.03.2018	158/113
2.	Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse	29.05.2018	205/161
3.	Pour des soins infirmiers forts	17.07.2018	61/54
4.	Pour une eau potable propre et une alimentation saine. Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique	21.09.2018	190/150
5.	Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre	11.10.2018	35/30

Référendums fédéraux 2018			
N°	Objets	Echéance	Signatures contrôlées valables
1.	Non à une loi paternaliste sur les jeux d'argent	18.01.2018	58/52
2.	Contre la base légale pour la surveillance des assurés	06.07.2018	7/5

3.1.12 Votations fédérales et cantonale 2018 (AG 1788)

Dates	Objets fédéraux	Electeurs inscrits	Oui	Non
04.03.2018	Arrêté fédéral du 16 juin 2017 concernant le nouveau régime financier 2021	2'065	1'108	187
	Initiative populaire du 11 décembre 2015 « Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) »		293	1'037
10.06.2018	Initiative populaire du 1 ^{er} décembre 2015 « Pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque nationale ! (Initiative Monnaie pleine) »	2'074	132	667
	Loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJAR)		699	110
23.09.2018	Arrêté fédéral du 13 mars 2018 concernant les voies cyclables, les chemins et les sentiers pédestres (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la promotion des voies cyclables, chemins et sentiers pédestres (initiative vélo) » qui a été retirée)	2'092	781	180
	Initiative populaire du 26 novembre 2015 « Pour les denrées alimentaires saines et produits dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables) »		592	369
	Initiative populaire du 30 mars 2016 « Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous »		525	423
25.11.2018	Initiative populaire du 23 mars 2016 « Pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiatives pour les vaches à cornes) »	2'087	415	652
	Initiative populaire du 12 août 2016 « Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination) »		261	853
	Modification du 16 mars 2018 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (Base légale pour la surveillance des assurés)		615	502

Date	Objet cantonal	Electeurs inscrits	Oui	Non
04.03.2018	Initiative populaire « Pour le remboursement des soins dentaires »	2'065	449	849

3.1.13 Easyvote (AG 1788)

Depuis le scrutin du 22 septembre 2013, la Municipalité distribue la brochure Easyvote, qui explique en langage courant les enjeux des objets soumis à votation. Cette brochure est éditée sous la responsabilité de la Fédération suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ). Elle est remise gratuitement aux citoyens dès 18 ans (révolus) durant 2 ans.



3.1.14 Inspection de la préfecture (AG 290)

M. Daniel Flotron, Préfet, a procédé à l'inspection de notre commune le 29 novembre 2018 ; il a constaté que les documents contrôlés étaient correctement tenus et complets.

3.1.15 Réception des nouveaux habitants et des jeunes citoyens (AG 1655/1704)

- La Municipalité a invité les nouveaux habitants 2017 à une réception le 6 septembre 2018 au Forum.
- En 2018, nous n'avons donc pas organisé de rencontre avec les jeunes citoyens 2018.
En effet, le taux de participation de l'édition 2017 pour les jeunes des volées 2016 et 2017 n'a pas été significatif.

Une rencontre est prévue en 2019, si elle suscite un intérêt.

3.1.16 Course des aînés (AG 1722)

Chaque année, la Municipalité convie tous les citoyens bénéficiaires de l'AVS à une excursion estivale d'une journée.

Elle a eu lieu le 8 juillet 2018 à destination d'Yverdon, à laquelle 79 personnes (aînés, accompagnants et élus) ont participé.

3.1.17 Nonagénaires (AG 1656)

Ont eu 90 ans en 2018 :

Lydie Pouly 13.01.1928

Marguerite Crot 07.06.1928

Lucette Gilliéron..... 24.09.1928

Nelly Celis de Gonzalez..... 26.10.1928

La Municipalité a rendu hommage aux jubilaires. A cette occasion, une délégation municipale leur a remis un carton de vin, un bouquet de fleurs et des macarons.

Ce furent de belles rencontres de partage et d'échanges riches en souvenirs.

3.1.18 Marché communal (AG 1609)

Notre traditionnel marché villageois a ouvert ses portes, par un temps froid et mitigé, le samedi 1^{er} septembre 2018 sur le thème : « Saveurs et découvertes du terroir ».

Les produits du terroir mis en valeur par les commerçants du village et les exposants ont fait le plaisir des visiteurs.

Invitée, la Commune de Puidoux a fait découvrir au public la diversité de son patrimoine, se déclinant en vignes, céréales, prairies, pâturages et forêts.

Comme à l'accoutumée, plusieurs sociétés locales nous ont aussi gratifiés de diverses prestations et performances, ainsi que de stands de qualité.

La Société de jeunesse a assuré, quant à elle, l'animation du soir en proposant un menu « saucisse à rôtir et pommes de terre au lait ».

Nous remercions ici les sociétés locales qui ont participé, les habitants du village qui ont tenu un stand et surtout la Société de développement qui a activement œuvré à l'organisation de cette manifestation, sans oublier les partenaires et collaborateurs communaux pour leurs contributions respectives qui ont permis à chacun de partager un moment d'amitié et de convivialité.



3.1.19 Tour du Pays de Vaud (AG 1514)

Le Tour du pays de Vaud (TPV) est une course cycliste internationale par étapes pour juniors (17 et 18 ans) destinée à assurer la relève mondiale. Elle se déroule chaque année dans le Canton de Vaud et fait partie du calendrier de l'Union cycliste internationale (UCI). Cette compétition a été promue à la Coupe des Nations Juniors en 2015 ; elle est désormais ouverte uniquement aux 25 meilleures équipes nationales au niveau mondial.

Créé en 1967 par l'Association cycliste vaudoise, le TPV entendait à l'origine offrir aux jeunes coureurs suisses des associations cantonales l'opportunité de disputer une course par étapes pour progresser et s'affirmer. Au fil des années, la participation étrangère est devenue de plus en plus importante et nombreux sont les futurs champions professionnels qui ont participé aux TPV et y ont fait leurs classes.

Notre commune a accepté d'accueillir l'arrivée de la 3^{ème} étape de l'édition 2018, Cully – Savigny, le samedi 26 mai 2018.

L'organisation de cette manifestation sportive a nécessité des mois de préparation et de très nombreuses séances. Il a notamment fallu trouver des sponsors, organiser la sécurité des parcours et des coureurs, prévoir le ravitaillement et finalement accueillir les organisateurs et les spectateurs et les coureurs.

De nombreux bénévoles ont assuré le succès de l'événement aux côtés du comité d'organisation et de la commune qui a mis à disposition des locaux et du personnel.



3.1.20 Amicale des Savigny de France et de Suisse (ASFS) (AG 274)

- Notre commune est membre de l'Amicale des Savigny de France et de Suisse (ASFS) depuis 1989. Elle réunit les 25 communes de France et celle de Suisse portant le même toponyme. L'ASFS organise chaque année un congrès.
- En 2018, le 32^{ème} congrès de l'ASFS s'est tenu les 12 et 13 mai à Savigny (Haute-Savoie, France), comptant 813 habitants. 37 administrés et élus ont fait le déplacement du 10 au 13 mai 2018, organisé par la commune, via MM. Jean-Philippe Thuillard, administrateur ASFS et Jean-Claude Rochat, délégué ASFS.

A cette occasion, le congrès a été rebaptisé « Les Savigny en fête ».

- Le calendrier des prochains « Savigny en fête » est le suivant :
 - 1^{er} et 2 juin 2019 : Savigny-le-Sec (France, Côte-d'Or), 848 habitants
 - 23 et 24 juin 2020 : Pas de candidature pour l'instant ; la rencontre sera peut-être annulée
- En été 2018, il n'y a pas eu de camp des jeunes.
- La réunion des délégués s'est tenue le 8 septembre 2018, tandis que le conseil d'administration s'est réuni le 24 novembre 2018.

L'ASFS semble s'essouffler ; le conseil d'administration cherche des solutions pour la redynamiser et motiver les communes membres.

- Membres de l'AFSF

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| 1. Savigny-sur-Aisne | 14. Savigny en Lyonnais |
| 2. Savigny-en-Sancerre | 15. Savigny-en-Revermont |
| 3. Savigny-en-Septaine | 16. Savigny-sur-Grosne |
| 4. Savigny-les-Beaune | 17. Savigny-sur-Seille |
| 5. Savigny-le-Sec | 18. Savigny Haute-Savoie |
| 6. Savigny-sous-Mâlain | 19. Savigny-le-Temple |
| 7. Savigny-en-Veron | 20. Savigny-L'Evescault |
| 8. Savigny-sur-Braye | 21. Savigny-sous-Faye |
| 9. Savigny Manche | 22. Savigny Vosges |
| 10. Savigny-le-Vieux | 23. Savigny-en-Terre-Plaine |
| 11. Savigny-sur-Ardres | 24. Savigny-sur-Clairis |
| 12. Savigny Haute-Marne | 25. Savigny-sur-Orge |
| 13. Savigny-Poil-Fol | 26. Savigny (Suisse) |



3.1.21 Savigny 2019 – 100^{ème} FVJC (AG 825)

Au cours de l'assemblée générale du 21 janvier 2018 de la Fédération vaudoise des Jeunesses campagnardes (FVJC) à Savigny, la candidature de la Société de jeunesse de Savigny « La Gaïeté du Jorat » a été plébiscitée pour organiser le 100^{ème} anniversaire de la FVJC, du 3 au 21 juillet 2019 à Savigny.

La manifestation se déroulera sur un terrain privé en aval de la route de Lutry.

La commune soutient la manifestation, notamment en mettant à disposition des locaux et infrastructures nécessaires à sa préparation.



3.1.22 Transports publics (FI 1428 – AG 39/751)

3.1.22.1 Participation communale aux coûts non couverts des lignes de trafic régional et assimilé

- L'indemnité pour coûts non couverts des lignes de trafic régional et assimilé s'est élevée à CHF 153'955.70 pour notre commune en 2018, alors que le montant porté au budget ascendait à CHF 183'500.00.

Pour tous les bassins de transports, la participation financière des communes selon la répartition définitive 2018 a été inférieure à celle provisoire planifiée dans l'information budgétaire de la Direction générale de la mobilité et des routes, Division management des transports.

Les indemnités finalement conventionnées avec les entreprises de transport, l'augmentation de la quote-part octroyée par la Confédération pour le trafic régional de voyageurs, ainsi que les décomptes spécifiques du trafic urbain en site propre (métros) expliquent principalement cette évolution favorable.

- La Direction générale de la mobilité et des routes, Division management des transports, nous a invités à inscrire un montant de CHF 174'882.20 au budget 2019.

3.1.22.2 Cartes journalières CFF

Depuis mars 2016, la population de Savigny peut acquérir deux cartes journalières CFF « Commune » au prix de CHF 40.00 et les habitants d'autres communes au prix de CHF 50.00. Un « last-minute » est accessible à CHF 30.00.

En 2018, les Communes de Savigny et de Forel (Lavaux) ont maintenu leur partenariat pour la vente de 3 cartes journalières.

Vous trouverez ci-dessous la statistique de vente 2018 :

Mois	Nb de cartes	Vendues	Invendues	%
Janvier	93	72	21	77.42
Février	84	67	17	79.76
Mars	93	77	16	82.80
Avril	90	86	4	95.56
Mai	93	83	10	89.25
Juin	90	77	13	85.56
Juillet	93	87	6	93.55
Août	93	91	2	97.85
Septembre	90	83	7	92.22
Octobre	93	84	9	90.32
Novembre	90	73	17	81.11
Décembre	93	87	6	93.55
Total	1'095	967	128	88.31

La moyenne des cartes vendues en 2018 est de 88.31%, contre 83.98% durant la période précédente.

Le montant encaissé se situe dans la cible du budget 2018.

3.1.23 Cultes (IPC 648 – AG 198)

3.1.23.1 Statistiques

Au 1^{er} octobre 2018, les confessions présentes dans notre commune étaient les suivantes :

- Protestants 1'210
- Catholiques 969
- Autres confessions ou sans confession 1'167

3.1.23.2 Paroisse de Savigny-Forel (Lavaux)

La Commune de Savigny a été représentée aux assemblées paroissiales ordinaires de 2018.

Elles ont lieu deux fois par année, généralement à l'issue d'un culte, dans l'un des deux villages de la paroisse, en alternance :

- Au printemps pour approuver les comptes et la gestion de l'année précédente
- En automne pour approuver le budget de l'année suivante

Elle peut également être convoquée par le conseil paroissial pour un objet particulier, mais cela n'a pas été le cas en 2018.

3.1.24 Relations Etat / communes – Péréquation (AG 497)

- Le décompte final de la péréquation 2017 s'est soldé par un montant de CHF 240'387.00 à notre charge.

Le détail du décompte 2017 s'établit comme suit :

– Facture sociale		CHF 2'633'592.00
– Alimentation au fonds de péréquation	CHF 2'486'852.00	
– Couche population	./.	CHF 964'217.00
– Couche solidarité	./.	CHF 295'554.00
– Dépenses thématiques	./.	<u>CHF 494'046.00</u>
– Péréquation directe nette		CHF 733'025.00
– Réforme policière		<u>CHF 167'003.00</u>
Solde net des péréquations 2016		CHF 3'533'620.00
– Acomptes facturés	./.	<u>CHF 3'293'233.00</u>
Solde à charge de la commune		CHF 240'387.00

- Le décompte précité est basé sur les éléments suivants :
 - Rendements des impôts 2017 selon les données transmises par les communes et validées ensuite par elles.
 - Taux d'imposition 2017 (taux moyen : 68.00).
 - Correction des rendements sur la base des imputations, des modifications de taxations antérieures et des pertes sur débiteurs.
 - Facture sociale 2017 : CHF 772'630'956.00 correspondent aux acomptes 2017. Ce montant tient compte des éléments négociés dans le cadre des relations financières entre l'Etat et les communes.
 - Dépenses thématiques : les communes ont annoncé les montants y relatifs selon le questionnaire qui leur est adressé chaque année par l'Autorité de surveillance des finances communales (ASFiCo). Les chiffres fournis par les communes et attestés par leurs organes de contrôle ont ensuite été traités de façon normalisée par les services de l'Etat, selon les directives définies par la commission paritaire. Le dépassement du plafond des dépenses thématiques peut être compensé à hauteur de 71.68%.
 - Facture 2017 de la réforme policière : sur la base de l'article 45 de la Loi du 13 septembre 2011 sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) et conformément au protocole d'accord entre l'Etat et les communes de juin 2013, un montant de CHF 65'930'099.00 a été mis à la charge des communes. Il correspond au montant de l'année 2016 de CHF 64'955'763.00 majoré de 1.5%.
 - De plus amples informations sur ce décompte sont disponibles sur le site :

www.vd.ch/themes/territoire/communes/finances-communales/

3.1.25 Conventions de collaboration (DB 316 – SECU 416 – PO 826)

- 9 janvier 2018 : nous avons renouvelé la certification des forêts FSP et PEFC, pour la période 2018-2023, sous l'égide du groupe suisse de certification ARTUS, nouveau responsable de l'application du système de gestion.
- 28 août 2018 : nous avons validé le projet de mise à jour de la convention d'actionnaires entre les communes et Champ-de-Plan SA, adaptant les statuts de 1986 au droit actuel des sociétés anonymes.
- 16 octobre 2018 : nous avons remplacé la convention nous liant à la Société générale d'affichage SA (SGA), relative à l'entretien de l'abribus, sis route de la Claie-aux-Moines 2, au profit d'une convention d'affichage sur les 2 surfaces de format F12 situées à la route de la Claie-aux-Moines.

3.1.26 Association Lavaux Patrimoine mondial (LPm) (AG 36)

En conformité avec les buts définis par le plan de gestion ratifié par l'UNESCO, la Confédération et les communes du site « Lavaux, vignoble en terrasses », une association de droit privé a été constituée en 2013, sous la dénomination Association Lavaux Patrimoine mondial (LPm).

En tant que membre, Savigny fait partie de l'assemblée générale qui est convoquée en principe une fois par année. Cette dernière a eu lieu le 8 mai 2018 à Puidoux ; à l'occasion de celle-ci un nouveau président a été élu en la personne de M. Michel Chavanne.

3.1.27 Lausanne Région (AG 197)

Nous vous remettons ci-joint la synthèse du rapport d'activités 2018 (points forts) de Lausanne Région³.

3.1.28 Centre sportif de Malley (AG 1984)

Rappel : au cours de sa séance du 29 juin 2015, le Conseil communal a adopté le préavis n° 05/2015 – Participation de la commune aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley et au capital-actions du Centre intercommunal de glace de Malley SA (CIGM).

Pour les années 2018 et 2019, la participation des communes aux charges d'exploitation reste sur une base volontaire.

La nouvelle patinoire du Centre sportif de Malley sera mise en service en automne 2019. Dès lors, la convention s'appliquera et la participation des communes sera planifiée à réception des comptes en mars 2019.

A cet effet, un plan financier sera proposé aux communes de Lausanne Région, afin d'intégrer leurs participations au budget 2020.

La piscine ouvrira en 2021 et c'est à ce moment-là que le Centre sportif de Malley entrera en pleine exploitation.

³ Synthèse du rapport d'activités 2018 (points forts) de Lausanne Région

3.1.29 Association du passeport vacances d'Oron-Jorat (*IPC 1823*)

Dès 2018, nous participons au passeport vacances d'Oron-Jorat.

Nous avons versé une contribution de CHF 0.50/habitant pour les activités organisées par cette association.

3.2 Section 2 Finances

3.2.1 Rapport des comptes (FI 1738)

Nous nous référons au rapport spécifique en la matière (préavis n° 03/2019).

3.2.2 Arrêté d'imposition (FI 1790)

Nous nous référons au préavis n° 08/2018 – Arrêté d'imposition pour les années 2019 à 2021, traité par le Conseil communal au cours de sa séance du 19 novembre 2018. Le Conseil communal a décidé de maintenir le taux d'imposition communal à 69 points et celui de l'impôt foncier à 1.2‰ pour l'année 2019.

3.2.3 Plafond d'endettement – législature 2016-2021 (FI 1919)

Au cours de sa séance du 2 décembre 2016, le Conseil communal a adopté le préavis n° 13/2016 – Plafond d'endettement : législature 2016-2021, fixant celui-ci à CHF 29 millions, considérant la dette actuelle, les investissements planifiés et les amortissements à effectuer.

3.3 Section 3 Sécurité sociale

3.3.1 Chômage (SECU 99)

Vous trouverez en annexe les statistiques de la situation du marché de l'emploi dans le Canton de Vaud au 31 décembre 2018⁴.

3.3.2 Exécution forcée d'expulsion (SECU 1834)

En 2018, nous n'avons pas eu à traiter d'exécution forcée d'expulsion.

3.3.3 Association régionale pour l'action sociale (ARAS) (SECU 586)

- Les comptes 2017 de l'Association régionale pour l'action sociale (ARAS) Est lausannois-Oron-Lavaux se sont finalement bouclés avec un excédent de recettes de CHF 11'073.10, au lieu du déficit budgétisé de CHF 196'640.00.
- Le déficit budgétisé par l'ARAS pour 2019 se monte à CHF 147'950.00. Il correspond à l'excédent qui pourrait être mis à charge des communes ; mais si nécessaire, il sera financé d'abord par les fonds de réserve.
- Notre participation 2017 au financement des agences d'assurances sociales s'est élevée à CHF 13.15 par habitant, alors qu'elle avait été budgétisée à CHF 14.45 par habitant.
- Pour 2019, la participation budgétisée s'élève à CHF 15.15 par habitant, alors qu'en 2018 elle était budgétisée à CHF 15.90.

3.3.4 Facture sociale (SECU 685)

- Le montant de notre participation à la facture sociale 2017, communiqué en juillet 2018, s'est élevé à CHF 2'633'592.00, alors que les acomptes se sont élevés à CHF 2'460'361.00, soit une différence à notre charge de CHF 173'231.00.
- La participation prévisionnelle de notre commune à la facture sociale 2019, communiquée en octobre 2018, a été fixée à CHF 2'696'073.00, alors que la participation prévisionnelle 2018 s'élevait à CHF 2'042'393.00.

⁴ Statistiques du marché de l'emploi dans le Canton de Vaud au 31 décembre 2018

- Remarques :
 - L'accord négocié entre le canton et les communes prévoit que dès 2016, seul un tiers des augmentations des montants compris dans la facture sociale par rapport à l'année 2015 sont à charge des communes. Cet accord est stipulé à l'article 17a alinéa 1 de la Loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF – RSV 850.01), qui dispose que : *Dès l'année 2016 et pour les années suivantes, le montant qui dépasse les dépenses de l'Etat engagées en vertu de l'article 15 de la présente loi par rapport au décompte de l'année 2015 n'est à la charge des communes qu'à raison d'un tiers (33.3%).*
 - C'est ainsi que la facture sociale basée sur le budget 2019 a été calculée, à savoir : l'équivalent de la facture sociale 2015 a été mis à charge des communes, auquel s'ajoute le tiers de l'écart entre les dépenses nettes de l'Etat inscrites au budget 2019 et celles qui résultent des comptes 2015.

3.3.5 Santé publique (SECU 531)

3.3.5.1 Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)

- Conformément au principe de financement énoncé à l'article 18 de la Loi du 6 octobre 2009 sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD – RSV 801.11), l'Etat et les communes financent subsidiairement et paritairement les prestations d'aide et de soins à domicile fournies par les centres médico-sociaux (CMS) placés sous la responsabilité des associations ou fondations régionales d'aide et de soins à domicile.
- En 2018, la participation communale à l'AVASAD s'est élevée à CHF 94.00/habitant, tandis que celle de 2017 s'est élevée à CHF 93.00/habitant.
Pour 2019, la participation définitive a été fixée CHF 92.00/habitant.
- Remarques :
 - L'article 17a alinéa 1 de la Loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF – RSV 850.01), cité sous chiffre 3.3.4 ci-dessus, est applicable à la répartition des coûts de l'AVASAD ; ainsi, dès 2016, seul un tiers des augmentations des montants AVASAD compris dans la facture sociale par rapport à l'année 2015 sont à charge des communes.
 - En application de la convention signée en septembre 2018 entre les associations faitières des communes et le Conseil d'Etat, le canton sera dès 2020 l'unique financeur public de l'AVASAD, en contrepartie d'une bascule de point d'impôt.
 - L'assemblée des délégués de l'AVASAD a approuvé le budget 2019 lors de sa séance du 28 janvier 2019. En octobre 2018, la contribution des communes avait été estimée à CHF 95.00/habitant, tenant compte de la décision du conseil d'administration de dissoudre partiellement les fonds des communes. Sur la base du budget revu et finalisé, le montant définitif a été fixé à CHF 92.00/habitant.

3.3.5.2 Aide et soins à domicile

Notre commune est rattachée au Centre médico-social (CMS) d'Oron.

4. Services industriels / Assainissement

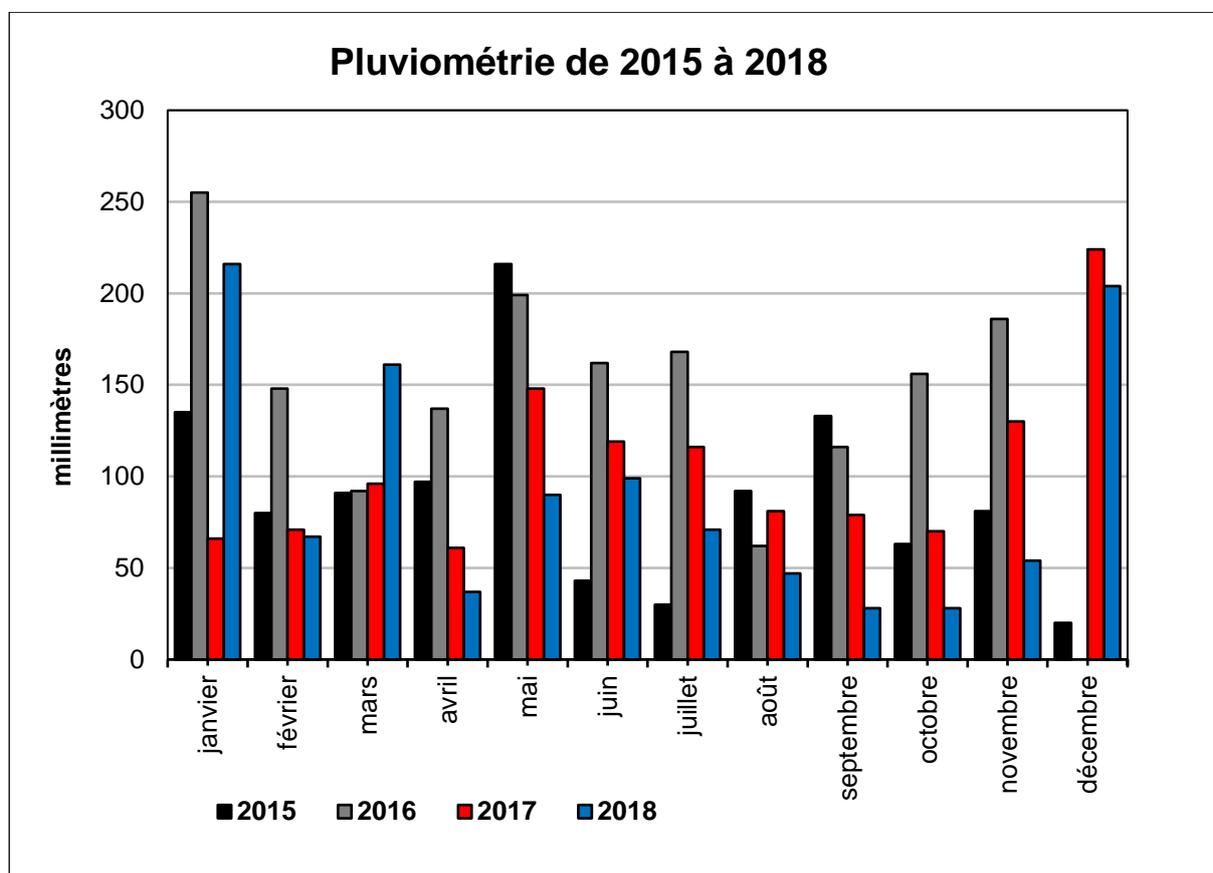
4.1 Section 1 Services industriels

4.1.1 Approvisionnement en eau potable (SI 1114/1521)

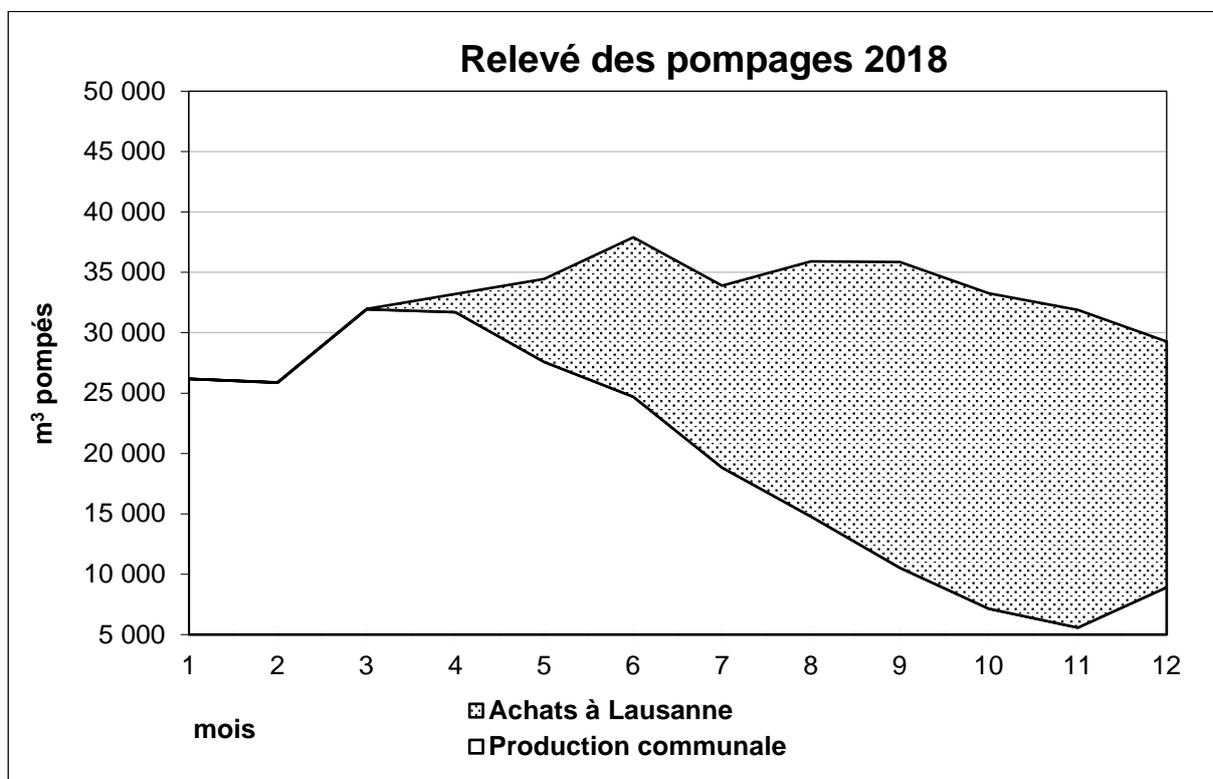
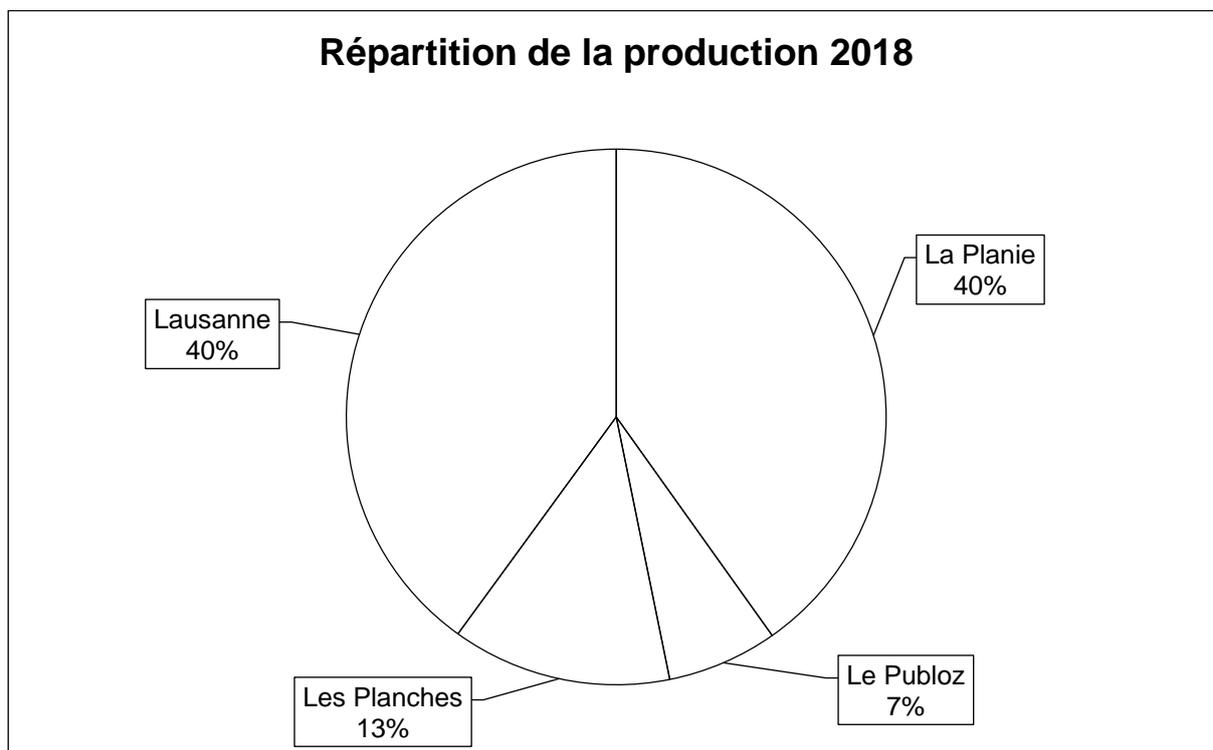
4.1.1.1 Production d'eau

Comme chaque année, nous vous remettons en annexe le tableau des comptages d'eau de l'année écoulée⁵, comportant également le résultat des années précédentes pour permettre une comparaison.

Les graphiques ci-dessous illustrent les données de ces résultats.



⁵ Tableau des comptages d'eau de 2013 à 2018



L'année 2018 a été mitigée quant à la production d'eau. Le graphique du relevé des pompages montre que nous avons dû acheter à Lausanne un peu plus de 50% de l'eau distribuée ; cette situation est similaire à l'année 2017. Les conditions hydrologiques nous ont principalement pénalisés : la période d'étiage s'est présentée à partir du mois de juillet et s'est prolongée jusqu'en fin d'année ; c'est seulement à ce moment-là que le niveau de nos captages s'est amélioré.

Nous avons sollicité la collaboration de la population en lui adressant un avis de sensibilisation au mois d'août.

4.1.1.2 Analyse des résultats des comptages 2018

- La différence entre le relevé des pompages + achats d'eau et le relevé des compteurs s'explique comme suit :

- Contrôle de bornes hydrantes : environ 200 m³ à 500 m³.
- Purge du réseau, entretien, réparation de fuite : environ 500 m³ à 1'000 m³.
- Diverses ruptures de conduites : en 24 heures, elles peuvent engendrer un débit de 150-500 m³ selon l'importance.

En 2018, les fuites avérées ont représenté un volume de 4'400 m³ ; ce résultat nous conforte dans la nécessité de privilégier un entretien de qualité de notre réseau.

Malgré les moyens à disposition, le réseau demeure sujet à des fuites qui ne sont pas détectées ; notamment sur les tronçons privés. L'équipement public n'est pas en reste et a aussi ses points vulnérables : par exemple l'étanchéité des canalisations, des vannes, etc.

- Nous avons constaté que de l'eau est prélevée sur des bornes hydrantes lors de travaux routiers ou autres, sans que le maître de l'ouvrage ne s'annonce.
- Les fuites sont détectées par les moyens suivants :
 - Le téléphone d'un particulier.
 - Le contrôle visuel par notre service des eaux.
 - Le contrôle journalier de la consommation d'eau par le système de télégestion et la localisation d'éventuelles fuites par les 59 détecteurs fixes installés sur le réseau.
 - Le contrôle auditif par le service des eaux lors des relevés des compteurs.

4.1.1.3 Développement de la production d'eau de boisson

En 2018, la Municipalité a pris l'option de réévaluer le potentiel hydrique de la commune. A cet effet, un mandat a été confié à un bureau spécialisé en la matière ; l'étude sera réalisée dès 2019, en 2 phases distinctes, soit :

- 1) Evaluation de la source des Planches : possibilité de recaptage et d'assainissement.
En cas de résultat positif, une 2^{ème} étape pour une analyse plus approfondie sera envisagée et fera l'objet d'une offre portant sur des sondages dans le terrain.
- 2) Evaluation des ressources communales : possibilités d'amélioration des captages existants et d'exploitation de nouvelles ressources.

En cas de résultat positif, une 2^{ème} étape sera envisagée et fera l'objet d'une offre portant sur des sondages et des forages, afin d'évaluer les débits potentiels.

4.1.2 Qualité de l'eau (SI 40/899)

- Les résultats des analyses bactériologiques, microbiologiques et chimiques ont dans l'ensemble été conformes aux normes en vigueur. Vous trouverez ci-joint l'information sur la qualité de l'eau distribuée en 2018⁶, diffusée sur le site internet de la commune et aux piliers publics.
- La récolte d'échantillons s'effectue mensuellement sur 3 à 6 points aléatoires du réseau pour une analyse succincte portant sur 3 paramètres les plus importants, soit : germes aérobies mésophiles, escherichia coli, enterococcus spp.

En outre, une analyse complète est effectuée 3 fois par année, portant sur 96 paramètres complémentaires à ceux précités, soit : sels minéraux, résidus de pesticides, médicaments et autres composés chimiques.

Ces analyses détaillées peuvent être consultées sur demande à l'administration communale.

- Sources des Planches :

En 2018, nous avons continué à analyser la qualité de l'eau produite, afin de suivre l'évolution de la situation. L'objectif est d'évaluer si une solution d'assainissement de ce captage est envisageable pour pouvoir le réintroduire dans notre réseau (voir rapport de gestion 2017).

Des germes escherichia coli, enterococcus spp sont toujours présents, mais leur quantité a bien diminué.

4.1.3 Plan directeur communal de la distribution de l'eau (PDDE) du 26 mars 2001 (SI 146)

4.1.3.1 Généralités

L'exploitation, le maintien, l'entretien et le développement du réseau d'eau potable et de ses équipements font l'objet d'une planification déterminée par un Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE). Notre commune est dotée d'un tel outil, qui a été approuvé par l'autorité cantonale de l'époque en date du 26 mars 2001.

Il fournit un fil rouge à la commune sur les travaux d'entretien, de renouvellement et d'extension du réseau qui devraient être exécutés. Il définit également les procédures sécuritaires, en matière de défense incendie, de pénurie et de catastrophe.

Le PDDE est un outil de planification destiné en priorité à la Municipalité, mais également aux services cantonaux concernés, tels que l'Office de la consommation et l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA).

Ce document devrait être renouvelé tous les 20 ans ; comme il comporte une projection des investissements jusqu'à 2020, nous prévoyons de le mettre à jour en 2022-2023.

⁶ Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2018

Le PDDE peut être consulté à l'administration communale.

4.1.3.2 Définition

C'est un document de planification pour le développement judicieux et économique des installations de distribution de l'eau d'une part et pour faciliter l'exploitation du réseau d'autre part.

Il définit les besoins d'évolution actuels et futurs du réseau ; il met en évidence des points qu'il faudrait corriger sur notre réseau et propose des solutions d'amélioration.

Il prévoit et propose les dispositions techniques, afin d'assurer la distribution de l'eau de toutes les zones légalisées.

Il définit également le concept de distribution de l'eau en temps de crise (étiage), de guerre, etc.

Il doit être évolutif, notamment en fonction de l'aménagement de notre territoire, des extensions du réseau, des modifications de routes et du développement de quartiers.

4.1.3.3 Contenu

Le PDDE contient tous les éléments pour nous aider dans les projets actuels et futurs, ainsi que les bases à respecter pour assurer la distribution de l'eau en tout temps.

Il se compose de :

- Schémas du réseau actuel et futur selon l'analyse d'amélioration.
- Les divers documents sur les améliorations techniques que nous devrions effectuer.
- La mise aux normes du réseau et des ouvrages selon les exigences des autorités supérieures (cantonale et fédérale) et de l'ECA.
- Les documents pour la distribution de l'eau en temps de crise.
- Assurer la réserve légale incendie.
- Planification des priorités d'amélioration du réseau et de ses ouvrages, ainsi que l'estimation des coûts.

4.1.3.4 Propositions du PDDE et bilan

- Le PDDE préconise un renouvellement des conduites de 600 à 700 mètres par année, ce qui correspondrait à un remplacement sur environ 50 ans.

Nous rappelons que nous effectuons également ces travaux en fonction des opportunités, par exemple coordonnés avec des travaux sur le réseau routier.

- Vous trouverez en annexe une synthèse⁷ des propositions d'amélioration de nos infrastructures et ouvrages contenues dans le PDDE, des travaux exécutés et de ceux à planifier.

⁷ Synthèse des travaux prévus par le PDDE

4.1.4 Etat et entretien du réseau (SI 385/1545/1858 – AG 254)

4.1.4.1 Fuites

- Le relevé des détecteurs de fuites (Wagamet) deux fois par mois, de même que la lecture journalière des graphiques et quantités, nous permettent de suivre d'une façon plus précise les fluctuations sur le réseau, notamment les pertes dues à des fuites.
- Lors de contrôles au cours des relevés des compteurs, ainsi que lors du relevé des 59 détecteurs de fuites tous les quinze jours, nous avons décelé en 2018 :
 - 10 fuites sur le réseau communal
 - 7 fuites sur le réseau privé, annoncées à leurs propriétaires pour réparationCelles-ci sont détaillées sur le tableau annexé⁸.

4.1.4.2 Compteurs

En 2018, nous avons remplacé 20 compteurs en fin de vie ou défectueux.

La durée d'amortissement d'un compteur est d'environ 15 ans.

4.1.4.3 Bornes hydrantes

- Dès 2016, nous avons confié l'entretien annuel et la révision de notre parc d'hydrantes, composé de 181 unités, à une société spécialisée en la matière. C'est un contrat d'une durée de 5 ans.
- A l'issue du contrôle annuel 2018, nous avons réparé ou remplacé 3 bornes hydrantes. L'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) subventionne ces travaux à environ 50%.

4.1.4.4 Captages

- Une fois par année, nous effectuons un état des lieux et un nettoyage de nos captages et chambres de rassemblement. Ces travaux sont effectués par notre service des eaux. La cadence d'entretien est de 3 à 5 captages par année.

En 2018, ce nettoyage a cependant été limité en raison du manque d'eau de nos sources, qui ne permettait pas de rincer suffisamment les captages. L'opération sera reprise au printemps 2019.

- Le constat de l'état et des interventions d'entretien est consigné dans le document d'assurance qualité d'autocontrôle de l'eau distribuée.

L'eau de boisson, en tant que denrée alimentaire, est assujettie à la législation sur les denrées alimentaires ; à ce titre, elle fait l'objet d'un autocontrôle obligatoire, lequel doit répondre aux exigences légales applicables en la matière. A Savigny, ce système a été mis en place en 2003 ; il nous sert de fil conducteur quant aux actions à entreprendre sur les ouvrages.

⁸ Tableau récapitulatif des fuites 2018

4.1.4.5 Pompages

- Pompage de la Planie

Nous avons procédé à la vidange du réservoir tampon pour inspection, nettoyage et désinfection.



- Pompage du Publoz

La sonde niveau défectueuse a été remplacée.



4.1.5 Renouvellement de conduites et d'infrastructures

(SI 1545/1858/1969/1986 – TR 1995)

4.1.5.1 Route et traversée de Mollie-Margot

Le remplacement du solde de la conduite, en traversée de Mollie-Margot, est à l'étude avec la réfection de la route. Idéalement, le préavis sera présenté au Conseil communal au mois de juin 2019, afin de commencer les travaux dans le courant de l'été.

4.1.5.2 Cabane de Praz-Dom-Nicod

En complément aux travaux de réfection de la cabane et des équipements techniques réalisés en 2016 (voir rapport de gestion 2016, chiffre 4.1.4.2), les Services industriels de la Ville de Lausanne nous ont invités à modifier la prise d'eau (pompage), afin qu'ils puissent remplacer le compteur principal. Ces travaux n'ont pu être réalisés ni en 2017, ni en 2018, car nos captages n'étaient pas suffisamment productifs ; ils sont reportés en 2019, si la situation le permet.



4.1.5.3 Réservoirs

- Le réservoir des Planches, d'une capacité de 100 m³, a été vidé pour une inspection, un nettoyage et une désinfection. Ce procédé fait également partie des tâches de l'autocontrôle.

Dôme du réservoir



Crépine de la prise



Vidange



- Un appel d'offres a été adressé à 3 bureaux spécialisés, portant sur un mandat d'avant-projet pour la mise en conformité des 2 réservoirs de notre réseau, soit le réservoir de l'Erbenaz et le réservoir des Planches.

Cette étude sera menée en 2019. Le bureau sélectionné devra nous présenter 2 ou 3 variantes ; la variante la plus favorable économiquement et techniquement sera retenue, afin de chiffrer et établir le projet, dans le but de présenter un préavis en 2020.

4.1.6 Extension du réseau (SI 1545/1858)

Il n'y a pas eu de travaux d'extension du réseau d'eau potable en 2018.

4.1.7 Matériel, machines et véhicule du service des eaux (AG 254)

Notre appareil de détection des conduites arrive en bout de course ; il compte une trentaine d'années et devient de moins en moins précis.

Par l'envoi de basse fréquence, cet appareil permet de localiser les canalisations jusqu'à une profondeur pouvant aller jusqu'à 10 mètres.

Sa révision est estimée à plus de CHF 1'000.00 ; de plus, les pièces de remplacement n'existent plus, au cas où il faudrait effectuer des réparations. Aussi, nous allons demander des offres pour le remplacer ; le budget à prévoir est de CHF 5'000.00 à 8'000.00.

Les appareils de nouvelle génération sont plus précis et plus performants.



4.1.8 Révision du règlement communal sur la distribution de l'eau (SI 1182)

- Rappel : en date du 1^{er} novembre 2017, le nouveau règlement sur la distribution de l'eau a été approuvé par le Département de l'économie, de l'innovation et du sport.
- En 2018, nous l'avons mis en application.

En février 2018, une information explicative a été adressée à tous les abonnés, en annexe de la facture du 2^{ème} semestre 2017. Au mois d'août 2018, une autre information explicative a été adressée aux abonnés, en annexe de la facture du 1^{er} semestre 2018 ; cette dernière sera réitérée avec la facture du 2^{ème} semestre 2018.

- Afin de limiter la charge sur la facture d'eau, la taxe annuelle d'abonnement est imputée sur la 2^{ème} tranche, car la 1^{ère} tranche comporte déjà la taxe annuelle d'épuration.

4.2 Section 2 Assainissement

4.2.1 Station d'épuration (STEP) de Pra Charbon (TR 46)

4.2.1.1 Généralités

Hormis de l'entretien courant, il n'y a pas eu de travaux particuliers à la STEP en 2018. Son fonctionnement est satisfaisant et le rendement global est bon.

Une classe d'école a visité les installations dans le cadre de l'enseignement ; nous recevons régulièrement de telles demandes de l'école.

Chaque année, nous participons en principe à la journée « Bilan de l'épuration vaudoise », organisée par la Direction générale de l'environnement (DGE). Le Municipal en charge et le responsable de la STEP étaient présents à celle du 25 avril 2018 ; les conclusions du bilan sont consultables sur le lien suivant :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/eau/fichiers_pdf/DIREV_PRA/Bilans_de_l_é_puration_2017.pdf

4.2.1.2 Bassins

- Vu que le fonctionnement sur une ligne s'est avéré concluant en 2017, nous avons à nouveau tourné avec une seule ligne durant environ 5 mois, de mi-avril à fin août 2018.

Ce mode de fonctionnement nous permet de :

- Procéder à diverses évaluations pour optimiser les réglages de l'installation, automatisme, dosage des produits de traitement, etc.
- Effectuer les travaux d'entretien qui peuvent durer 2 semaines suivant la nature de ceux-ci, ainsi que le nettoyage périodique sans impacter le fonctionnement normal de la STEP.

4.2.1.3 Centrifugeuse

Comme chaque année, une révision et un entretien préventifs de la centrifugeuse ont été exécutés. Cette intervention a duré 2 jours.

Révision axe centrifugeuse



Révision centrifugeuse



4.2.1.4 Dégrilleur

La vis du dégrilleur a été remplacée par une entreprise spécialisée. La durée de vie de cette pièce est d'environ 5 ans ; elle était donc bien amortie ...

L'usure de la vis engendre un colmatage des parois du tube ; à moyen terme, il se crée un bouchon résultant surtout d'éléments que nous ne devrions pas trouver dans les eaux usées, tels que plastiques, tissus, objets divers.

Dégrilleur bouché



Démontage vis



Vis usée du dégrilleur



Objet retrouvé dans le dégrilleur



4.2.1.5 Optimisation énergétique

- Comme mentionné dans le rapport de gestion 2017, nous avons confié l'étude énergétique de la STEP à un bureau d'ingénieurs. Cette analyse porte notamment sur le potentiel de recyclage des boues et d'optimisation du traitement des eaux usées.

Le rapport nous sera présenté dans le courant de l'année 2019.

- Le projet photovoltaïque sera réévalué en fonction du résultat de l'étude précitée.

4.2.1.6 Autres travaux d'entretien

- Remplacement des filtres de sortie de la ligne n° 2.
- Remplacement des diffuseurs d'origine (10 ans) par des modèles à membranes dans la ligne n° 2.
- Nettoyage complet de la station flocculant.

Avant



Après



- Contrôle et nettoyage de la vis dessableur ; dépose et repose moteur ; remplacement du joint étanchéité.
- Vidange et contrôle de tous les réducteurs de transmission.
- Remplacement du corps de la pompe doseuse du flocculant

Pompe



Corps de pompe



- Remplacement de l'alimentation de l'automate de la STEP.
- Démontage et révision de la pompe de retour de la centrifugeuse.



- Intervention d'une entreprise pour le curage d'une canalisation d'eaux usées bouchée à l'entrée de la STEP, qui a engendré un déversement ; le garde-faune a été averti et a effectué un nettoyage du ruisseau.

Cette obstruction de la canalisation est due à un élément relativement important en béton, provenant probablement de travaux, qui n'a cependant pas pu être clairement identifié.

- Contrôle des chaînes et entraînements des racleurs des bassins ; clarification et remplacement des pièces usées prévus pour 2019 sur la ligne n° 1 et en 2020 sur la ligne n° 2.

Usure de la chaîne du racleur



Racleur de clarification



4.2.1.7 Taxe fédérale supplémentaire

- Comme chaque année et ceci pour rappel jusqu'en 2040, la Confédération a prélevé la taxe additionnelle sur les eaux usées.
- En 2018, le montant de cette taxe additionnelle de CHF 9.00 par habitant raccordé s'est élevé à CHF 28'053.00, contre CHF 28'179.00 en 2017 (compte n° 460.3191.00).

4.2.2 Etat et entretien du réseau *(TR 46/1912)*

4.2.2.1 Station de relevage de la Claie-aux-Moines

- Remplacement de 2 disjoncteurs d'alimentation des 2 pompes « SmartRun » dans le tableau électrique ; ceux-ci se déclenchaient trop souvent, ce qui interrompait le fonctionnement des pompes, probablement dû au vieillissement de ces éléments.
- Remplacement de 2 clapets anti-retour sur la conduite refoulement des eaux usées.

4.2.2.2 Collecteur d'eaux usées du Publoz

Comme mentionné dans le rapport de gestion 2017 et sur demande du Service des eaux, sols et assainissement (9 janvier 2007), actuellement Direction générale de l'environnement (DGE), Division eaux souterraines, nous avons effectué une inspection télévisée et un contrôle d'étanchéité de la canalisation et des chambres du collecteur d'eaux usées du Publoz (en aval du chemin des Gavardes). Le résultat est le suivant :

- Le contrôle caméra n'a pas mis en évidence de défaut significatif de la canalisation en relation avec la zone S3 de protection des eaux.
- Le test d'étanchéité a révélé des défauts mineurs sur 4 des 11 chambres ; elles ont été mises en conformité.

Le dossier des tests (avant et après travaux) sera remis à la DGE pour validation ; ce procédé sera renouvelé tous les 5 ans. Le coût de l'opération s'est élevé à environ CHF 16'000.00.

Cette solution du contrôle tous les 5 ans a été obtenue grâce à une négociation avec la DGE, car les autres alternatives qui nous ont initialement été soumises (si ce n'est imposées) consistaient à :

- Remplacer environ 600 mètres du collecteur par du PE soudé (canalisation et chambres) à un prix estimé à CHF 298'000.00.
- Chemiser la canalisation au prix estimé de CHF 170'000.00, sans garantie que ce soit possible sur toute la longueur et sans compter la modification des 11 chambres au prix estimé de CHF 1'500.00/unité.

4.2.2.3 Entretien des canalisations et des chambres

Une évaluation est en cours pour définir un plan d'action sur 5 ou 7 ans, relatif au curage des canalisations ainsi que des chambres du réseau public de tout le territoire communal.

Nous envisageons de traiter le curage combiné des réseaux d'eaux usées (EU) et claires (EC), afin d'optimiser les coûts d'intervention.

Des offres ont été demandées à des entreprises habilitées en la matière.



4.2.3 Renouvellement de canalisations et d'infrastructures (TR 1912)

Il n'y a pas eu de travaux significatifs exécutés en 2018, hormis la modification et la liaison du collecteur d'eaux usées du carrefour des Alpes (voir chiffre 4.2.4.2 ci-après).

4.2.4 Extension du réseau (TR 1912/1956/1992/1996)

4.2.4.1 Assainissement de trois propriétés le long de la route d'Oron

Les travaux ont été réalisés et achevés à la fin de l'été 2017. Le crédit accordé a été respecté.

Actuellement, une propriété est raccordée. Dans le courant de l'année 2018, nous avons reçu la demande d'une 2^{ème} propriété pour se raccorder sur ce collecteur ; il n'y aura aucun frais pour la commune, car lors de la création du nouveau collecteur une chambre collectrice a été placée à la limite de chaque propriété.

4.2.4.2 Carrefour des Alpes

Au cours de sa séance du 26 mars 2018, le Conseil communal a accordé le crédit relatif à la réfection de la chaussée à l'assainissement du carrefour des Alpes (préavis n° 01/2018).

Les travaux de soulagement du collecteur principal le long de la route de Chexbres se déversant à la STEP de Pra Charbon ont été exécutés durant l'été.

Le résultat donne entière satisfaction. En cas d'afflux important, le déversoir créé au débouché du chemin de l'Eglise renvoie les eaux usées sur le collecteur de la route d'Oron, ce qui décharge comme attendu celui de la route de Chexbres.

4.2.4.3 Ouvrages projetés

- **Assainissement et remplacement de la conduite de refoulement dans le quartier d'En Brit**

Le projet prévoit l'assainissement (chemisage) et le remplacement de la conduite de refoulement de la station de relevage des eaux usées d'En Brit.

La conduite, construite il y a une quarantaine d'années, est usée en divers endroits et elle a dû être réparée. En outre, son tracé actuel induit des problèmes mise en charge des chambres sises sur les parcelles RF n° 995 et 45.

Il est prévu de déplacer le tracé de la conduite de refoulement et de la raccorder au collecteur communal d'eaux usées par la chambre sise sur la parcelle RF n° 787.

Ce projet est présenté dans le préavis n° 02/2019 – Demande de crédit pour l'aménagement d'un sentier public dans le quartier d'En Brit, ainsi que l'assainissement et le remplacement de la conduite de refoulement des eaux usées, qui sera traité par le Conseil communal au cours de sa séance du 1^{er} avril 2019.

Dégât sur la conduite



Tuyau de la conduite



- **Assainissement du quartier de la Tantérine et de la Cabuse**

Un projet d'assainissement de 4 propriétés dans le haut de la route de Tantérine est en cours d'étude ; 3 propriétaires sont favorables à se raccorder au réseau d'eaux usées.

En cas de réalisation, le réseau communal sera prolongé d'environ 315 mètres.

4.2.5 Installations particulières d'épuration (TR 122/1912)

La Direction générale de l'environnement (DGE) est chargée de la surveillance de la conformité des installations particulières d'épuration des eaux usées ménagères. Lorsque les propriétaires sont invités à assainir leurs équipements, la question du raccordement des bâtiments concernés au réseau communal se pose.

Les demandes qui nous sont présentées dans ce sens sont examinées et évaluées au cas par cas, en fonction des opportunités de l'extension du réseau dans une zone ou l'autre, ainsi que sur le plan économique/financier.

En 2018, quelques requêtes nous sont parvenues et sont en cours d'examen, tant du côté de la Municipalité que des privés.

5. Ecoles / Accueil des enfants

5.1 Section 1 Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)

5.1.1 Organes 2018 de l'ASIJ (IPC 1968)

5.1.1.1 Conseil intercommunal

1) Composition

Le Conseil intercommunal est composé de 54 délégués des 10 communes membres de l'association.

Pour rappel, chaque commune est représentée comme suit :

- 2 délégués municipaux pour la délégation fixe.
- Des délégués des conseils généraux ou communaux par fraction de 500 habitants pour la délégation variable.

Le nombre de délégués « variables » de Savigny est de 7.

2) Représentation de Savigny

Délégation fixe :	– Daniel Métraux	PLR
	– Jean-Claude Rochat	PLR
Délégation variable :	– Christian Aeschlimann	PLR
	– Stefan Giardiello	PS
	– Lara Graz	LES VERTS
	– Stéphane Kay	PS
	– Sandra Klinke	LES VERTS
	– Alexandre Monod	PLR
	– Jean-Jacques Schumacher	PLR

3) Bureau

Bernard Perret	Forel (Lavaux)	Président
Benjamin Borlat	Corcelles-le-Jorat	Vice-président
Fabienne Blanc	Vucherens	Secrétaire
Caroline Gay Monique Ries	Servion	Scrutatrices
Nathalie Zweifel Sandro Simonetta	Jorat-Mézières	Scrutateurs suppléants

4) Commission des finances

Francis Chenevard	Corcelles-le-Jorat
Alexandre Monod	Savigny
Denys Kaba	Servion
Alexandre Georges	Syens
Julien Mortier	Vucherens

5) Commission de gestion

Suzanne Audino	Forel (Lavaux)
Philippe Randin	Jorat-Mézières
Frédéric Berner	Montpreveyres
Martin Rod	Ropraz
Marjorie Clerc	Vulliens

5.1.1.2 Comité de direction**1) Délégués**

Le Comité de direction est composé d'un représentant par commune membre, choisi et proposé par chaque Municipalité parmi les Municipaux en fonction. Pour chaque commune, les représentants 2018 sont :

Communes	Représentants	
Corcelles-le-Jorat	Christophe Balissat	
Forel (Lavaux)	Olivier Kaeser	
Jorat-Mézières	Muriel Preti	
Montpreveyres	Cristine Pasche	
Ropraz	Jérôme Porchet	
Savigny	Louis Pipoz	
Servion	Yves Boand	
Syens	Isabelle Lorenz	
Vucherens	Etienne Cherpillod	Président
Vulliens	Olivier Hähni	Vice-président

2) Bureau

Le Comité de direction est complété dans le cadre de ses tâches administratives par :

- Secrétaire : Fabienne Blanc
- Boursière : Liliane Déglon
- Responsable administratif : Nicolas Deprez

5.1.2 Activités 2018 du Conseil intercommunal

5.1.2.1 Séances

Le Conseil intercommunal, organe législatif, s'est réuni à 6 reprises en 2018 :

- 4 janvier : Corcelles-le-Jorat
- 7 février : Vucherens
- 25 avril : Mézières
- 6 juin : Vulliens
- 26 septembre : Corcelles-le-Jorat
- 5 décembre : Forel (Lavaux)

5.1.2.2 Objets traités

Il s'est déterminé sur les six préavis suivants :

N°	Objets
01/2018	Demande de crédit d'étude de CHF 610'000.00 concernant les honoraires des mandataires architectes, ingénieurs et spécialistes, ainsi que le bureau d'aide au maître d'ouvrage pour le Collège Gustave Roud (Carrouge)
02/2018	Fixation du statut salarial du futur planificateur des transports de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) : préavis retiré
03/2018	Demande de crédit de CHF 490'000.00 pour l'aménagement global des combles au Collège de Servion pour la rentrée des classes 2018
04/2018	Nouveau règlement du Conseil d'Etablissement primaire et secondaire du Jorat (Jorat-Mézières)
05/2018	Comptes 2017
06/2018	Budget 2019

5.1.3 Activités 2018 du Comité de direction

Le Comité de direction, organe exécutif, s'est réuni à de très nombreuses reprises pour traiter non seulement les affaires courantes, mais également des problématiques particulières et suivre l'avancement des mandats confiés à des commissions ; ces dernières se réunissent hors séances du Comité de direction, notamment pour instruire des sujets dans la perspective des divers préavis à préparer.

Le directeur de l'Etablissement primaire et secondaire (EPS) du Jorat est régulièrement présent aux séances du Comité de direction et collabore dans le cadre des commissions thématiques si cela s'avère nécessaire.

5.1.4 Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement

Libellé	Budget ASIJ 2018		Budget ASIJ 2017		Comptes ASIJ 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration	552'900	139'600	586'970	166'800	576'408	153'609
Finances	1'711'850	6'589'900	1'744'850	6'565'030	1'706'141	6'292'460
Domaines et bâtiments	2'517'750	140'950	2'430'160	56'360	2'335'889	98'889
Instruction publique et cultes	2'142'800	54'850	2'108'010	81'800	1'971'312	44'792
	6'925'300	6'925'300	6'869'990	6'869'990	6'589'750	6'589'750

La participation financière de notre commune se répartit de la manière suivante :
(1/2 pour le nombre d'élèves et 1/2 pour le nombre d'habitants)

Comptes ASIJ 2017 CHF 1'505'854.30

Pour 343 élèves et 3'276 habitants

Budget ASIJ 2017 CHF 1'624'780.50

Pour 362 élèves et 3'304 habitants

Budget ASIJ 2018 CHF 1'567'686.75

Pour 339 élèves et 3'276 habitants

Budget ASIJ 2019 CHF 1'567'686.75

Pour 346 élèves et 3'353 habitants

5.2 Section 2 Accueil de la petite enfance

5.2.1 Association Accueil Petite Enfance Réseau d'Oron (APERO) (IPC 1973)

5.2.1.1 Communes membres

Corcelles-le-Jorat	Ropraz
Essertes	Savigny
Forel (Lavaux)	Servion
Jorat-Mézières	Syens
Maracon	Vucherens
Montpreveyres	Vulliens
Oron	

5.2.1.2 Organes 2018

1) Assemblée générale

Elle est composée d'un représentant de chaque membre. Les communes membres désignent leur délégué.

Elle est présidée par le président du Comité directeur, secondé par la secrétaire du Comité directeur pour la rédaction des procès-verbaux.

En 2018, l'assemblée générale était composée de 13 membres.

La Municipalité de Savigny a désigné M. Daniel Métraux, en tant que délégué à l'assemblée générale.

2) Comité directeur

- | | | |
|-------------------------|----------------|-----------------------------|
| – Olivier Kaeser | Forel (Lavaux) | Président et Municipal |
| – Louis Pipoz | Savigny | Vice-président et Municipal |
| – Muriel Preti | Jorat-Mézières | Municipale |
| – Christian Bays | Oron | Municipal |
| – Yves Boand | Servion | Municipal |
| – Patricia Grossglauser | | Déléguée |
| – Anne-Cécile Uldry | | Déléguée |

Le Comité directeur est complété dans le cadre de ses tâches administratives par Mmes Isabelle Guzzon, directrice opérationnelle du réseau, Chrystelle Monney, responsable des finances et salaires, Nathalie Broillet et Catherine Laffely, secrétaires du comité.

3) Commission de gestion

Elle est composée de trois membres sur la base d'un tournus annuel suivant l'ordre alphabétique des communes membres.

En 2018, les délégués des Communes de Syens, Vucherens et Vulliens ont composé la Commission de gestion. Le délégué de la Commune de Corcelles-le-Jorat a fonctionné comme suppléant.

5.2.1.3 Activités 2018

- L'assemblée générale s'est réunie à deux reprises en 2018 :
 - 13 juin : Montpreveyres
 - 2 octobre : Ropraz
- L'assemblée générale a traité et accepté les préavis suivants :
 - Comptes 2017
 - Budget 2019
- Le Comité directeur s'est réuni à huit reprises.

5.2.1.4 Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement

Libellé	Budget APERO 2019		Budget APERO 2018		Comptes APERO 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Structures d'accueil	8'701'900	6'739'500	7'674'470	6'158'200	7'458'015	6'192'016
Accueillantes en milieu familial	2'226'950	1'757'000	2'033'150	1'727'700	2'117'042	1'729'535
Réseau APERO	566'080	2'998'430	453'300	2'274'920	639'503	2'293'008
	11'494'930	11'494'930	10'160'920	10'160'920	10'214'560	10'214'560

5.2.2 Structures d'accueil du réseau APERO (IPC 1973)

Vous trouverez ci-joint le tableau récapitulatif des structures et services d'accueil⁹, actifs en 2018 au sein du réseau APERO.

⁹ Tableau des structures et services d'accueil de l'APERO

6. Domaines et bâtiments / Forêts / Travaux / Déchets

6.1 Section 1 Domaines et bâtiments

6.1.1 Entretien des immeubles (DB 277)

En 2018, la Commission « Bâtiments » s'est réunie à 3 reprises, soit les 6 février, 3 mai et 10 octobre.

Vous trouverez ci-joint son rapport 2018¹⁰, comportant un tableau résumant l'utilisation du crédit-cadre 2015-2019.

6.1.2 Etude énergétique (SI 1930)

Rappel : en 2014/2015, nous avons entrepris une étude énergétique sur le potentiel solaire photovoltaïque des toits des bâtiments communaux (voir rapport de gestion 2015, chiffre 6.1.1).

En 2017, l'Agora est le premier bâtiment qui a été équipé d'une centrale photovoltaïque (voir chiffre 6.1.10 ci-après).

Au vu des résultats encourageants, nous avons entrepris l'étude de l'équipement de la toiture de l'Ancien collège ; référence est faite au préavis n° 07/2018 – Demande de crédit pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture sud de l'Ancien collège, qui a été accepté par le Conseil communal au cours de sa séance du 3 décembre 2018. Les travaux seront entrepris en 2019.

Par ailleurs, l'équipement de la toiture de la STEP de Pra Charbon est également à l'étude depuis 2017 ; elle n'a pas abouti en l'état, car la production potentielle est insuffisante pour satisfaire les besoins énergétiques des installations de ce bâtiment.

6.1.3 Forum (DB 38/277)

- Extérieur

Fourniture et pose d'un revêtement bitumeux par une entreprise derrière le Forum : prolongement des places de parc en épi.

¹⁰ Rapport 2018 de la Commission « Bâtiments »

- Protection incendie

Les travaux ont été réalisés durant l'année 2017 dans l'enveloppe du crédit accordé le 3 avril 2017 (préavis n° 01/2017). Le remplacement de la porte d'entrée de la cuisine est cependant resté en suspens et il a été effectué en 2018.



- Ponçage et vitrification du parquet de la salle de spectacles



- Remplacement du beamer de la salle de spectacles



6.1.4 Maison de commune (DB 56175)

- M. Joris Cornut et sa famille, locataires de l'appartement de service, ont résilié leur bail pour le 31 mai 2019.

Idéalement, l'appartement sera reloué à un autre collaborateur communal.

- Remplacement des frigos de la cuisine et de la salle de Municipalité.
- Installation du WiFi dans les 2 salles de classe, à la demande de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ).

6.1.5 Eglise (DB 277/568)

Nous n'avons pas effectué de travaux particuliers, hormis de l'entretien courant.

6.1.6 Complexe scolaire (DB 54 – AG 742)

- Référence est faite au rapport 2018 de la Commission « Bâtiments » :

Les 3 bâtiments (route de Mollie-Margot 7, 9 et 11) ont été mis en conformité aux prescriptions de protection incendie, à savoir notamment : sécurisation, création et signalisation des sorties de secours, signalétique des chemins de fuite, réfection d'un faux-plafond.

Les mesures réalisées sont illustrées ci-dessous.



- Par ailleurs, quelques travaux d'entretien et acquisitions ont été effectués, soit notamment :
 - Réfection de la peinture des zones d'une façade de la salle de gymnastique endommagée par des graffitis.
 - Réparation de l'éclairage (mise aux normes des câbles suite à un court-circuit) de la salle de gymnastique et pose d'ampoules LED sur tous les supports.
 - Installation d'une ligne internet (WiFi) dans l'abri de protection civile (route de Mollie-Margot 9), pour les besoins du comité d'organisation de Savigny 2019 – 100^{ème} FVJC.
 - Acquisition d'une poubelle de tri pour le couvert extérieur où se déroulent les récréations.
 - Remplacement du lave-linge de l'appartement de service.
- Terrain de football du Complexe scolaire :

Nous avons confié un mandat d'étude à un bureau spécialisé, relatif à la faisabilité technique de la transformation du terrain en terrain synthétique permettant son utilisation comme parking pour véhicules légers.

6.1.7 Ancien collège (DB 104)

- Nous n'avons pas effectué de travaux particuliers, hormis de l'entretien courant.
- Par ailleurs, référence est faite au préavis n° 07/2018 – Demande de crédit pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture sud de l'Ancien collège, qui a été accepté par le Conseil communal au cours de sa séance du 3 décembre 2018. Les travaux seront entrepris en 2019.

6.1.8 Pavillon (DB 1141)

- Installation d'une ligne internet (WiFi) dans les locaux de la Ludothèque « La Cigale » (classes 3 et 4).
- Aménagement d'une rampe d'accès pour handicapés et poussettes.
- Pose d'un éclairage extérieur.



6.1.9 Villa des maîtres (DB 384)

- Le bâtiment a fait l'objet de divers travaux d'entretien courant et de contrôle.
- Le lave-linge de l'immeuble a été remplacé.

6.1.10 Agora (DB 2/158/965)

- La Doctoresse Simone Schlegel a résilié le bail de son cabinet médical pour le mois de juin 2018, afin de rejoindre un cabinet de groupe dans une autre localité.

Les locaux, occupés depuis 18 ans, ont été rafraîchis et reloués à la société Marine Industry MI SA, à compter du 1^{er} juin 2018.

- Remplacement du boîtier analogique de l'ascenseur.
- Infiltration d'eau dans la partie arrière des locaux de la pharmacie : la remise en état « fonctionnelle » a été effectuée ; cependant, la cause n'est pas encore déterminée avec précision et pourrait laisser augurer des travaux d'assainissement ; référence est en outre faite au rapport 2018 de la Commission « Bâtiments ».
- Bilan 2018 d'exploitation de la toiture photovoltaïque du bâtiment :

– Autoconsommation du bâtiment :	49.63%	
– Energie refoulée au réseau :	50.37%	
– Prix d'achat de l'énergie :	0.1840 CHF/kWh	
– Prix de vente énergie excédentaire :	0.0543 CHF/kWh	
– Energie économisée		CHF 1'446.61
– Energie vendue		<u>CHF 433.21</u>
Economie sur 1 an		CHF 1'879.81

Le tableau 2018 complet relatif au rendement de l'installation solaire n'est pas achevé au moment où nous déposons le présent rapport.

6.1.11 Collège du Jorat (DB 277/499/695)

M. et Mme Michel et Catherine Bachmann ont résilié le bail de leur appartement pour le 31 décembre 2018.

Le logement, occupé depuis 17 ans, a été rafraîchi : réfection des peintures et ponçage du parquet.

Il a été reloué à M. Paulo Marques, collaborateur communal et à son épouse, à compter du 1^{er} mars 2019.



6.1.12 Vestiaires et terrain de football de Saint-Amour (DB 1045)

- Référence est faite au rapport 2018 de la Commission « Bâtiments » :
 - Pose d'une isolation périphérique et d'un crépis extérieur.
 - Les radiateurs électriques des vestiaires et de la buvette ont en conséquence été remplacés par des modèles hydrauliques.
 - La ventilation des vestiaires et de la buvette a été transformée et mise en conformité.
- Réparation d'une fuite d'eau dans un des vestiaires.
- Pose de boutons poussoir pour les douches utilisées par le FC Savigny-Forel, afin d'économiser l'eau.



6.1.13 Ferme des Gavardes (DB 1994)

Rappel : Le projet de transformation du bâtiment a été soumis à l'enquête publique du 23 février au 26 mars 2018.

L'appel d'offres détaillé des travaux nécessaires à la réalisation du projet a cependant mis en évidence un coût total que la Municipalité a estimé trop élevé.

Le programme a dès lors été revu et le projet en cours de réflexion s'articule comme suit :

- Construction d'une halle non chauffée.
- Aménagement de vestiaires, de sanitaires et d'une cafétéria pour les services de la voirie et des eaux dans les locaux existants de la déchetterie, au niveau des garages.

6.1.14 Villa de feu M. Roland Utz (AG 1987)

Référence est faite au préavis n° 01/2016 – Acceptation de la succession de M. Roland Utz, traité par le Conseil communal au cours de sa séance du 15 février 2016.

La convention de règlement de la succession de M. Roland Utz entre la Commune de Savigny et Mme Marianne Schick (sœur du défunt) a été passée le 7 août 2018 ; elle permet aux héritiers de reconnaître que la succession est définitivement liquidée.

6.1.15 Refuge de la Planie (DB 804)

- Remplacement du chauffe-eau.
- Réparation et ponçage des tables extérieures par le service de la conciergerie.
- Remplacement des tables intérieures usées par un modèle en bois plus pratique (8). Les anciennes ont été conservées pour les besoins de manifestations en extérieur.
- Remplacement des bancs par des chaises pliantes en bois que nous avons en stock et qui n'avaient pas encore été mises en service. Quelques bancs, en état acceptable, ont été conservés pour les besoins en extérieur.



6.1.16 Contrôle des installations électriques (DB 2/1296 – PO 487 – TR 46/1912)

- En 2018, les bâtiments et constructions suivants ont fait l'objet d'un contrôle périodique obligatoire des installations électriques, en application de l'Ordonnance fédérale du 7 novembre 2001 sur les installations électriques à basse tension (OIBT – RS 734.27) :
 - Station de relevage des eaux usées d'En Brit
 - Station de relevage des eaux usées du Grenet
 - Abri public de protection civile du chemin de la Guéta
 - Station de relevage des eaux usées de la Claie-aux-Moines
 - Agora : bibliothèque, Gemetris SA, service psychopédagogique scolaire, Marine Industry MI SA, toiture photovoltaïque
 - Ancienne gendarmerie
 - STEP de Pra Charbon
- Depuis 2015, nous avons reçu plusieurs requêtes pour procéder au contrôle périodique des installations électriques de la ferme des Gavardes ; vu l'étude concrète en cours relative à la transformation de ce bâtiment (voir chiffre 6.1.13 ci-dessus), lequel n'est en outre pas occupé, nous avons sollicité un délai supplémentaire (non accordé) et n'avons pas effectué ce contrôle.

En 2018, nous avons été dénoncés à l'Inspection fédérale des installations électriques à courant fort (ESTI) ; nous avons en conséquence décidé de mettre hors service l'installation et de déposer le compteur.

6.1.17 Contrôle des citernes des bâtiments communaux (TR 688)

Il n'y a pas eu de révision planifiée en 2018.

6.1.18 Equipements et matériel (AG 742)

Durant l'année 2018, nous avons acquis ou remplacé les machines suivantes :

- Acquisition d'un aspirateur pour la Maison de commune
- Remplacement de l'autolaveuse de la Maison de commune



6.1.19 Déprédations aux bâtiments

Les diverses mesures de police déployées sur le terrain dès 2014 et intensifiées en 2015 sont maintenues, afin de dissuader les auteurs de déprédations et délits.

Elles portent leurs fruits, car en 2018 nous recensons les dégâts suivants :

- Janvier 2018 : Plusieurs graffitis sur une façade du bâtiment de la salle de gymnastique
- 27/29 avril 2018 : Dommages à la propriété et vandalisme sur les extérieurs des locaux de l'abri de protection civile de la Guéta

6.2 Section 2 Forêts

6.2.1 Généralités (DB 5)

Le rapport annexé du garde forestier¹¹ vous renseignera sur le bilan d'exploitation 2018. Le volume des bois exploités a atteint 1'235.00 m³.

6.2.2 Travaux d'entretien des forêts (sylviculture) (DB 5/31)

Le coût des travaux 2018 s'est élevé à CHF 32'430.90 contre CHF 33'679.40 en 2017.

Les coupes de bois de la saison 2018-2019 ont été adjudgées à trois entreprises forestières pour un volume de 1'105.90 m³.

¹¹ Rapport d'activités 2018 du garde forestier

6.3 Section 3 Travaux

6.3.1 Réseau routier et places (TR 230/1519/1584/1848 – PO 432/1903)

6.3.1.1 Entretien 2018

- Reflaches, mise à niveau et gravillonnage de la route du Martinet (carrefour Martinet/Château/Martinet d'En Bas jusqu'à l'ex-collège), des chemins du Publoz, du Crêt Tornire et du Burquinet, des places de l'abribus de la Claie-aux-Moines et du rural de la voirie.
- Réfection, stabilisation et pose d'un enrobé au chemin des Gavardes.
- Pose d'un enrobé (tapis) au carrefour des routes de la Séresse et de la Claie-aux-Moines.
- Reflaches et reprofilage des trous et affaissements sur diverses routes communales.
- Pontage et traitement d'environ 5 km de fissures.
- Regards et grilles de route :
 - Remplacement de 8 regards de routes : chemin du Publoz (3), route de la Claie-aux-Moines (1), route du Collège (3), route du Jorat (1).
 - Mise à niveau de 2 regards de route par le service de la voirie : Collège du Jorat, place du Forum.
 - Vidange et curage de diverses grilles de bords de routes, selon plan de nettoyage.
- Pose d'un drainage à l'entrée du chemin de la Planie.
- Entretien général de tous les bords de chaussée, soit notamment : fauchage deux fois par année avec deux épareuses, une sur un tracteur, une à main et deux personnes avec des débroussailluses pour dégager les grilles d'évacuation d'eau ; ramassage des feuilles mortes ; élagage des arbres.



Grille de route



Drainage du chemin de la Planie

6.3.1.2 Signalisation et marquage routiers

Remplacement de plusieurs panneaux de circulation et marquage au sol, notamment :

- Carrefour des Alpes (provisoire).
- Route d'Oron (après travaux de réhabilitation).
- Carrefour des routes de Grandvaux et de la Bile.
- Débouché de la route de la Goille sur la route de la Claie-aux-Moines.
- Marquage de prévention « Ecole » à la route de Mollie-Margot, en amont et en aval du passage piétons du Complexe scolaire.
- Remplacement du double miroir routier de la route de Mollie-Margot, sis au débouché du chemin du Crêt Rouge.
- Pose d'un miroir routier au débouché du chemin des Planches sur la route de Mollie-Margot, aux frais des propriétaires.
- Remplacement de plusieurs panneaux de signalisation sur l'ensemble du réseau routier.

6.3.1.3 Déneigement

- Pose des piquets de bords de routes (environ 2'000 pièces) pour faciliter le déneigement par les chasse-neige.
- Mise en place des pare-neige (environ 6 km) pour limiter la formation de gonfles sur certaines routes.
- Déneigement et salage du village et des routes par le service de la voirie au moyen de 5 véhicules, chargés d'une affectation bien définie ; le solde des routes est confié à des entreprises concessionnaires.
- Evacuation de la neige en cas de grandes quantités.
- Location d'un silo à sel d'une capacité de 25 tonnes.



Nous remercions ici tous les intervenants pour leur travail de déblaiement, salage des routes et trottoirs, balisage des chaussées et pose/enlèvement des pare-neige.

6.3.1.4 Accidents de la circulation

- 11 avril 2018 : borne réfléchissante pliée par un automobiliste au carrefour des routes de la Claie-aux-Moines et de l'Ancienne Poste ; l'incident a été réglé à l'amiable avec son auteur.
- 11 septembre 2018 : panneau de signalisation plié par un automobiliste à la route de la Claie-aux-Moines 5 ; l'incident a été réglé à l'amiable avec son auteur.

6.3.2 Eclairage public (TR 495)

- Carrefour des routes de la Claie-aux-Moines, l'Ancienne Poste et Nialin : remplacement d'un mât d'éclairage public, accidenté par un véhicule le 1^{er} décembre 2017 (voir rapport de gestion 2017, chiffre 6.3.1.4).
- Sentier de Courtaraye : diminution de l'intensité des luminaires d'éclairage public, aux frais des 4 propriétaires concernés, dont la commune.
- Chemin de la Branche : remplacement d'un mât d'éclairage public sis au débouché du chemin ; adjonction d'un mât supplémentaire aux abords de l'abribus et d'un éclairage dans l'abribus.

6.3.3 Aménagements routiers et trottoirs (TR 1401/1519/1980/1993/1995/1996)

6.3.3.1 Route d'Oron : aménagement d'une piste cyclable et piétonne et réfection de la chaussée

Les travaux de la partie communale ont été effectués dès le mois d'août 2017 et ont été achevés en automne.

La couche de roulement (tapis final) et le marquage définitif ont été réalisés en juin 2018.

6.3.3.2 Carrefour des Alpes : réfection de la chaussée et assainissement

Rappel : en relation avec les travaux effectués sur la route d'Oron, nous avons engagé une étude complémentaire, relative à la réfection de la chaussée de la zone du carrefour des Alpes et à l'assainissement des eaux usées de la route de Chexbres (voir rapport de gestion 2017, chiffre 4.2.4.2).

Le contenu et le résultat de cette étude sont présentés dans le préavis n° 01/2018 – Demande de crédit pour la réfection de la chaussée et l'assainissement du carrefour des Alpes ; au cours de sa séance du 26 mars 2018, le Conseil communal a accordé le crédit sollicité.

Les travaux ont été effectués en automne 2018. Le tapis final sera posé durant un week-end du mois de juin 2019, car cette intervention nécessitera une fermeture de route.

6.3.3.3 Route de la Claie-aux-Moines : réfection de la chaussée

Rappel : en aval de l'aménagement de l'aide à la traversée des piétons au carrefour des routes de l'Ancienne Poste et de Nialin, nous avons projeté de réhabiliter le tronçon de chaussée « en traversée de localité », soit depuis le panneau 60 km/h jusqu'à l'entrée du chemin de la Verne. En effet, le revêtement est usagé, dégradé et en très mauvais état à certains endroits.

Le projet est présenté dans le préavis n° 02/2018 – Demande de crédit pour la réfection de la route de la Claie-aux-Moines (tronçon : entrée de localité – chemin de la Verne) ; au cours de sa séance du 26 mars 2018, le Conseil communal a accordé le crédit sollicité.

Les travaux ont été effectués durant l'année 2018 ; la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) n'a cependant pas autorisé le maintien du passage piétons situé en aval du débouché du chemin de la Verne, au motif que les critères ne sont pas remplis.

6.3.3.4 Quartier d'En Brit

Durant l'année 2018, nous avons entrepris l'étude du remplacement de la conduite d'eau potable et l'extension de l'éclairage public de la route de Chexbres, l'assainissement et le remplacement de la conduite de refoulement des eaux usées, ainsi que l'aménagement d'un sentier public jusqu'au quartier d'En Brit.

Au vu de son coût, le projet a été réduit ; il est présenté dans le préavis n° 02/2019 – Demande de crédit pour l'aménagement d'un sentier public dans le quartier d'En Brit, ainsi que l'assainissement et le remplacement de la conduite de refoulement des eaux usées, qui sera traité par le Conseil communal au cours de sa séance du 1^{er} avril 2019.

6.3.3.5 Traversée de la localité de Mollie-Margot

Durant l'année 2018, nous avons entrepris l'étude de la réfection de la route et de la conduite d'eau potable en traversée de Mollie-Margot, en prolongement des travaux réalisés par le canton de 2015 à 2017 (voir rapport de gestion 2017, chiffre 4.1.4.1).

Le projet comprend également l'élargissement du trottoir existant, le remplacement de l'éclairage public, la réfection de la route des Quatre Croisées, le remplacement ou la réfection des conduites d'eaux claires et l'extension du réseau de gaz.

Il est soumis à l'enquête public du 8 mars au 8 avril 2019 et fera l'objet d'une demande de crédit au Conseil communal.

6.3.3.6 Route des Miguettes

Au cours de ses séances des 4 décembre 2017 et 26 mars 2018, le Conseil communal a traité la pétition du 8 novembre 2017 des époux Mivelaz, intitulée « Pour un chemin piétonnier à la route de Miguettes » ; il a décidé de la renvoyer à la Municipalité pour instruction et rapport.

Afin d'y répondre, nous avons confié un mandat à un bureau d'ingénieurs spécialisé en mobilité, avec pour mission d'identifier les variantes possibles de modification de l'exploitation et de l'aménagement de modes doux sur cette route. Une 1^{ère} étape de l'étude a été livrée ; mais l'analyse doit encore être développée, car toutes les solutions esquissées posent des problèmes.

6.3.4 Places de jeux (TR 304)

- Nous avons procédé à l'entretien courant de nos 5 places de jeux : Forum, Ancien collège, Verne, Guéta/Eden-Roc et Jorat.
- Le revêtement de sol de la place de jeux de la Guéta/Eden-Roc a dû être réparé, car il a été endommagé par des actes de vandalisme.

Dégât



Réfection de la zone abîmée



6.3.5 Cimetière (TR 795)

- Taille de la haie et entretien des passages entre les tombes



- Columbarium : remplacement de la haie de buis malade par une barrière



- Remplacement de la haie côté cabanon et réaménagement de la place



6.3.6 Entretien des cours d'eau (TR 953)

- Les travaux de stabilisation des berges et le curage du ruisseau de la Guéta ont commencé en 2017 par l'élagage de l'imposant cordon boisé qui jouxte le cours d'eau.

Les travaux se sont poursuivis dès le printemps 2018 par la réfection de l'enrochement des berges et du lit du ruisseau. Ils sont achevés.

Ils ont été subventionnés par le Canton, au taux usuel de 62%.

- L'étude de la réfection du ruisseau de la Lutrive depuis la route des Miguettes est planifiée en 2019.

6.3.7 Entretien des espaces verts (TR 133)

- **Terrains**

- Tonte du gazon, y compris le terrain de football de Saint-Amour et les deux terrains d'entraînement du Complexe scolaire, représentant une surface de plus de 25'000 m² : chaque semaine pour les terrains de football et toutes les deux semaines pour les autres surfaces, d'avril à octobre.
- Roulage du terrain de football de Saint-Amour et des deux terrains d'entraînement du Complexe scolaire en début de saison (mars), afin d'aplanir la surface ; traitement sélectif contre les mauvaises herbes et apport en engrais fourni 4 fois par année.
- Réfection du terrain de football de Saint-Amour par les soins d'une entreprise :
Pose d'un drain favorisant l'aération des racines du gazon et d'un sursemis pour densifier le gazon.



- Entretien des terrains d'entraînement du Complexe scolaire par les soins d'une entreprise :

Brossage du gazon pour aplanir la surface et enlever les déchets ; pose d'un sursemis pour densifier le gazon.

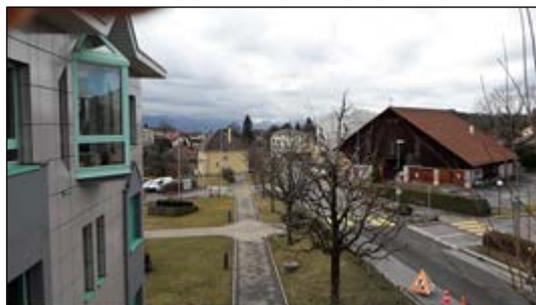


- Pose de grilles gazon au Complexe scolaire pour étendre la surface de stationnement lors de manifestations.



- **Plantations**

- Taille des arbres tiges de la Maison de Commune et du Complexe scolaire avec une nacelle.



- Abattage d'un chêne du Complexe scolaire, devenu dangereux.



- Elagage et entretien d'un frêne (branches sèches) de la place de jeux du Forum, par une entreprise spécialisée.



- Plantation de 2 liquidambers sur tiges dans la cour de l'Ancien collège.
- Plantation de plates-bandes au Complexe scolaire et derrière la Maison de commune, composées d'un mélange d'arbustes à fleurs et de conifères.

Complexe scolaire



Maison de commune



- Remplacement du socle du sapin de Noël de la place du Forum.



- Environ 3'500 plantes fleuries, produites dans le Canton de Vaud, ont été plantées dans une vingtaine de massifs et une trentaine de bacs à fleurs durant les saisons d'hiver, de printemps et d'été.



- Environ 50 tonnes de déchets facilement compostables ont été livrés à la compostière « La Coulette ».

6.3.8 Véhicules et machines du service de la voirie (AG 1761)

Durant l'année 2018, nous avons acquis ou remplacé les machines suivantes :

- Remplacement d'une souffleuse à moteur par une souffleuse à batterie, avec taille-haie et sérateur.
- Remplacement d'une tondeuse à gazon.
- Réparation de la pelleuse Bobcat 322 (non immatriculée).

6.4 Section 4 Gestion des déchets

6.4.1 Ramassage et collecte (TR 58)

- Suite à l'appel d'offres selon la procédure ouverte des marchés publics, réalisé en 2017, l'entreprise Transvoirie SA à Orbe est titulaire, à compter du 1^{er} janvier 2018, du contrat de ramassage hebdomadaire des ordures ménagères en sacs taxés le mercredi.

Cette nouvelle collaboration s'est déroulée à notre entière satisfaction et celle des habitants.

- La prise en charge des déchets et des recyclables à la déchetterie des Gavardes est traitée avec des entreprises privées de transport et de récupération.

6.4.2 Quantités de déchets collectés (TR 58)

Catégories	Quantités 2017 (en tonnes)	Quantités 2018 (en tonnes)	Différence (en tonnes)	Différence (en %)
Ordures ménagères	614.08	360.620	- 253.46	- 41.27
Objets encombrants (+ incinérables 2018)	27.62	271.200	+ 243.58	+ 881.89
Déchets compostables	483.56	301.540	- 182.04	- 37.64
Papier	257.70	175.540	+ 20.38	+ 7.90
Carton		102.540		
Verre trié	145.14	138.640	0.00	0.00
Verre mélangé		6.500		
Ferraille	101.35	6.666	- 17.894	- 18.35
Fer blanc		76.790		
Aluminium	13.819	8.252	- 5.567	- 40.285
Textiles	39.778	27.825	- 11.953	- 30.049
PET	19.4	11.850	- 7.55	- 38.91
Bouteilles blanches (PE)		1.360		
Bois usagé	205.17	230.070	+ 24.09	+ 11.741
Déchets inertes		17.980		
Matériel électronique		28.656		
Capsules à café		4.440		
Pneus		0.56		
Cuisinières		149 pces		
Frigos et congélateurs		121 pces		

Les quantités de déchets collectés correspondent à la projection effectuée pour le calcul du montant de la taxe forfaitaire de base à l'habitant (voir rapport des comptes 2017, détail du compte 450).

6.4.3 Déchetterie des Gavardes (TR 1939)

6.4.3.1 Exploitation

- Les services de la déchetterie donnent satisfaction aux utilisateurs d'ici et d'ailleurs.
Les horaires d'ouverture en vigueur répondent à leurs besoins.
- Location du garage des bus scolaires :
 - Le SDIS Cœur de Lavaux loue une surface de 127 m² depuis 2014, à titre de caserne de « Détachement d'appui » (DAP).
 - Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, nous avons loué une surface supplémentaire de 83 m² au SDIS Cœur de Lavaux pour y stocker temporairement du matériel (voir chiffre 8.2.3 ci-après).

6.4.3.2 Collaboration avec d'autres communes

La fréquentation de la déchetterie par les habitants des Communes de Pully et de Bourg-en-Lavaux nous procure une ressource supplémentaire ; pour l'instant, elle n'impacte pas l'organisation de l'exploitation et notamment les horaires d'ouverture.

6.4.4 Réglementation sur la gestion des déchets (TR 1962)

6.4.4.1 Taxes

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2019, il est apparu que les montants des taxes de base à l'habitant et à l'entreprise, fixés par la Municipalité le 18 novembre 2013, pourraient ne plus suffire aux nouvelles projections financières.

Dès lors, ces montants ont été revus à la hausse au budget, mais sous réserve d'une analyse plus précise en fin d'année 2018 pour la fixation du tarif 2019.

En revanche, la subvention de la taxe de base, à titre de mesure d'accompagnement, a été définitivement supprimée dès le 1^{er} janvier 2019, par manque de moyens financiers.

Au jour où nous rédigeons ce rapport, la fixation des tarifs des taxes de base et la révision des mesures d'accompagnement sont à bout touchant.

6.4.4.2 Contrôle

Nous effectuons ponctuellement des contrôles de l'utilisation des sacs taxés. Le constat est satisfaisant, car les infractions sont peu nombreuses.

7. Police des constructions / Urbanisme

7.1 Section 1 Police des constructions

7.1.1 Statistique des permis de construire délivrés (TR 73)

Permis de construire délivrés	2017	2018
Constructions nouvelles	4	7
Transformations	19	13
Enquêtes complémentaires	1	0
Démolitions	2	0
Equipements / aménagements de parcelles	4	4
Pompes à chaleur / citernes / gaz	9	11
Piscines / jacuzzis	2	2
Vérandas / jardins d'hiver	1	0
Totaux	42	37

Les 37 autorisations délivrées en 2018 se répartissent comme suit :

- 16 dossiers soumis à l'enquête publique
- 21 dossiers dispensés d'enquête publique

7.1.2 Annonces préalables obligatoires de travaux, non assujetties à autorisation (TR 73)

Annonces de travaux quittancées	2017	2018
Panneaux solaires	18	21
Réfections, rénovations, entretiens, assainissements	34	20
Cabanes de jardin / serres / pergolas	5	3
Divers	2	3
Totaux	59	47

7.2 Section 2 Planifications communales

7.2.1 Etudes en cours (TR 1976/1988)

7.2.1.1 Généralités

Lors de la séance du Conseil communal du 25 juin 2018, les différentes planifications cantonales et communales en cours ont été présentées.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire de cet exposé¹².

7.2.1.2 Plan directeur communal (PDCom)

La révision partielle de la Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC – RSV 700.11) et son règlement d'application (RLATC – RSV 700.11.1) sont entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2018.

Cette entrée en vigueur met ainsi un terme au travail de mise en œuvre, dans le Canton de Vaud, de la Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT – RS 700), révisée en mai 2014.

La nouvelle LATC prévoit notamment :

- La simplification des outils d'aménagement du territoire. Les déclinaisons du plan d'affectation ne sont en effet plus désignées par une dénomination propre, mais sont toutes regroupées sous le terme de « plan d'affectation ».
- Les propriétaires dont les biens fonciers bénéficient d'une nouvelle affectation (classement en zone à bâtir ou spéciale, augmentation des droits à bâtir) devront s'acquitter d'une taxe de 20% sur la plus-value réalisée.
- La possibilité de s'assurer que les terrains classés en zone à bâtir soient bien construits à l'horizon de planification, afin d'éviter la thésaurisation ou la spéculation. Ce sont les communes qui devront décider la manière dont elles entendent assurer la disponibilité des terrains sur leur territoire.

En 2018, nous n'avons pas repris l'étude suspendue de notre Plan directeur communal, sachant qu'une révision importante de la LATC était en cours.

A cet égard, le nouveau texte de loi introduit une modification de taille s'agissant des plans directeurs communaux, intercommunaux ou régionaux. En effet, seules les communes se trouvant dans un périmètre compact d'agglomération, ainsi que les centres cantonaux et régionaux tels que définis dans la mesure B11 du Plan directeur cantonal, doivent établir un tel plan.

Suite à l'aboutissement du Plan d'affectation « Village Centre », la Municipalité devra donc reprendre, en collaboration avec le Service du développement territorial (SDT), la réflexion sur les outils légaux pertinents à mettre en œuvre ou pas, dans quels délais et à quelle échelle de coordination cette mise en œuvre devra être faite.

¹² Présentation du 25 juin 2018 des planifications cantonales et communales en cours

7.2.1.3 Plan d'affectation (PA) « Village Centre »

Le Plan d'affectation « Village Centre », son règlement et son rapport explicatif selon l'article 47 de l'Ordonnance fédérale 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire (OAT – RS 700.1) ont été approuvés par le Service du développement territorial (SDT), lors de l'examen préalable du 14 juin 2018.

Le projet a été soumis à l'enquête publique du 20 novembre 2018 au 7 janvier 2019. Conformément à l'article 2 de la Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC – RSV 700.1), une séance d'information à la population a eu lieu le 22 novembre 2018, durant l'enquête publique.

L'enquête publique a suscité trois oppositions/observations, dont deux collectives. Trois séances de conciliation ont eu lieu en début d'année 2019.

L'année 2018 a également été consacrée à l'élaboration de la convention entre les différents propriétaires et la commune. Ce document fixe les principes et obligations portant sur : le financement, la réalisation, les servitudes, la propriété des équipements et les aménagements extérieurs. Elle est actuellement en phase de finalisation.

Le préavis relatif à l'adoption du Plan d'affectation « Village Centre » est en cours d'élaboration.

7.2.2 Commission consultative d'urbanisme (CCU) (TR 1976/1977)

En 2018, la Commission consultative d'urbanisme (CCU) ne s'est pas réunie.

7.2.3 Giratoire de la Claie-aux-Moines (TR 1857)

Comme mentionné dans le rapport de gestion 2017, la Municipalité a commandé une étude portant sur une analyse multicritère des aménagements routiers existants et futurs en relation avec la desserte de la zone industrielle de la Claie-aux-Moines. Dite étude doit par ailleurs inclure dans sa réflexion la prise en charge du trafic de transit généré par les usagers des hauts de Lutry et de Belmont-sur-Lausanne qui rejoignent la route d'Oron ou celle de la Claie-aux-Moines.

Les principaux acteurs économiques de la zone industrielle et d'activités de Publoz, Geffry et Pétozan ont été associés à l'inventaire de la situation actuelle, quant à leurs besoins et attentes. Ils ont été approchés en raison de leur impact en terme d'emplois et en leur qualité d'importants générateurs de trafic, notamment de poids lourds.

La 1^{ère} phase de l'étude a été livrée en août 2018. Il s'agit essentiellement d'un inventaire de la situation existante, préambule nécessaire à toute demande auprès des services de l'Etat.

La 2^{ème} phase de l'étude nous a été remise en novembre 2018. Sur la base des éléments inventoriés dans la première phase, cinq variantes de dessertes et circulation au sein de la zone industrielle et d'aménagements routiers le long de la route cantonale de la Claie-aux-Moines ont été proposées, par le biais d'un tableau mettant en évidence les avantages et les inconvénients de chacune d'elles.

Ces variantes ont au préalable été présentées au service de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Cette dernière nous a demandé d'effectuer une étude complémentaire par un ingénieur en mobilité, afin de démontrer le réel besoin en terme de trafic routier.

La phase suivante consistera à approfondir deux variantes pour des études préliminaires. La DGMR se prononcera à ce stade sur la faisabilité et la pertinence des projets proposés.

8. Police / Défense incendie / Protection civile

8.1 Section 1 Police

8.1.1 Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) (PO 160)

8.1.1.1 Composition 2018 des organes de l'Association Sécurité Est Lausannois

- Bureau du Conseil intercommunal
 - Didier Bérard, Belmont-sur-Lausanne Président
 - Alexandre Freise, Pully Vice-président
 - Bernard Montavon, Pully Secrétaire
 - David Chassot Secrétaire suppléant
 - Jean-Louis Rossignol, Paudex Scrutateur
 - Fritz Burri, Savigny Scrutateur
- Comité de direction
 - Jean-Marc Chevallaz, Pully Président
 - Gérald Fontannaz, Paudex Vice-président
 - Nathalie Greiner-Meylan, Belmont-sur-Lausanne
 - Gil Reichen, Pully
 - Jean-Claude Rochat, Savigny
 - Dan-Henri Weber, Commandant Secrétaire
- Commission de gestion
 - Jean-Marc Mayor, Belmont-sur-Lausanne
 - Laurent Witschi, Paudex
 - Anne Schranz, Pully
 - Viesturs Simanis, Savigny

8.1.1.2 Activités 2018 du Comité de direction

Le Comité de direction s'est réuni à 11 reprises en 2018. Au cours de ses séances, il a notamment traité les points généraux suivants :

- Courriers des communes
- Bilans opérationnels du mois écoulé
- Situation du personnel du corps de police
- Engagement de nouveaux collaborateurs
- Assermentation de nouveaux collaborateurs

- Comptes 2017
- Planification des séances du Conseil intercommunal
- Préavis pour le Conseil intercommunal
- Proposition des promotions
- Rapport pour l'achat d'un véhicule banalisé
- Rapport pour le renouvellement périodique des véhicules
- Remise des diplômes et patelettes aux promus
- Situation du personnel du corps de police
- Budget 2019
- Sujets spécifiques à chaque Municipalité

8.1.1.3 Activités 2018 du Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal s'est réuni à 2 reprises et a traité les objets suivants :

- Séance du 19 juin 2018 à Belmont-sur-Lausanne
 - Préavis n° 01/2018 : Comptes 2017
 - Préavis n° 02/2018 : Rapport de gestion 2017
 - Assermentation d'une déléguée et nomination d'un secrétaire suppléant
- Séance du 20 novembre 2018 à Savigny
 - Préavis n° 03/2018 : Budget 2018

8.1.1.4 Divers

- Les transformations et la mise en conformité du bâtiment abritant le poste de police à Pully :
Les travaux ont débuté en mars 2018 et devaient se terminer à fin 2018. Cependant, en raison du percement des voûtes au sous-sol, la fin de ceux-ci est reportée au printemps 2019.
Pour mémoire, le Conseil communal de Pully avait accordé un crédit à cet effet le 15 mars 2017 d'un montant de CHF 2'450'000.00.
- Le 28 mars 2018 s'est tenue la cérémonie des trois Corps sécuritaires à Pully, soit : Police Est Lausannois, Organisation de protection civile (ORPC) Lausanne-Est, Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Ouest-Lavaux.
Cette cérémonie s'est déroulée à Pully et a notamment permis de remercier et féliciter des collaborateurs méritants ou sur le départ, d'officialiser la promotion à des grades supérieurs par leur prestation de serment et d'accueillir un aspirant ayant terminé son école de Savatan. Une employée civile et 3 policiers ont également rejoint le Corps de police et ont été assermentés lors de cette manifestation
- Le 16 avril 2018, M. Daniel Flotron, Préfet du district de Lavaux-Oron, a procédé à la visite de l'Association Sécurité Est Lausannois dans le cadre des visites des associations de communes.

Il a ainsi rencontré une délégation du Comité de direction et du Conseil intercommunal, organes assistés par leurs cadres. Divers documents demandés par le Préfet ont été présentés, dont notamment les procès-verbaux du Conseil intercommunal, les préavis traités et différentes listes de membres du Bureau et des commissions.

- Les documents du Conseil intercommunal sont disponibles sur le site de L'ASEL :
<https://www.police-el.ch/fr/organisation/association-securite-est-lausannois/conseil-intercommunal-direction/conseil-intercommunal>

8.1.2 Activités de la Police Est Lausannois (PO 160/1216)

8.1.2.1 Interventions à Savigny

Interventions	2018	Delta 2017
Interventions de police-secours	256	+ 40
Patrouilles préventives	4'045	+ 133
Prévention à l'école	269	+119
Dénonciations judiciaires	33	+ 12
Contrôles de circulation	95	263
Accidents de la circulation avec arrangement à l'amiable	18	- 6
Accidents de la circulation avec dommages matériels	11	+ 1
Accidents de la circulation avec lésions corporelles	2	0
Accidents de la circulation mortels	0	0
Ivresse au volant, sans accident, jusqu'à 0.5‰	2	- 3
Ivresse au volant, sans accident, avec 0.8‰ et +	3	- 5
Ivresse au volant, avec accident	0	0
Accidents avec fuite	3	- 1

8.1.2.2 Contrôles de vitesse à Savigny

- En 2018, la Police Est Lausannois a procédé à des contrôles radar sur diverses artères différentes, dont le résultat est le suivant avec comparaison sur l'année précédente :

	2018	Delta 2017
Nombre de contrôles	95	+ 19
Nombre de véhicules contrôlés	53'012	+ 9'501
Contraventions	6'704	+1'655
Dénonciations à la Préfecture	303	+ 35
Dénonciations au Ministère public	61	+ 13

- Les vitesses maximales enregistrées ont été les suivantes :
 - 50 km/h : 92 km/h à la route de Lutry
 - 60 km/h : 93 km/h à la route de Vers-chez-les-Blanc
 - 80 km/h : 123 km/h à la route de la Claie-aux-Moines
- Radar pédagogique

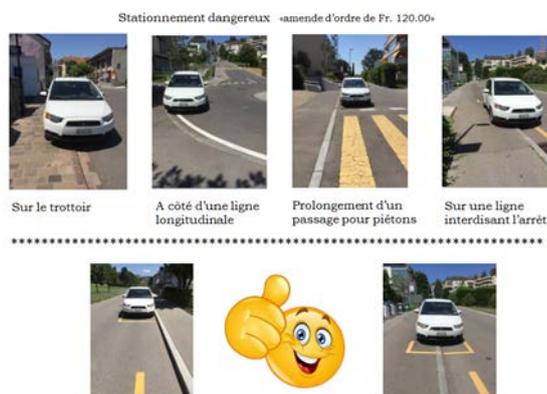
Tout comme plusieurs citoyens qui se sont adressés à nous, force est de constater que certains axes posent problème de manière malheureusement récurrente.

Aussi, nous examinons et évaluons diverses solutions, afin de prévenir et/ou réprimer ces situations ; les mesures envisagées devront répondre à des critères de dissuasion, d'efficacité, de faisabilité et de coût. Dans le contexte de cette réflexion, un radar pédagogique supplémentaire sera notamment installé à la route d'Oron, dans les deux sens.

8.1.2.3 Prévention

- Durant l'année scolaire 2017-2018, les spécialistes de la prévention routière ont dispensé quelque 220 heures d'enseignement à 170 classes enfantines et primaires (165 en 2017), du 1^{er} au 11^{ème} cycle HarmoS de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Savigny.

Ci-dessous, le flyer de prévention remis aux parents lors de la rentrée scolaire au sujet du stationnement aux abords des écoles :



- Tout comme en 2017, des cours théoriques et pratiques ont aussi été dispensés au Jardin de la circulation de la Vallée de la Jeunesse, infrastructure mise gracieusement à la disposition de la Police Est Lausannoise par la Police municipale de Lausanne. Ces leçons, données aux élèves de 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} HarmoS, ont permis aux intervenants de rencontrer plus de 300 écoliers scolarisés sur les 4 communes.



- Dans le cadre de la « délinquance juvénile » (prévention des délits), des cours ont été dispensés aux élèves de 8^{ème} année. 15 classes ont ainsi été sensibilisées entre Pully et Savigny (14 en 2017). Ce cours, donné sur deux périodes, traite de la problématique des vols à l'étalage, des dommages à la propriété (tags et graffitis), du littering, des insultes, du harcèlement et de tout ce qui est lié à l'image numérique.



8.1.3 Défenses publiques (PO 1216)

En 2018, le Juge de paix du district de Lavaux-Oron a été saisi de la demande de défense publique suivante :

- 27 mars 2018

Chemin de la Verne 5, 7, 9 et 11, parcelles RF n° 1100 et 871 : interdiction de stationner.

8.1.4 Police du commerce et des manifestations

(FI 140 - PO 79/215/432/1310/1647/1663/1735/1737/1775/1808/1876)

8.1.4.1 Registre communal des entreprises

- Le registre communal des entreprises, commerces et indépendants est tenu, conformément aux articles 7c à 9b de la Loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE), relayés par l'article 119 du Règlement général de police du 26 juin 2013 de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

La perspective de la réception des entreprises, organisée le 6 février 2019 au Forum, nous a donné l'impulsion de procéder à une mise à jour approfondie de ce registre.

- Dans le contexte de la révision 2016 de la LEAE, le canton a remis un projet de plateforme canton/communes des entreprises sur le métier. Des instructions à ce sujet devaient nous être fournies en 2017, mais elles n'ont pas encore été livrées.

8.1.4.2 Autorisations communales

Vous trouverez ci-dessous la liste des autorisations communales délivrées :

Types d'autorisation	2017	2018
Permis temporaires pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place	26	23
Lotos	1	1
Tombolas	10	11
Loteries	1	1
Autorisations de police diverses (vente et distribution de matériel sur la voie publique, stand d'information, course pédestre, fête foraine, etc.)	13	14
Appareils automatiques (boissons froides sans alcool, cigarettes, essence)	0	5
Exercice du commerce d'occasions	0	0
Procédés de réclame	3	2
Impôt sur les divertissements (billets d'entrée)	2	5

8.1.5 Protection de la population (PO 925)

Le plan canicule, mis en place en 2009 sous l'égide du canton (voir rapport de gestion 2009, chiffre 7.2.5), a été reconduit en juin 2018.

Il n'a pas été nécessaire de le déclencher.

8.1.6 Police des chiens (PO 1679)

A fin 2018, notre commune enregistrait 302 chiens, dont 2 d'une race potentiellement dangereuse ; il s'agit de « American Staffordshire Terrier ».

8.2 Section 2 Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Cœur de Lavaux

8.2.1 Collaboration (PO 1970)

- En vigueur dès le 1^{er} janvier 2014, le Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Cœur de Lavaux est une entente intercommunale, au sens des articles 109a et suivants de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC – RSV 175.11), entre les communes de :
 - Bourg-en-Lavaux
 - Chexbres
 - Forel (Lavaux)
 - Puidoux
 - Rivaz
 - Savigny
 - Saint-Saphorin (Lavaux)
- Le SDIS Cœur de Lavaux est présidé par une commission consultative du feu, nommée au début de chaque législature. Elle est composée de 12 membres, soit : 1 municipal par commune, le commandant et 4 membres de l'état-major. La présidence et la vice-présidence sont assumées par des municipaux.

Le président de la commission consultative du feu de la législature 2016-2021 est M. Jean-Rémy Chevalley, Municipal à Puidoux.

8.2.2 Missions et organigramme (PO 1970)

- Les missions confiées au SDIS Cœur de Lavaux sont nombreuses et variées, soit notamment :
 - Lutte et prévention contre le feu
 - Inondations
 - Sauvetage de personnes et d'animaux
 - Traitement des pollutions de faible importance
- Le détachement de premier secours (DPS) est le premier échelon d'intervention du SDIS et regroupe environ 50 pompiers volontaires.

Pour accomplir ses missions, le DPS dispose de 2 sites opérationnels situés à Forel (Lavaux) et à Cully.
- Le détachement d'appui (DAP) intervient en renfort du DPS sur les événements de grande ampleur. Le SDIS Cœur de Lavaux compte 4 sections DAP.

- Organigramme

- Commandant : Cap. Rémy Décombaz
- Chef DPS :
Remplaçant du commandant Cap. Cyril Corbaz
- Quartier-maître : Plt Denis Manghardt
- Chef DAP : Cap. Christophe Ruchonnet
- Responsable matériel : Plt Marcel Waelchli
- Responsable instruction : Plt Cédric Biedermann
- Responsable formation APR* : Plt Matthieu Jordil
*appareils de la protection respiratoire isolants

8.2.3 Locaux

Le SDIS Cœur de Lavaux dispose des locaux suivants :

- Caserne DPS (Détachement de premier secours) : place de la Gare à Cully
- Caserne principale du DPS : route de Vevey à Forel (Lavaux)
- Caserne DAP (Détachement d'appui) hydraulique : chemin des Chaux à Puidoux
- Caserne DAP : route de la Claie-aux-Moines à Savigny

La caserne DAP de Savigny a été créée dans le garage de la déchetterie des Gavardes. Elle sert de caserne de décharge d'une part et de caserne principale pour les JSP (Jeunes sapeurs-pompiers).

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, une surface supplémentaire du garage (87 m²), a été louée au SDIS Cœur de Lavaux afin d'y stocker transitoirement du matériel, durant la construction en cours d'une nouvelle caserne à Cully, au lieu-dit les Fortunades et la construction projetée d'une nouvelle caserne à Forel (Lavaux).

8.2.4 Activités et interventions

Vous trouverez ci-joint le rapport de gestion et d'activités 2018 du SDIS Cœur de Lavaux¹³.

8.2.5 Coûts

Rappel : les frais du SDIS Cœur de Lavaux sont répartis à raison de 50% selon le nombre d'habitants de chaque commune et de 50% selon la valeur immobilière des biens immobiliers assurés auprès de l'ECA. Ce principe est prévu dans la convention d'entente intercommunale, ratifiée par tous les conseils communaux et le Conseil d'Etat en date du 18 décembre 2013.

Le budget 2018 projetait un coût de CHF 24.78/habitant pour notre commune. Au final, il s'est élevé à CHF 21.57/habitant, soit légèrement inférieur à la moyenne 2018 des communes qui ascend à CHF 22.73/habitant.

¹³ Rapport de gestion et d'activités 2018 du SDIS Cœur de Lavaux

8.3 Section 3 Protection civile

8.3.1 Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux (PO 312)

- Nous vous remettons ci-joint le rapport de gestion 2018 de l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux¹⁴, qui est le dernier.
- Le coût annuel 2018 par habitant est estimé à CHF 19.00 (comptes et répartition pas encore approuvés), contre CHF 20.81 en 2017.
- Le solde du fonds de réserve, d'un montant de CHF 4'520.90, a été utilisé pour le financement partiel des frais de fonctionnement 2017 de l'ORPC.

8.3.2 Fusion des organisations régionales de protection civile de Lavaux, Lausanne-Est et Oron en association intercommunale (PO 312)

- Nous nous référons au préavis n° 11/2017, qui a été accepté par le Conseil communal au cours de sa séance du 4 décembre 2017 ; les législatifs des 17 communes partenaires ont validé ce projet de regroupement en association intercommunale.
- L'Association intercommunale de l'ORPC du district de Lavaux-Oron a ainsi été formellement constituée en 2018 comme suit :
 - 6 juin 2018
Approbation des statuts de l'Association intercommunale ORPC du district de Lavaux-Oron par le Conseil d'Etat.
 - 14 juin 2018
Assemblée constitutive et assermentation des délégués du Conseil intercommunal.
 - 6 décembre 2018
1^{ère} assemblée du Conseil intercommunal.

¹⁴ Rapport de gestion 2018 de l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux

- L'association sera opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2019. A cet effet, l'année 2018 a été rythmée par des séances du Comité directeur, composé comme suit :
 - Nathalie Greiner-Meylan Belmont-sur-Lausanne
 - Jean-Michel Conne Chexbres
 - Roland Galley Jorat-Mézières
 - Kilian Duggan Lutry
 - Jean-Claude Serex Maracon
 - Danielle Richard-Martignier Oron
 - Gérald Fontannaz Paudex
 - Jean-Marc Chevallaz Pully
 - Daniel Métraux Savigny

8.3.3 Abris de protection civile (PO 487)

- Abri de protection civile du chemin de la Guéta 1
 - Les extérieurs ont fait l'objet de dommages à la propriété et de vandalisme en avril 2018.
 - Un contrôle périodique des installations électriques a été effectué le 20 août 2018 et a mis en évidence quelques défauts qui seront réparés d'ici à 2019.
- Abri pour biens culturels (archives historiques) sis à la Maison de commune

Un contrôle périodique du Service de la sécurité civile et militaire a mis en évidence quelques réparations à effectuer.
- Pour le surplus, nous n'avons pas effectué de travaux significatifs d'entretien dans les abris publics de protection civile en 2018.

9. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le rapport de gestion ;
Où le rapport de la Commission de gestion ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018.

Au nom de la Municipalité de Savigny
La Syndique La Secrétaire

C. Weidmann Yenny I. Schori

Rapport adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 avril 2019.

ANNEXE N° 1

LISTE DES POSTES DE TRAVAIL AU 31 DECEMBRE 2018

SECTION	NOM	FONCTION	EFFECTIF 31.12.2018	BUDGET 2019	BUDGET 2018	COMPTES 2017	ATTRIBUTION 2019	PART
Administration générale	Blanc J.	Organiste	1	TPV	TPV	TPV	580 Temples et cultes	100
	Feijoo C.	Secrétaire	1	70	70	100	110 Administration 322 Refuge forestier 357 Salle de spectacles	90 5 5
	Jufer I.	Secrétaire	1	60	65	65	110 Administration 322 Refuge forestier 357 Salle de spectacles	60 10 30
	Libal L.	Préposée de l'Office de la population	1	65	65	65	110 Administration	100
	Pasche F.	Secrétaire (dès le 20.08.2018)	1	55			110 Administration 410 Service technique	65 35
	Pasche J.	Secrétaire (jusqu'au 31.08.2018)			50	50		
	Schori (ex-Sahli) I.	Secrétaire municipale	1	100	100	100	110 Administration	100
Aff. culturelles et loisirs	Perreten S.	Assistante de bibliothèque	1	15	15	50	152 Bibliothèque	100
	Vermot F.	Bibliothécaire responsable	1	60	60	100	152 Bibliothèque	100
Bâtiments	Bandade F.	Concierge (jusqu'au 31.01.2019)	1		100	100	353 Groupe scolaire 357 Salle de spectacles	88 12
	Cordey P.	Concierge (dès le 14.01.2019)		100			353 Groupe scolaire 357 Salle de spectacles	88 12
	Lazic D.	Concierge	1	100	100	30	350 Maison de commune 353 Groupe scolaire	60 40
	Lazic S.	Concierge principal	1	100	100	100	322 Refuge forestier 352 Collège de Savigny 353 Groupe scolaire 354 Collège du Jorat	6 10 20 7
	Romao Camilo C.	Concierge	1	100	100	100	357 Salle de spectacles 350 Maison de commune 352 Collège de Savigny 357 Salle de spectacles	57 11 7 77
	Mandelli M.	Concierge	1	100	100	100	580 Temples et cultes 152 Bibliothèque 170 Sports 322 Refuge forestier 351 Agora 353 Groupe scolaire 357 Salle de spectacles	5 15 17 17 4 37 5
	Shala U.	Concierge (jusqu'au 31.07.2019)	1		65	35	531 Service psychopédagogique 352 Collège de Savigny	5 100

Eaux	Cordey P.	Ouvrier	1	100	100	100	431 Réseau routier	10
	Schaer C.	Responsable du service des eaux	1	100	100	100	460 Réseau égouts 810 Service des eaux 460 Réseau égouts 810 Service des eaux	55 35 60 40
Finances	Ehrbar C.	Aide-comptable	1	100	100	90	110 Administration 322 Refuge forestier 357 Salle de spectacles 410 Service technique	89 4 4 3
	Pasche B.	Boursier communal	1	100	100	100	110 Administration	100
Service technique	Vaccarello M.	Technicien communal	1	100	100	100	410 Service technique 420 Aménagement du territoire	80 20
Travaux	Cornut J.	Responsable de la déchetterie et huissier suppléant	1	100	100	100	450 Déchets	100
	Delessert J.	Ouvrier (jusqu'au 31.08.2018)		100	100	100		
	Feusi C.	Responsable du service de la voirie et huissier	1	100	100	100	101 Conseil communal 431 Réseau routier 640 Inhumations	10 83 7
	Ganière D.	Ouvrier (dès le 01.09.2018)	1				181 Abribus Claie-aux-Moines 431 Réseau routier 460 Réseau égouts 810 Service des eaux	8 82 5 5
	Lavanchy F.	Ouvrier	1	100	100	100	450 Déchets 431 Réseau routier	8 92
	Marques P.	Ouvrier	1	100	100	100	181 Abribus Claie-aux-Moines 431 Réseau routier	2 90
	Nessi P.	Responsable des espaces verts	1	100	100	100	440 Entretien parcs, promenades 440 Entretien parcs, promenades	8 100
Totaux	Rapport à 100% sans les TPV			20.3	20.9	20.9	= ETP (équivalent temps plein)	

Totaux	Nombre de postes (personnes) = effectif	25	25	25
---------------	--	-----------	-----------	-----------

Remarques

1. TPV = temps partiel variable
2. Les colonnes "Budget" et "Comptes" indiquent la durée de travail
3. La colonne "Part" est la répartition de la durée du travail

ANNEXE N° 2

RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAVIGNY-FOREL



RAPPORT D'ACTIVITES 2018

- **Nos lecteurs**

Au 31 décembre 2018, la bibliothèque comptait 3'460 lecteurs inscrits, secteurs scolaire et public confondus :

▪ Savigny :	1679
▪ Forel :	952
▪ Autres communes :	640
▪ Enseignants + classes primaires	189

- **Horaire d'ouverture publique**

Les horaires d'ouverture pour le public :

Mardi	16h.-18h.
Mercredi	14h.-19h.
Jeudi	14h.-19h.

Une boîte sécurisée de retour des livres permet la restitution des documents en dehors des heures de prêt.

- **Service du prêt**

10 documents étaient autorisés pour une durée de 4 semaines (20 documents pendant les vacances) pour chaque lecteur, quel que soit l'âge.

Pour les lecteurs à partir de 12 ans, 5 dvd étaient autorisés en plus des documents.

Les anciens numéros des revues (14 titres) étaient empruntables en plus des documents et des DVD.

- **Activités du personnel**

Hormis le service du prêt au public, pointe de l'iceberg, la bibliothécaire (60%) et son assistante (15%) ont géré tous les autres aspects bibliothéconomiques, à savoir :

- Suivi des collections, choix et achats des documents.
- Catalogage, indexation matière et CDU (classification décimale universelle).
- Equipement et réparation
- Elimination des documents obsolètes ou trop abimés
- Renseignements aux lecteurs
- Animation et mise en valeur des collections

Cette année 2018 marquait un tournant pour notre activité bibliothéconomique puisque la BSF a commencé la migration de son catalogue vers un autre système informatisé (Alma) piloté par la BCU et la coordination des bibliothèques vaudoises.

La bibliothécaire a participé à la réception des nouveaux habitants de la Commune de Savigny. Elle s'est aussi déplacée aux réunions des associations professionnelles, notamment celles de BiblioVaud, de la CLP (communauté de lecture publique) et de BiblioSuisse.

La bibliothécaire a également collaboré aux journaux « Le Savignolan » et « Vivre à Forel ».

Lors du 2^e Festival du film d'Animation de Savigny, en juin, la bibliothécaire a fait partie du Grand Jury avec deux réalisateurs suisses.

- **Animations publiques**

Le samedi 10 mars 2018, les bibliothécaires ont organisé une manifestation dans le cadre du samedi des bibliothèques vaudoises et fribourgeoises, dont le thème était cette année « ça va bouger ! ».

Nous avons à cette occasion invité M. Pierre Scheidegger pour un échange sur le sport et Mme Andonia Dimitrijevic qui nous a présenté sa vision du veganisme.

Lors de cette journée, nous avons, en collaboration avec Mme Lara Graz, Conseillère communale, inauguré une grainothèque. Ce système d'échange de graines a reçu un bel accueil de la part de la population !

Ce succès nous a amené à organiser un cours de récolte des graines, en septembre. Nous avons pu le proposer à une vingtaine de personnes, qui ont bénéficié de l'accueil chaleureux de l'Institution la Branche, partenaire de ce cours.

Le 8 novembre, les enfants étaient conviés pour la Nuit du conte dont le thème suisse de cette année était : « Multicolore ».

Une quarantaine d'enfants (et une partie de leurs parents !) ont vécu un moment coloré grâce à notre conteuse, assistante à la bibliothèque.

Le 29 novembre, Mme M. Devantery nous a fait l'honneur de choisir notre bibliothèque pour sa certification de conteuse. Accompagnée d'une flûtiste, elle a charmé petits et grands avec des contes amérindiens.

Le 6 décembre, nous avons participé à la traditionnelle fenêtre de l'Avent avec un apéritif public.

Des expositions bimensuelles ont eu lieu tout au long de l'année sur divers thèmes (« Avant Whatsapp », « Ils ont dit non ! », « 1073...DVD » par exemple).

La bibliothèque en chiffres

- 1379 nouveaux titres catalogués
- 22'831 documents à disposition des lecteurs
- 3'460 lecteurs inscrits
- 31'353 documents prêtés

Et maintenant...

La migration de notre catalogue sur le système informatique de l'Etat de Vaud (RenouVaud) a commencé en novembre 2018.

Cette migration est un énorme travail, tant pour les collaborateurs de la Coordination des bibliothèques vaudoises que pour le personnel de la BSF.

En cette fin d'année, il y a beaucoup de questions en suspens et de problèmes à régler, car même si notre catalogue établi sur Bibliomaker était professionnel et répondait aux normes ISBD, fusionner le catalogue dans une base de données commune à 110 bibliothèques n'est pas de tout repos, spécificités de chaque bibliothèque obligent.

Notre activité bibliothéconomique sera donc complètement tournée vers cette migration et nous demandera une grande souplesse dans nos pratiques de travail.

Nos lecteurs seront également appelés à s'adapter à un système plus complexe pour ce qui est de la consultation du catalogue et des transactions par Internet.

Savigny, le 28 février 2019

Françoise Vermot
Bibliothécaire

ANNEXE N° 3

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES 2018 (POINTS FORTS)
DE LAUSANNE REGION



Points forts 2018

Synthèse du rapport d'activités 2018

LAUSANNE RÉGION

L'association

Lausanne Région intervient, sur demande de ses 27 communes, pour les questions dépassant les frontières communales. L'association traite les requêtes régionales, d'agglomération et de coordination intercommunale.

Qu'il s'agisse de territoire ou d'environnement, de mobilité ou d'économie, de questions liées à la petite enfance, aux seniors, à la formation des jeunes, au sport, ou à la prévention des dépendances, Lausanne Région œuvre pour mieux servir son bassin de population.



L'Assemblée générale (AG)

Deux assemblées générales ont été organisées en 2018.

L'AG de printemps, du 17 avril 2018 à Savigny, a soumis au vote des communes les comptes 2017 ainsi que le rapport d'activités des secteurs, présenté par M. Jean-Pierre Sueur, Syndic du Mont-sur-Lausanne. La parole a également été donnée à Mme Sarah Benkhettab, Directrice de la Fondation Le Relais et à Mme Clau-

dine Wyssa, Présidente de la Fondation, afin de présenter les prestations fournies aux communes dans le cadre de la convention signée avec la Fondation le Relais.

L'AG d'automne, du 31 octobre à St-Sulpice, a adopté le budget 2019. Mme Patrizia Marzullo Darbellay, secrétaire générale de Lausanne Région, a présenté les travaux en cours ainsi que le nouveau logo de

l'association. Au terme de la partie officielle, Mme Pascale Manzini, Présidente de la commission Prévention et dépendances et Mme Silva Müller Devaud, che e de projets, ont expliqué les modalités du « Fonds de Lausanne Région », mis à disposition des communes pour leurs actions en matière de prévention jeunesse et addictions.

Le Bureau de coordination (BC)

Présidé par M. Gustave Muheim et accompagné par Mme Patrizia Marzullo Darbellay, secrétaire générale de Lausanne Région, **le BC a examiné le travail des diverses commissions de l'association de communes, ainsi que les comptes et le budget.** Outre le suivi minutieux des activités de l'association, relatées dans ce rapport d'activités, le BC a notamment :

- validé les demandes de la commission Prévention et dépendances pour l'attribution des subventions via son Fonds de Prévention ;

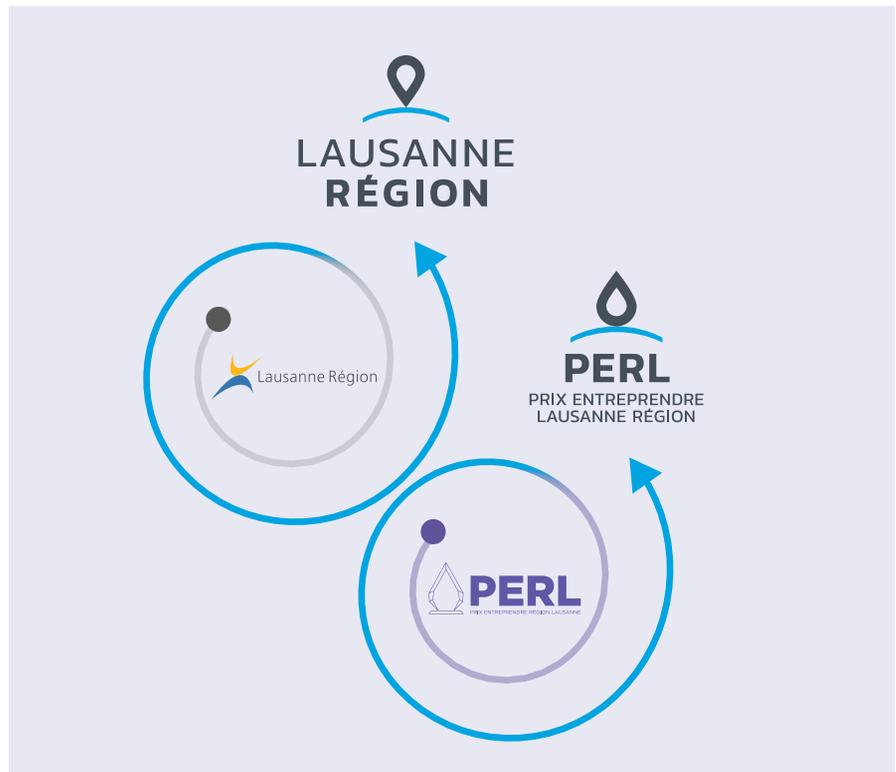
- validé les demandes de la commission Formation et emploi des jeunes pour le soutien à des projets via son compte « mesures de soutien » ;
- accordé divers soutiens aux manifestations liées au budget Promotion économique ;
- validé les demandes de la commission Activités sportives ;
- accepté le prolongement de la convention avec la Fondation Mère Sophia pour le projet « Macadam 3 » jusqu'à la fin de la législature ;

- accepté un budget extraordinaire pour le changement du serveur informatique et la mise en place d'un outil de « saisie du temps de travail/vacances/congés » du personnel ;
- accepté de porter à son budget 2019 un soutien pour la « bourse littéraire » de la Ville de Lausanne.

Lausanne Région a changé d'identité

L'association régionale a lancé un concours d'identité visuelle, auquel ont participé cinq agences de communication de la place. La réalisation de la charte graphique a été finalement confiée à l'agence Do! à Pully.

Le jury a été séduit par le projet de l'agence Do! qui reprend l'idée du pictogramme du «lac» et de la «région» figurant dans l'ancien logo (jaune et bleu). Le projet a aussi permis une adaptation judicieuse du logo PERL qui était très dissemblable à celui de Lausanne Région (l'un allongé, gris et plat, l'autre violet, en grosses lettres majuscules). Le nouveau logo a été accueilli favorablement par l'Assemblée générale de Lausanne Région du 31 octobre 2018.



La communication transmise via le Municipalités-Info

Les 27 communes membres de Lausanne Région ont reçu le premier «Municipalités-Info» le 7 novembre 2018. L'objectif pour l'association régionale est d'envoyer une telle communication lorsque des infos importantes doivent parvenir aux municipalités. Par conséquent, elle ne sera pas envoyée sur une base régulière et périodique, mais lorsque nécessaire.

Cet envoi remplace les «Lettres d'info» diffusées au format papier que Lausanne Région avait pour habitude de transmettre par courrier postal.

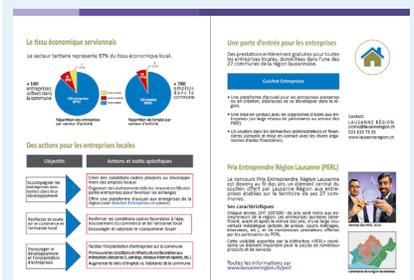
Le Municipalités-Info est toujours accompagné de sa copie au format

PDF pour faciliter l'éventuelle impression du document.



Des supports «made by Lausanne Région» en 2018

L'équipe de Lausanne Région confectionne elle-même ses supports de communication grâce aux outils graphiques InDesign, Photoshop et Illustrator.



EX. Dépliant rencontres Municipalités-Entreprises (pages intérieures)

PROMOTION ÉCONOMIQUE

Economie et entreprises

Rencontres avec les 27 municipalités de la région



Lausanne Région a organisé des rencontres avec les 27 municipalités de ses communes dans le but de connaître plus précisément les spécificités économiques de chacune d'elles afin de mieux les appuyer dans leur développement économique. Ces rencontres ont permis notamment :

- d'identifier les éventuelles bonnes pratiques qui pourraient par la suite être étendues à d'autres communes ;
- de lancer l'organisation de rendez-vous économiques entre les entreprises et les Municipalités ;
- d'élaborer un inventaire des terrains et locaux disponibles permettant une vision plus claire du foncier et de l'immobilier commercial dans la région. Les entreprises seront ainsi mieux accompagnées dans leur recherche. Un modus operandi efficient s'est mis en place entre les communes et l'office de promotion économique régional ;
- d'identifier d'autres besoins des communes en matière de développement économique.

Des remerciements sont adressés à toutes les municipalités pour leur chaleureux accueil et la qualité des échanges ainsi que pour leur enthousiasme manifesté à l'égard des rencontres entreprises.

Municipalités-entreprises: les nouveaux rendez-vous économiques

Suite aux échanges menés avec les Municipalités, Lausanne Région a proposé d'organiser des rencontres municipalités-entreprises aux communes qui le souhaitent.

Pour ce faire et afin d'appuyer les municipalités-communes dans cette démarche de valorisation, un service « clé-en-main » a été mis en place par Lausanne Région. Ce dernier, qui comprend la création de différents supports (programme, recherche d'orateur, coordination de l'événement, carton d'invitation, dépliants, présentation, etc.), a été extrêmement bien reçu tant par les Municipalités que par les entreprises. Chaque rencontre est pensée en fonction des besoins de la commune, sa typologie et son tissu économique.

En 2018, six rencontres ont été organisées avec le soutien de Lausanne Région.



Lausanne Région et les SIC : une collaboration indispensable

Une collaboration plus étroite avec les SIC de la région à savoir ERL, la SICOL et la SICNL, acteurs économiques essentiels, s'est révélée indispensable. Des synergies sont en cours d'étude et des actions ont déjà été menées comme par exemple la participation des trois SIC aux séances sur le repositionnement des PERL (voir article PERL sur cette page).

Le petit commerce et la dynamisation des centres

Les préoccupations constantes observées lors des rencontres entre les municipalités et Lausanne Région sont le maintien des petits commerces dans les communes, la redynamisation des centres ainsi que la problématique des prix de location souvent trop élevés. La commission étudie différentes pistes et actions à mettre en œuvre.

Guichet entreprises : la porte d'entrée de la région

Sous forme de «Guichet entreprises», Lausanne Région propose depuis 1998 aux entrepreneurs (ou futurs entrepreneurs) de nombreuses prestations. Cette mission s'inscrit dans une convention établie entre Lausanne Région et le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) cantonal, ainsi que dans la nouvelle stratégie de Lausanne Région validée par le Canton de Vaud.

Depuis sa création,

+ de 1'700 entreprises

ont été accueillies par le Guichet entreprises

Cette interface avec les acteurs économiques régionaux a pour but de valoriser le tissu économique actuel et futur des communes membres. C'est aussi la raison pour laquelle, le Guichet entreprises s'appuie sur un large et efficient réseau de partenaires reconnus dans les milieux économiques pour répondre de façon efficace et dans les meilleurs délais aux différents porteurs de projet.

160 entreprises

et porteurs de projets ont bénéficié en 2018 du soutien du Guichet entreprises de Lausanne Région



Les Prix Entreprendre Lausanne Région (PERL)

Un nouveau président à la tête du jury PERL

M. Grégoire Junod, Syndic de Lausanne, assume désormais la fonction de Président du jury PERL. Le jury s'est également renouvelé puisque M. Alain Guttmann (Président du Groupe BOBST), Mme Éléonore Perrier (Directrice de Microcrédit Solidaire Suisse) et Mme Luciana Vaccaro (Rectrice HES-SO) ont rejoint l'équipe.

La 16^{ème} cérémonie de remise des PERL

La cérémonie des PERL 2018 s'est déroulée mercredi 2 mai devant plus de 300 invités. La prochaine édition est prévue le 30 avril 2019.

Les lauréats 2018

Suite à une sélection à plusieurs tours, sur deux jours, le jury a unanimement primé les entrepreneurs suivants :

Dotation du concours

- CHF 100'000.- de prix chaque année
- Nombreuses prestations offertes par les partenaires des PERL
- Une importante mise en réseau
- Un film promotionnel offert à chaque lauréat
- Une large couverture médiatique

- Trophée PERL Lausanne Région CHF 50'000.-
SamanTree Medical SA (Lausanne)
- Prix Coup de cœur du jury CHF 10'000.-
TWICE SA (Ecublens)
- Prix Réalité augmentée CHF 10'000.-
Darix Sàrl (Lausanne)
- Prix Biotech CHF 10'000.-
Nagi Bioscience (Ecublens)
- Prix Medtech CHF 10'000.-
Swiss Motion Technologies SA (Renens)

ENFANCE ET JEUNESSE

Formation et emploi des jeunes

AppApp

Lausanne Région a maintenu son soutien aux appuis pour apprentis AppApp. Cette mesure propose des cours donnés par des répétiteurs étudiants, à un petit groupe de 3-4 apprentis qui ont des difficultés dans une branche enseignée aux cours professionnels.

Lausanne Région assure une promotion active de cette mesure auprès de ses communes membres et de ses partenaires. A ce titre, un courrier accompagné du dépliant promotionnel a été adressé à toutes les entreprises formatrices de la région lausannoise.

Sur l'année scolaire 2017-2018, notre association a participé à la création de 69 groupes totalisant 296 apprentis.



Salon des métiers

L'édition 2018 du Salon des métiers et de la formation de Lausanne a accueilli plus de 34'000 visiteurs ! Ce nouveau record de fréquentation représente une augmentation de 14% par rapport à la dernière édition. Cette année, le nombre d'élèves inscrits pour une visite avec leur enseignant a également progressé de près de 2%, avec une fréquentation plus marquée des élèves de la voie pré-gymnasiale.

Lausanne Région et la Ville de Lausanne ont tenu un stand commun pour la 3ème année consécutive.

Un nouveau concept a été élaboré grâce à la collaboration d'un groupe de travail de 5 apprentis des communes, lesquels ont participé au choix des animations et de la nouvelle identité graphique « 35 métiers à choix dans vos communes ».

Ce nouveau stand (illustration ci-dessous) a beaucoup plu aux visiteurs. La carte des communes, ainsi que les témoignages des apprentis ont permis de présenter l'étendue du territoire de Lausanne Région, ainsi que la diversité des formations proposées dans les communes.

Journée de réflexion

La commission Formation et emploi des jeunes de Lausanne Région a organisé, le 7 mars, une journée de réflexion ayant pour thème « **Projet professionnel des jeunes ; agir ensemble pour leur réussite** ».

Politiques, professionnels des milieux scolaires et de la jeunesse, représentants du monde économique et partenaires de la région ont assisté à des conférences et participé à des ateliers thématiques afin de débattre autour du fil rouge « **comment agir ensemble ?** ».

Cette journée avait aussi pour objectif de favoriser le développement de projets dans les communes et établissements scolaires par une mise en réseau des partenaires locaux.

Le compte-rendu de cette journée a été envoyé aux communes, établissements scolaires, conseils d'établissements scolaires, ainsi qu'aux intervenants et participants. Ce document est également disponible sur www.lausanneregion.ch.

Un groupe de travail, composé de membres de la commission et de la déléguée économique de Lausanne Région est chargé d'analyser les pistes d'actions évoquées dans le compte-rendu afin de proposer des nouveaux projets. Une nouvelle synergie s'est mise en place entre la commission Formation et emploi des jeunes et la Promotion économique afin de travailler sur cette thématique de l'orientation professionnelle des jeunes et de l'intégration dans le monde professionnel.



ADDICTIONS

Prévention et dépendances

Un recueil des Journées de réflexion

La commission Prévention et dépendances de Lausanne Région a souhaité rassembler tous les comptes-rendus des précédentes Journées de réflexion dans un seul et même recueil.

Lausanne Région a tout d'abord mis à jour toutes les informations, dont certaines dataient de 2014. Ensuite, les comptes-rendus ayant été rédigés de manière différenciée, un important travail d'homogénéisation des textes a été nécessaire, ainsi qu'une mise en



page spécifique assurant une présentation harmonieuse.

Une version papier du recueil (présentée sous forme de classeur) sera transmise à chaque municipalité courant 2019.

Suite à cet important travail, un « modèle type » a été élaboré afin que les futurs comptes-rendus soient

réalisés selon un même modèle.

Les municipalités recevront régulièrement les comptes-rendus (au fur et à mesure des Journées de

réflexion) qu'elles pourront classer dans le recueil.

Une version électronique de « Espace public : prévenir, réagir ? » et « Prévention harcèlement » est disponible sur www.lausanneregion.ch/journeedereflexion

Les cafés-débats

Le principe du « café-débat » est de permettre à la population de se réunir en soirée, dans un établissement public d'une commune, afin de discuter, échanger et poser des questions à des spécialistes autour d'un thème de prévention.



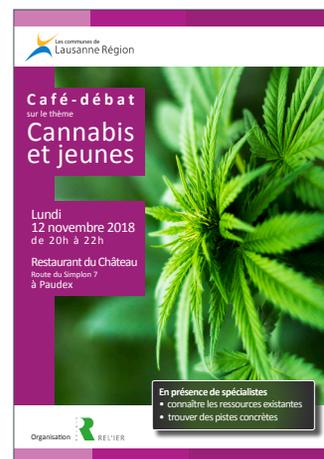
Lausanne Région, via sa commission Prévention et dépendances, a décidé d'organiser trois cafés-débats, un par secteur (Ouest lausannois, Est lausannois et Nord lausannois), avec pour thème le « Cannabis et les jeunes ».

Ainsi, le premier café-débat a eu lieu le 17 mai 2018 à Renens et le 2ème le 12 novembre 2018 à Paudex. Le 3ème sera organisé au Mont-sur-Lausanne le 8 mai 2019.

Pour ces 3 cafés-débats, le choix de la commission s'est porté sur le cannabis car ce dernier soulève beaucoup de questions parmi la population. Les spécialistes de DEPART (équipe interdisciplinaire de travailleurs sociaux, infirmiers, psychologues et pédopsychiatres, rattachés au CHUV) sont présents à chaque fois pour informer sur la

consommation de substances psychotropes à l'adolescence.

Pour l'organisation, la commission Prévention et dépendances de Lausanne Région s'appuie sur les compétences de Rel'ier (Fondation le Relais).



POLITIQUE D'ACTION SOCIALE

Seniors et intergénération



Projet-pilote région en faveur des seniors

Ce projet est né suite au constat que pour œuvrer efficacement en faveur des seniors, et développer des actions ou des mesures constructives, il est nécessaire de connaître l'état des prestations déjà existantes dans la région lausannoise. Pour entreprendre cet indispensable travail de recherche, Lausanne Région s'est associée avec le Canton de Vaud.

Mandat confié à l'EESP

Les travaux liés au mandat de collecte des données et d'analyse, confié

à l'École d'études sociales et pédagogiques (EESP), ont débuté en février 2018.

Dans un premier temps, il s'est agi d'établir une liste détaillée des actions, démarches et autres programmes déployés dans les communes pour améliorer l'intégration sociale des aînés. Ensuite, une analyse des prestations existantes a permis de constituer des recommandations.

Un groupe de travail « Diagnostic » a été créé par la commission Seniors

de Lausanne Région afin de suivre les trois étapes des travaux : identification des acteurs clés, entretiens et construction d'un catalogue de prestations, analyse du matériau recueilli. Le rapport « Analyse de la politique d'action sociale en faveur des seniors dans les 27 communes de Lausanne Région » est en voie de concrétisation et sa version finale sera disponible dès le 20 mars 2019.

Journée de réflexion Seniors

Afin de présenter le rapport « Analyse de la politique d'action sociale en faveur des seniors dans les 27 communes de Lausanne Région » aux municipalités et aux professionnels de la branche, une **Journée de réflexion sera organisée le 20 mars 2019.**

Les préparatifs ont débuté en décembre 2018 par l'envoi d'un message électronique « A vos agendas ! » afin de diffuser la date de l'évènement. Durant les 15 jours qui ont suivi cet envoi, env. 80 personnes avaient répondu favorablement à la « pré-invitation » qui donnait d'ores et déjà la possibilité de s'inscrire officiellement.

Un groupe de travail « Journée de réflexion » a été constitué afin de définir le programme, ainsi que les thèmes à aborder dans les 4 ateliers. Ces derniers auront trait aux recommandations contenues dans le rapport.



SPORT RÉGIONAL

Sports et société

Centre sportif de Malley

Participation des communes

Lausanne Région calcule chaque année la répartition des coûts du déficit d'exploitation du Centre sportif de Malley (CSM) pour chacune des 24 communes membres, hormis les 3 communes propriétaires : Lausanne, Renens et Prilly. Un montant indicatif est transmis annuellement aux communes qui contribuent au financement sur une base volontaire.

En 2018, 20 communes membres de Lausanne Région ont accepté de prendre part au déficit d'exploitation 2017-2018 du CSM, pour un montant total de plus de CHF 468'200.-, un geste très apprécié par les 3 communes propriétaires.

Nouvel "Espace Malley"

Les travaux du nouveau Centre sportif de Malley, nommé également « Espace Malley », avancent à bon train. La phase de démolition est terminée et les travaux de construction ont débuté. Selon la planification, la patinoire devrait être mise en service en automne 2019, afin de pouvoir accueillir les JOJ 2020 du 9 au 22 janvier 2020 et les Championnats du monde de hockey du 8 au 24 mai 2020.

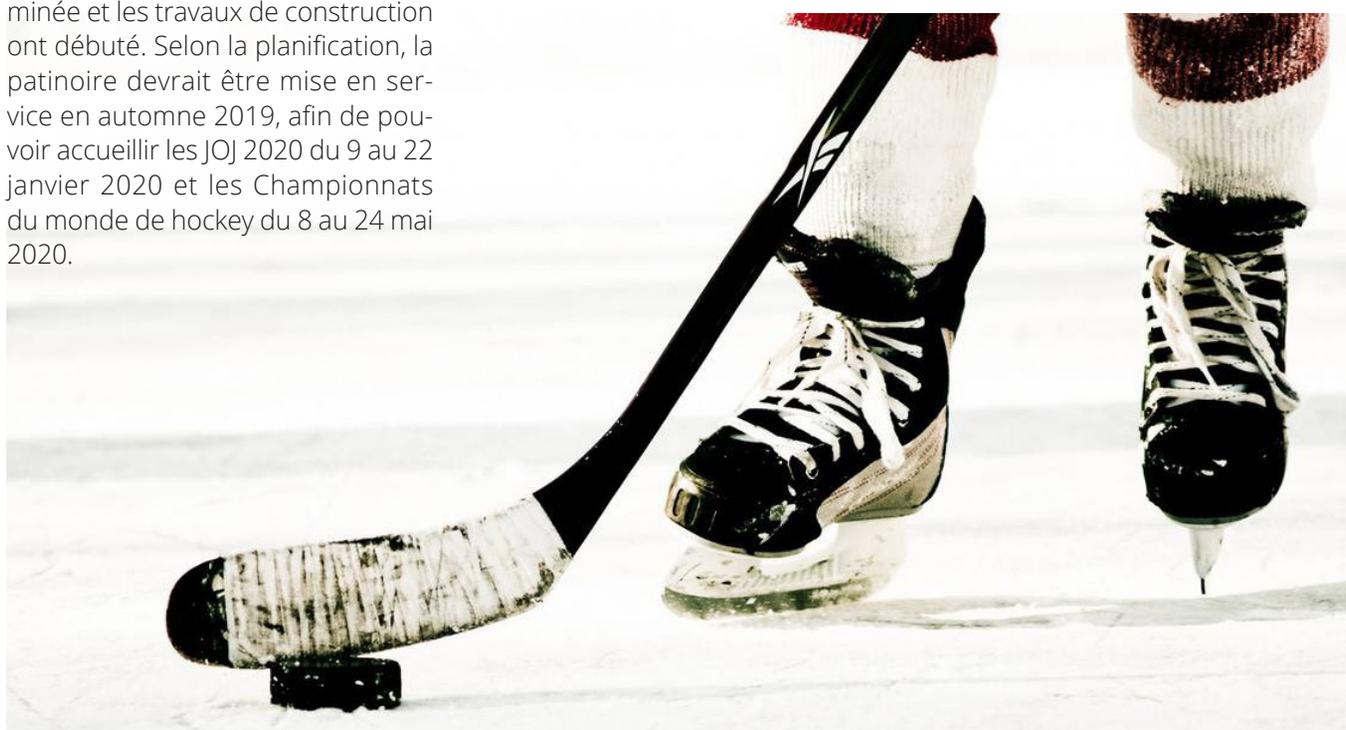
JOJ 2020

La commission Activités sportives de Lausanne Région a organisé une après-midi sur le thème des JOJ 2020. Ce rendez-vous avait pour objectif d'échanger, partager et s'informer sur les projets cantonaux et communaux initiés à ce jour.

La rencontre a eu lieu mercredi 16 mai 2018 à la salle du Conseil communal de Lausanne.

Les municipaux et délégués au sport et/ou à la jeunesse des communes ont été invités à y participer. L'événement a accueilli plus de 80 personnes.

Les partenaires des JOJ 2020, notamment les organisateurs, les délégués de la direction générale de l'enseignement obligatoire, le délégué à la jeunesse cantonal ainsi que la direction du Panathlon Family Games, y ont également pris part.



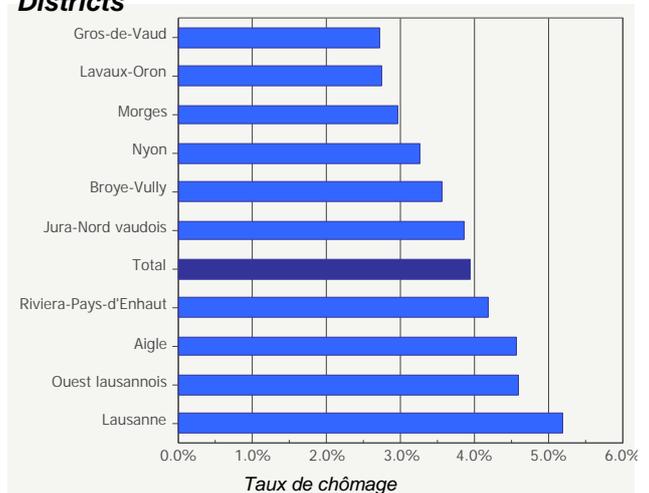
ANNEXE N° 4

STATISTIQUES DU MARCHE DE L'EMPLOI DANS LE CANTON DE VAUD
AU 31 DECEMBRE 2018

Evolution	Décembre 2016	Décembre 2017	Novembre 2018	Décembre 2018
Demandeurs d'emploi (1)	27'411	26'297	24'117	25'294
Chômeurs (2)	19'703	17'620	14'144	15'661
Taux de chômage (3)	5.0%	4.4%	3.6%	3.9%
Places vacantes (4)	1'698	1'612	3'853	3'576

Flux mensuels (au cours du mois sous revue)	Demandeurs d'emploi	Chômeurs	variation mensuelle	variation annuelle
Nouvelles inscriptions	3'493	1'871	-6.8%	-20.1%
Transfert de demandeur d'emploi non chômeur à chômeur		2'758	20.2%	24.0%
Transfert de chômeur à demandeur d'emploi non chômeur		1'629	-28.6%	-2.9%
Annulations de dossiers	2'308	1'474	-22.1%	-11.3%
Selon le motif d'annulation	Retour à l'emploi	825	-19.0%	+1.5%
	Autres motifs	649	-25.7%	-23.6%

Chômeurs par district		taux en %	variation mens.	variation ann.
CANTON	15'661	3.9%	1'517	-1'959
Aigle	923	4.6%	162	-96
Broye-Vully	719	3.6%	67	-228
Gros-de-Vaud	646	2.7%	33	-22
Jura-Nord vaudois	1'783	3.9%	225	-259
... dont La Vallée	119	3.3%	18	-37
Lausanne	4'450	5.2%	428	-380
Lavaux-Oron	854	2.8%	60	-138
Morges	1'248	3.0%	94	-194
Nyon	1'615	3.3%	108	-252
Ouest lausannois	1'722	4.6%	161	-235
Riviera-Pays-d'Enhaut	1'701	4.2%	179	-155
... dont Pays-d'Enhaut	76	3.0%	13	12

Districts


Les 20 communes comptant le plus d'actifs (5)	Demandeurs d'emploi	Chômeurs	variation mensuelle	variation annuelle
Aigle	441	268	+35.4%	-7.9%
Bussigny-près-Lausanne	303	169	+5.0%	-8.6%
Chavannes-près-Renens	339	202	+23.2%	-12.9%
Crissier	289	161	-6.4%	-30.9%
Ecublens	401	236	+10.3%	-9.2%
Epalinges	193	117	+5.4%	-17.6%
Gland	382	239	+11.7%	-15.8%
La Tour-de-Peilz	333	209	+5.0%	-11.8%
Lausanne	6'441	4'045	+11.5%	-8.5%
Lutry	210	132	+18.9%	-12.0%
Montreux	956	596	+12.2%	-13.9%
Morges	492	303	+8.2%	-18.1%
Nyon	681	445	+8.8%	-13.1%
Orbe	265	161	+6.6%	-21.1%
Payerne	392	201	+24.8%	-24.7%
Prilly	514	311	+16.5%	+0.0%
Pully	463	258	+3.2%	-20.6%
Renens	960	559	+11.8%	-15.8%
Vevey	858	520	+13.8%	-4.4%
Yverdon-les-Bains	1'175	738	+16.4%	-9.1%

(1) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP).

(2) Tout demandeur d'emploi qui ne travaille pas tout en étant disponible de suite en vue d'un placement.

(3) Chômeurs, en % de la population active selon le Relevé structurel 2012-2014.

(4) Places vacantes annoncées par les employeurs auprès des ORP vaudoises.

 (5) Pour les informations concernant les autres communes vaudoises, voir http://www.stat.vd.ch/chom_communes.

Effectifs à fin Décembre 2018

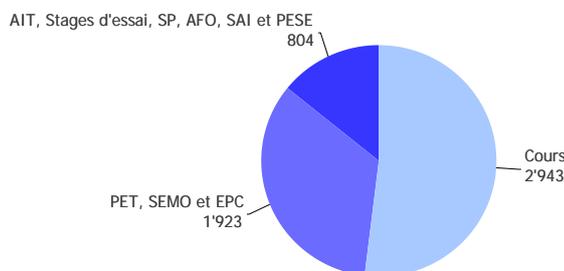
	Demandeurs d'emploi	variation mensuelle	variation annuelle	chômeurs	variation mensuelle	variation annuelle
En tout	25'294	+4.9%	-3.8%	15'661	+10.7%	-11.1%
dont bénéficiaires du RI inscrits auprès d'un ORP	2'836	+0.6%	-4.4%	1'943	+5.0%	-13.5%
Selon le sexe						
Hommes	13'803	+8.1%	-5.7%	9'083	+16.4%	-11.4%
Femmes	11'491	+1.3%	-1.5%	6'578	+3.7%	-10.8%
Selon l'origine						
Suisses	12'474	+2.5%	-2.6%	7'743	+5.4%	-9.7%
UE 28	8'666	+8.7%	-5.7%	5'322	+18.8%	-11.8%
Hors UE	4'154	+4.7%	-3.5%	2'596	+11.9%	-13.7%
Selon l'âge						
Moins de 20 ans	574	-5.9%	-7.3%	139	-10.9%	-34.1%
20 à 29 ans	4'945	+3.8%	-8.4%	3'315	+7.9%	-13.8%
30 à 39 ans	7'075	+5.3%	-3.4%	4'432	+11.4%	-11.0%
40 à 49 ans	6'127	+5.6%	-3.7%	3'712	+12.2%	-12.2%
50 à 59 ans	5'207	+6.4%	-0.6%	3'171	+13.7%	-9.0%
60 ans et plus	1'366	+3.0%	+1.0%	892	+6.6%	+2.2%
Selon la formation						
Sans formation professionnelle	7'116	+9.4%	-8.0%	4'150	+24.8%	-15.2%
CFC ou maturité fédérale	10'771	+4.1%	-5.1%	6'767	+8.5%	-12.4%
Maîtrise fédérale, HES, université	7'337	+1.8%	+2.3%	4'706	+3.1%	-5.4%
Non renseigné	70	+29.6%	+59.1%	38	+72.7%	+52.0%
Selon la durée de chômage						
Moins de 12 mois	22'185	+5.7%	-1.5%	13'341	+12.2%	-8.7%
12 à 24 mois	2'288	-0.8%	-20.4%	1'729	+2.7%	-25.8%
Plus de 24 mois	821	-0.8%	-7.8%	591	+3.0%	-13.1%

Professions les plus recherchées par les demandeurs d'emploi

Employés de commerce, de bureau, comptables	2'353	+1.0%	-5.8%	1'533	+3.8%	-13.9%
Vendeurs, caissiers, employés du commerce de détail	1'962	+0.1%	-6.4%	1'183	+2.7%	-13.2%
Sommeliers, serveurs, cuisiniers	1'958	+2.2%	-9.3%	1'114	+6.6%	-15.9%
Employés de maison, nettoyeurs de locaux	1'667	+0.1%	+3.9%	792	+3.7%	-11.2%
Autres métiers du bâtiment	1'387	+39.8%	-8.3%	973	+87.8%	-11.3%
Maçons, peintres, monteurs électriciens	947	+43.5%	-12.0%	676	+82.7%	-16.3%
Informaticiens	703	+1.6%	-3.7%	497	+6.2%	-9.8%
Infirmiers, aides infirmiers, assistants médicaux	742	-0.4%	+6.5%	390	-0.3%	-5.3%
Magasinières, manutentionnaires	552	-0.9%	-5.5%	371	+4.8%	-9.3%
Professions du spectacle	388	-1.0%	+0.5%	151	+4.1%	-2.6%
Spécialiste en organisation et planification	454	+3.7%	-5.0%	305	+7.0%	-7.0%
Spécialistes en publicité, relations publiques, marketing	543	+0.9%	+5.8%	384	+1.1%	+4.1%

Demandeurs d'emploi en mesures* de reconversion et de réinsertion professionnelles

AIT, Stages d'essai, SP, AFO, SAI et PESE	804	14.2%
PET, SEMO et EPC	1'923	33.9%
Cours	2'943	51.9%
Total	5'670	100.0%



Abréviations

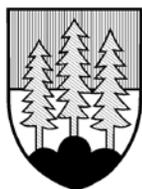
AFO	Allocation de formation	PET	Programmes d'emplois temporaires
AIT	Allocation d'initiation au travail	SAI	Soutien à une activité indépendante
EPC	Entreprises de pratique commerciale	SEMO	Semestre de motivation
PESE	Contribution aux frais de déplacement	SP	Stages professionnels

*au moins un jour durant le mois sous revue

Source : STATVD - PISE, SECO - PLASTA

ANNEXE N° 5

TABLEAU DES COMPTAGES D'EAU DE 2013 A 2018



COMMUNE DE SAVIGNY
TABLEAU DES COMPTAGES D'EAU
de 2013 à 2018

Années		2013	2014	2015	2016	2017	2018
Relevé des pompages (m ³)	La Planie	211 313	196 292	155 760	219 391	139 940	156 628
	Le Publoz	20 949	24 629	17 794	25 653	15 040	25 821
	Les Planches	80 295	73 811	56 585	70 539	55 645	51 260
	<i>Total</i>	312 557	294 732	230 139	315 583	210 625	233 709
	Le Grenet	276	248	0	0	0	0
	Lausanne	33 173	42 223	167 584	58 858	174 267	155 970
	<i>Total</i>	33 449	42 471	167 584	58 858	174 267	155 970
Total relevé des pompages + achats d'eau		346 006	337 203	397 723	374 441	384 892	389 679
Relevé des compteurs (m ³)	Abonnés locaux	269 745	268 551	297 550	298 124	302 920	307 899
	Abonnés hors commune	13 241	12 305	24 880	5 610	28 902	29 902
	Consommations communales	13 612	18 283	26 387	26 107	20 536	23 137
	Consommations diverses	4 007	3 896	3 050	1 568	1 360	1 160
	Fuites expliquées	12 000	10 500	13 220	10 222	3 600	4 395
	<i>Total</i>	312 605	313 535	365 087	341 631	357 318	366 493
Différence entre relevé des pompages + achats d'eau et relevé des compteurs		33 401	23 668	32 636	32 810	27 574	23 186
Différence exprimée en %		9.65%	7.02%	8.21%	8.76%	7.16%	5.95%

ANNEXE N° 6

INFORMATION SUR LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2018



COMMUNE DE SAVIGNY

Rte de Mollie-Margot 4 - 1073 Savigny
Tél. 021 781 07 30 - Fax 021 781 07 31

Eau de boisson distribuée sur le territoire communal Information 2018

L'article 5 de l'Ordonnance du DFI (Département fédéral de l'intérieur) sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD – RS 817.022.11), en application de l'Ordonnance du 16 décembre 2016 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIU – RS 817.02), stipule que les distributeurs d'eau potable doivent fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau.

Pour se conformer à cette disposition, la Municipalité de Savigny communique ci-après les informations relatives à la qualité de l'eau potable distribuée par ses services en 2018.

Nombre d'habitants approvisionnés

Environ 3'353.

Réseau de distribution

Le réseau de distribution de la commune est divisé en deux parties, dont l'origine résulte du développement du village :

- Réseau supérieur (Mollie-Margot et la Claie-aux-Moines), alimenté par le réservoir de l'Erbenaz
- Réseau inférieur (centre du village), alimenté par le réservoir des Planches

Les deux réseaux sont reliés entre eux à plusieurs endroits, afin d'assurer une bonne distribution.

De fait, l'eau de boisson est donc constituée d'un mélange des différentes provenances. C'est pourquoi, les valeurs d'analyse, prises en tête de réseau, peuvent être différentes de celles prises en milieu ou en fin de réseau.

Provenance

- Sources communales : 23 captages répartis dans les Bois du Grand Jorat } 59.97%
- Eau achetée à la Ville de Lausanne (prise située à Vers-chez-les-Blanc) } 40.03%

Traitement de l'eau

- *Eau de source des captages des Bois du Grand Jorat :*
Désinfectée par chloration régulière au moyen d'une pompe doseuse
- *Eau achetée à la Ville de Lausanne :*
Traitement assuré par le distributeur (filtration et chloration)

Nombre de contrôles*

- 3 séries d'analyses bactériologiques par an en 6 points de prélèvements (3 points dans le réseau inférieur et 3 points dans le réseau supérieur), totalisant 18 échantillons.
- 3 analyses chimiques et microbiologiques sur les réseaux inférieur et supérieur.

* Des analyses supplémentaires peuvent être faites dans le cadre de l'autocontrôle et selon les situations.



Qualité bactériologique

Désignation des échantillons	Germes aérobie minimum	Germes aérobie maximum (max. 300)
STEP de Pra Charbon (robinet cuisine, réseau inférieur)	0	109
Ferme Le Chalet Blanc (réseau inférieur)	1	4
Réservoir des Planches (arrivée source : eau brute et réseau inférieur)	2	340
Réservoir de l'Erbenaz (arrivée source, réseau supérieur)	0	2
Pompage du Publoz (arrivée puits, réseau supérieur)	0	0
Abribus de la Claie-aux-Moines (WC, réseau supérieur)	0	6

Qualité chimique et microbiologique

	Unité	Remarques	Valeurs minimum	Valeurs maximum
Température moyenne	°C		17.2	21
pH		Norme 6.8 – 9.5	7.4	7.8

	Unité	Remarques	Valeurs
Dureté totale (centre du village)	°F	Eau douce	18.4
Dureté totale (Mollie-Margot)	°F	Eau douce	16.1
Dureté totale (Claie-aux-Moines)	°F	Eau douce	16.1
Teneur en nitrates (centre du village)	mg/l	Valeur limite de tolérance : 40 mg/l	4.8
Teneur en nitrates (Mollie-Margot)	mg/l	Valeur limite de tolérance : 40 mg/l	3.2
Teneur en nitrates (Claie-aux-Moines)	mg/l	Valeur limite de tolérance : 40 mg/l	1.8

L'avantage de notre commune est que la grande majorité de ses captages se situe en forêt, ce qui nous procure une eau pauvre en nitrates.

Autres informations

- Dès septembre 2009, l'eau de la station de pompage de la Planie est chlorée.
- Le service des eaux applique le système de l'assurance qualité « autocontrôle » depuis 2003.
- Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Municipalité de Savigny.

Savigny, avril 2019

La Municipalité de Savigny

ANNEXE N° 7

SYNTHESE DES TRAVAUX
SELON LE PLAN DIRECTEUR COMMUNAL DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU
(PDDE)

Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) du 26 mars 2001 : synthèse

Propositions PDDE du 26 mars 2001	Réalisation	Année selon PDDE	Année de réalisation	Remarques
Priorité 1				
Pompage de la Planie, refoulement à l'Erbenaz		2001-2002		
Télécommande du réseau et gestion informatisée	Préavis n° 05/2005 du 28 avril 2005	2003-2004	2005/2006	
Pompage sur l'axe Lutry - Vers-chez-les-Blanc	Pompage actuellement maintenu; modifié en 2015 par Lausanne, qui a réhabilité le réservoir du Château, afin de mettre le réseau de distribution en pression (→ suppression des pompes et remplacement par une vanne Clayton)	2004-2005	2015	La prise d'eau définitive sur Lausanne sera probablement réalisée en fonction du réaménagement du carrefour de la Claire-aux-Moines.
Réfection et adaptation du réservoir des Planches		2005-2006	2020-2021	Prévues au plan d'investissement pour 2020-2021.
Sécurité des ouvrages, captages, pompages	Travaux effectués régulièrement en cours d'année	2005-2006	2017-2025	Remplacement des couvercles; rehaussement si nécessaire. Remplacement des bondes et crépines. Contrôle de l'étanchéité; réfection si nécessaire.
	Réfection des captages des sources du Renard et de Bron		2013	
Renouvellement de conduites, renforcement selon opportunités (avec 37 km de conduites, il serait opportun de prévoir 600 à 700 mètres par année, soit 1.5 à 2.0% du réseau pour éviter un vieillissement excessif et dangereux)	Route de Nialin partielle (parcelles RF n° 541 à 987)	2001-2050	2011	750 mètres
	Route du Martinet		2010	215 mètres
	Chemin d'Eden-Roc		2010	220 mètres
	Route de Pré la Pierre		2010	355 mètres
	Route de l'Ancienne Poste		2013	220 mètres
	Route de la Roche		2016	520 mètres
	Route de Mollie-Margot		2016-2017	1490 mètres
	<i>Traversée de Mollie-Margot (projet en cours)</i>		2019	600 mètres
	Total (hors traversée de Mollie-Margot)			3750 mètres
Priorité 2				
Sécurisation du réservoir de l'Erbenaz		2007-2008	2021-2022	
Remplacement axes principaux (réseau Erbenaz)		Selon opportunités		
Renforcement ceinture Nord-Ouest Les Planches		Selon opportunités		
Adaptation du pompage du Grenet		2009-2010	2015	Adduction supprimée ; installation démontée.
Priorité 3				
Améliorations générales du réseau (remplacements, bouclages et équipements selon le développement de la commune)		2013-2020		
Adaptation du pompage de la Farquaz		2014-2015	2015-2016	Adduction et installation modifiées, remplacées par une chambre d'interconnexion (prise). Savigny reste propriétaire de la vanne de prise.
Adaptation du pompage de Publoz		2016-2017		
Divers				
Réservoir du Chalet Blanc : alimentation de Villette			2014	Adduction supprimée; installation désaffectée par Bourg-en-Lavaux

Inventaire non exhaustif des canalisations du réseau d'eau potable de Savigny

Année de construction	Longueur (en mètres)	Prévision priorité remplacement/ selon opportunité	Année de construction	Longueur (en mètres)	Prévision priorité remplacement/ selon opportunité
1945	1546.00	1	1990	1512.00	Evaluation à voir en 2040-2050
1947	763.00	1	1991	638.00	
1948	220.00	1	1993	523.00	
1958	147.00	1	1997	1170.00	
1961	1034.00	1	2003	52.00	
1962	699.00	1	2004	99.00	
1964	212.00	1	2006	45.00	
1965	1059.00	2	2007	105.00	
1967	1135.00	2	2008	121.00	
1969	325.00	2	2009	323.00	
1970	1353.00	2	2010	273.00	
1971	467.00	2	2011	1031.00	
1972	3022.00	2	2012	252.00	
1973	2424.00	2	2013	1309.00	
1974	1671.00	3	2014	90.00	
1975	2736.00	3	2015	141.00	
1976	1132.00	3	2016	1049.00	
1977	1063.00	3	2017	1075.00	
1978	473.00	3	inconnue	3364.00	?
1979	757.00	3	Un inventaire des conduites en fonction de l'âge, des matériaux et de la dénomination de l'emplacement sera établi. Il permettra un suivi plus rigoureux de notre réseau d'une part et de répertorier les tronçons qui ont connu des réparations répétées d'autre part.		
1980	892.00	4			
1981	136.00	4			
1982	1262.00	4			
1983	248.00	4			
1984	131.00	4			
1985	1327.00	4			
1986	1742.00	4	Priorité 1	Planification à prévoir 2021-2028	
1987	380.00	4	Priorité 2	Planification à prévoir 2025-2035	
1988	469.00	4	Priorité 3	Planification à prévoir 2035-2045	
1989	379.00	4	Priorité 4	Planification à prévoir à partir de 2045	

Les planifications proposées restent des estimations. Nous sommes tributaires des opportunités, des imprévus et des urgences, ainsi que des moyens disponibles.

ANNEXE N° 8

TABLEAU RECAPITULATIF DES FUITES 2018



COMMUNE DE SAVIGNY

RECAPITULATION DES FUITES 2018

1	2018-01-30	Ch. du Presbytère	En fonte, diamètre 125, trou 5 mm	780.00	oui	2018-03-12
2	2018-03-04	Rte de Pré la Pierre	En fonte, diamètre 100, fissurée	400.00	oui	2018-03-04
3	2018-03-09	Rte des Miguettes / Ch. de la Verne	En fonte, diamètre 125, trou de 4 m, remplacement 3 mètres	300.00	oui	2018-03-10
4	2018-03-30	Ch. des Charmilles	En fonte, diamètre 100, trou de 4 mm	100.00	oui	2018-04-03
5	2018-05-08	Rte de Chexbres / En Brit	En fonte, diamètre 200, trou	200.00	oui	2018-05-08
6	2018-05-14	Rte de Mollie-Margot	Fuite privée, réparation partielle par le propriétaire	400.00	oui	2018-05-14
7	2018-05-15	Rte de Vers-chez-les-Blanc	Arrêt de bus de la Claie-aux-Moines, 3 colliers, diamètre 200	600.00	oui	2018-05-15
8	2018-06-06	Rte de Chexbres / Ferme la Bonne Foire	En fonte, diamètre 125, remplacement 2 mètres et vanne	100.00	oui	2018-06-06
9	2018-07-13	Rte de Pré la Pierre	En fonte, diamètre 100	50.00	oui	2018-06-17
10	2018-08-24	Ch. de la Séchaude	En fonte, diamètre 125, fissurée	50.00	oui	2018-08-24
11	2018-09-11	Ferme la Corsale	Fuite privée, changement de la vanne	20.00	oui	2018-09-11
12	2018-09-12	Rte de la Roche 4	Fuite privée	100.00	oui	2018-09-19
13	2018-09-14	Ch. des Silènes / Rte de Pierre-Ozaire	Fuite privée, diamètre 80	50.00	oui	2018-09-15
14	2018-09-18	Rte de Tantérine	Fuite privée, remplacement 2 mètres	30.00	oui	2018-10-20
15	2018-09-20	Rte du Martinet 5	Fuite privée, changement de la vanne	5.00	oui	2018-09-20
16	2018-10-02	Rte de Nialin	Fuite privée	10.00		
17	2018-10-10	Rte de la Claie-aux-Moines	En fonte, diamètre 200, 2 trous	1 200.00	oui	2018-10-19
				4 395.00		



Chemin du Presbytère



Route des Miquettes – Chemin de la Verne



Chemin des Charmilles





Route de Chexbres – En Brit



Route de Chexbres – La Bonne Foire



Route de Vers-chez-les-Blanc (arrêt de bus de la Claie-aux-Moines)





Chemin de la Séchaude



Route de Tantérine



Route de la Claie-aux-Moines



ANNEXE N° 9

TABLEAU DES STRUCTURES ET SERVICES D'ACCUEIL
DE L'ASSOCIATION ACCUEIL PETITE ENFANCE RESEAU D'ORON (APERO)

Structures

Type de structure	Nom de la structure	Localité
Garderie-nurserie de la naissance jusqu'à l'école	Liloane Aline Favre – Directrice liloane@reseau-aperoch	1610 Oron-la-Ville - Rte de Lausanne 44a 021 907 18 18
Garderie-nurserie de la naissance jusqu'à l'école	Les Libellules Virginie Krähenbühl – Directrice leslibellules@reseau-aperoch	1084 Carrouge - Chemin de la Grande Salle 021 903 40 41
Garderie-nurserie de la naissance jusqu'à l'école	Gribouille Joëlle Tâche - Directrice gribouille@reseau-aperoch	1072 Forel (Lavaux) - Place du Pavillon 1 021 781 12 79
Garderie-nurserie de la naissance jusqu'à l'école	Cabolle Danielle De Oliveira - Directrice cabolle@reseau-aperoch	1073 Savigny - Rte du Collège 5 (ancien collège) 021 781 36 62
<ul style="list-style-type: none"> • 22 places ou 44 places - 06h30 - 18h30, y compris période de midi 		Lundi à vendredi
UAPE sans distinction de degré	La Croc Joëlle Tâche - Directrice lacroc@reseau-aperoch	1072 Forel (Lavaux) - Rte de Mollie-Margot 16 021 781 18 32
UAPE sans distinction de degré	l'îlot Jacqueline Fraefel - Directrice lilot@reseau-aperoch	1610 Oron-la-Ville - Rte de Lausanne 079 641 55 93 - L'Archipel 079 641 54 02
UAPE sans distinction de degré	Meli-Melo Noémie Duvoisin - Directrice meli-melo@reseau-aperoch	1083 Mézières - Collège du Raffort 079 959 66 29
UAPE sans distinction de degré	Les Potirons Natacha Wicht - Directrice lespotirons@reseau-aperoch	1073 Savigny - Rte du Collège 5 (ancien collège) 021 781 16 62
UAPE sans distinction de degré	Caban'Air Jasmina Cretton - Directrice cabanair@reseau-aperoch	1077 Servion - Rue du Centre 3 021 906 12 05
<ul style="list-style-type: none"> • De 36 à 84 places - selon modules, matin, midi et après-midi pour les 5 structures 		Lundi à vendredi

Accueil familial de jour (mamans de jour)

Christine Favre Emilie Lesquereux	Coordinatrices	amf@reseau-aperoch	1077 Servion - 021 906 12 06 / 079 384 08 86
--	----------------	--------------------	--

Direction opérationnelle du Réseau Apero

Isabelle Guzzon	Directrice opérationnelle	direction@reseau-aperoch	1077 Servion - 021 906 12 00
------------------------	---------------------------	--------------------------	------------------------------

ANNEXE N° 10

RAPPORT 2018 DE LA COMMISSION « BATIMENTS »



RAPPORT D'ACTIVITES 2018

Préambule

La constitution de la Commission « Bâtiments » résulte du préavis n° 08/2014 « Demande de crédit destiné à financer les travaux d'entretien des bâtiments communaux sous la forme d'un crédit-cadre pour la période 2015-2019 ».

La commission a pour mission de contrôler l'utilisation du crédit-cadre et de définir les travaux à exécuter dans les limites du montant attribué par celui-ci.

En outre, elle a pour compétence de :

- Contrôler la liste des travaux annuels et le planning
- Contrôler les engagements
- Contrôler le bouclage annuel
- Etablir un rapport annuel pour la Municipalité et le Conseil communal

Commission « Bâtiments » au 1^{er} juillet 2016 (législature 2016-2021)

– Giardello Stefan	Membre	Conseiller communal
– Grandgirard Philippe	Membre et mandataire	MGM Architectes Associés SA
– Hick Brian	Membre	Conseiller communal
– Lavanchy Gérard	Membre	Conseiller communal
– Métraux Daniel	Membre	Municipal
– Pasche Bertrand	Membre	Boursier communal
– Rochat Jean-Claude	Président	Municipal
– Vaccarello Michel	Membre et secrétaire	Technicien communal

La commission s'est réunie à 3 reprises, soit les 6 février, 3 mai et 10 octobre 2018.



Activités 2018

1. Complexe scolaire

Travaux de mise aux normes de protection incendie, soit notamment : sécurisation et signalisation des sorties de secours, signalétique des chemins de fuite et réfection d'un faux-plafond.

Bâtiments route de Mollie-Margot 7 et 9, ainsi que la salle de gymnastique, route de Mollie-Margot 11.

Documents présentés à la commission, qui a validé les offres et les entreprises :

- Plan du bâtiment route de Mollie-Margot 9 avec une nouvelle sortie de secours sur l'extérieur (annexe 1)
- Plan du bâtiment route de Mollie-Margot 7 : sécurisation
- Plan de la salle de gymnastique route de Mollie-Margot 11 : sécurisation (annexe 2)
- Tableau comparatif des offres de démolition, maçonnerie, béton armé
- Tableau comparatif des offres de serrurerie
- Offre de plâtrerie, peinture
- Offre de menuiserie intérieure
- Offre de signalétique de secours
- Devis des travaux de sécurisation

Les travaux ont été exécutés en 2 étapes, durant les vacances scolaires d'été et celles d'automne

2. Vestiaires et buvette du terrain de football de Saint-Amour

Travaux exécutés jusqu'au printemps 2018 :

- Pose d'une isolation périphérique et d'un crépis extérieurs
- Réfection des carrelages et crépis intérieurs
- Remplacement des radiateurs électriques des vestiaires douches
- Electricité pour adaptation et sécurisation
- Mise en conformité de la ventilation

3. Agora

Étanchéité : infiltration d'eau dans les locaux arrière de la pharmacie ; recherche des causes par sondages.

4. Planification 2019

- Salle de gymnastique : réfection du sol et remplacement des marches extérieures devant l'entrée
- Villa des maîtres : remplacement de la porte d'entrée principale de l'immeuble
- Pavillon : réfection des WC (parois et diminution du nombre d'urinoirs)
- Forum : réfection des marches extérieures
- Maison de commune : réfection de l'étanchéité des bow-windows (fenêtres en saillie, qui s'avancent sur la façade), y compris dans l'appartement de service
- Agora : réfection du carrelage du couloir d'accès aux locaux techniques et stock (sous-sol) ; selon le résultat des sondages de recherche de l'infiltration d'eau, assainissement



Bilan des travaux

Le tableau récapitulatif des travaux 2018 est annexé au présent rapport (annexe 3).

Conclusions

L'année 2018, hormis quelques travaux d'entretien dans nos bâtiments, a été principalement focalisée par le Complexe scolaire et les vestiaires du terrain de football de Saint-Amour.

Dans l'ensemble, les devis des travaux exécutés en 2018, comme pour les années précédentes, s'intègrent bien dans le budget fixé par le crédit-cadre.

Rappelons qu'un crédit-cadre n'est pas un montant figé, comme celui d'un préavis, mais qu'il permet dans la mesure du possible de regrouper certains travaux et de faire des économies grâce à des marchés importants. Il permet aussi d'absorber des imprévus urgents en différant ou non certains objets, ceci tout en respectant scrupuleusement l'enveloppe globale accordée.

Commission « Bâtiments »

Savigny, le 12 avril 2019

Annexes :

- 1) Plan de la sortie de secours du bâtiment route de Mollie-Margot 9
- 2) Plan de la sécurisation de la salle de gymnastique route de Mollie-Margot 11
- 3) Tableau récapitulatif des travaux 2018

COMMUNE DE SAVIGNY -- Complexe scolaire

Route Mollie-Margot 7 | 1073 Savigny

BATIMENT CLASSES NORMALES (Bâtiment Ouest)

NOUVELLE SORTIE DE SECOURS EXTERIEURE

MGM architectes + ingénieurs civils associés sa | Ph. Grandgirard | JP Mathez

rue des Collèges 9 | 1030 Bussigny-près-Lausanne | mgm.arch@bluewin.ch | tél 021 706 25 40 | fax 021 706 25 41 | www.mgm-architectes.ch

SOUSSION

dossier 1019 | S - 03
format A3

responsable | Philippe Grandgirard

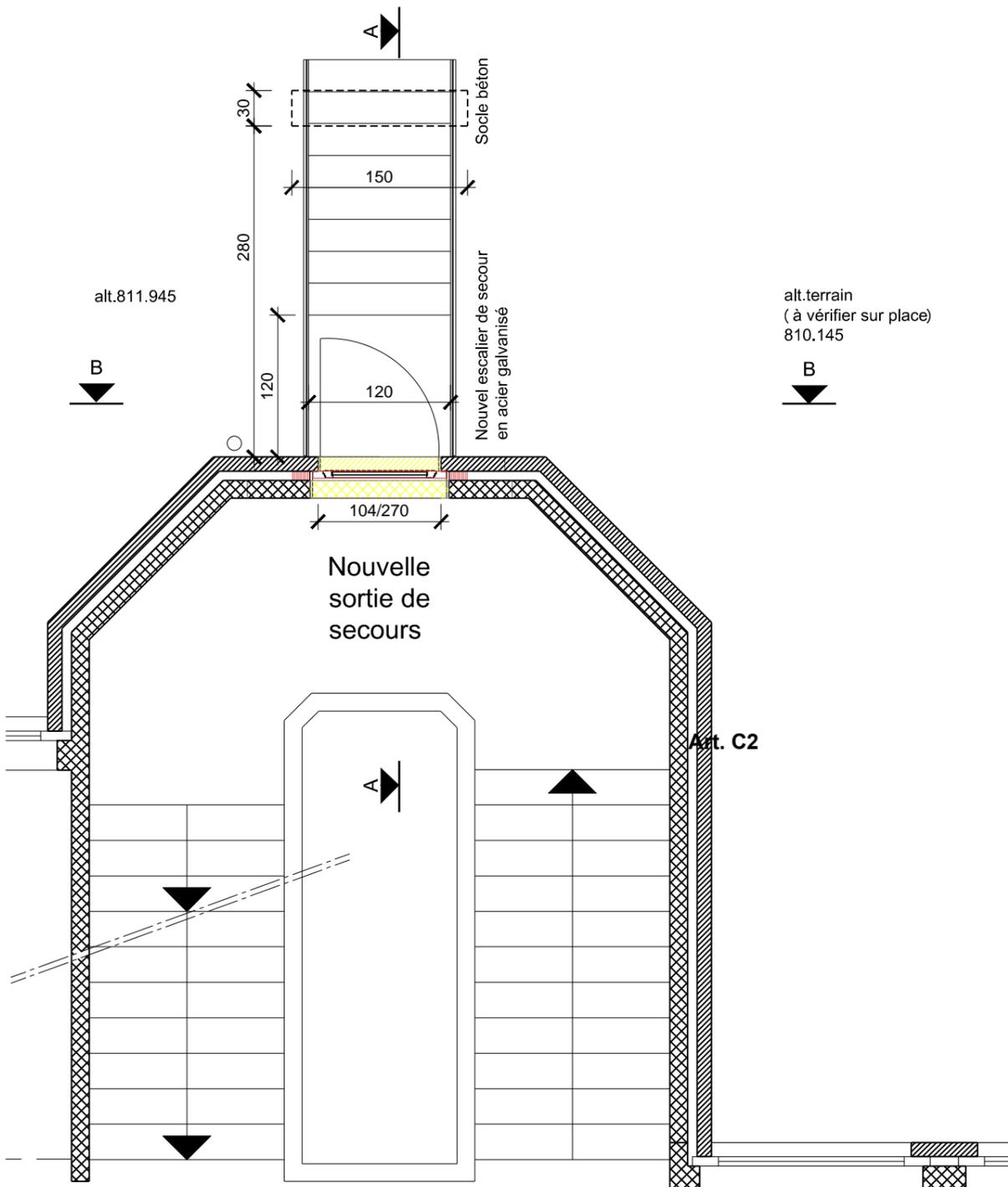
dessiné | Olivier Kaeser

échelle 1 / 50

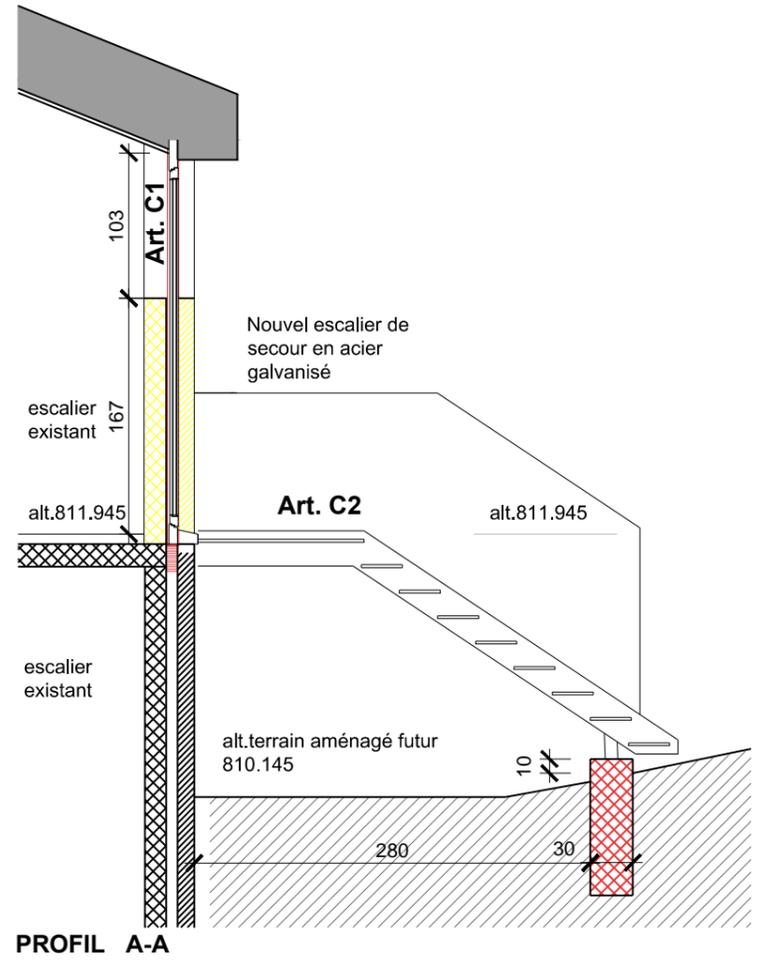
date du plan, le 16.10.2017

Modifications

05.02.2018	Profil A-A
01.03.2018	Teinte et actualisation des plans
16.07.2018	Modification escalier



PLAN 1:50



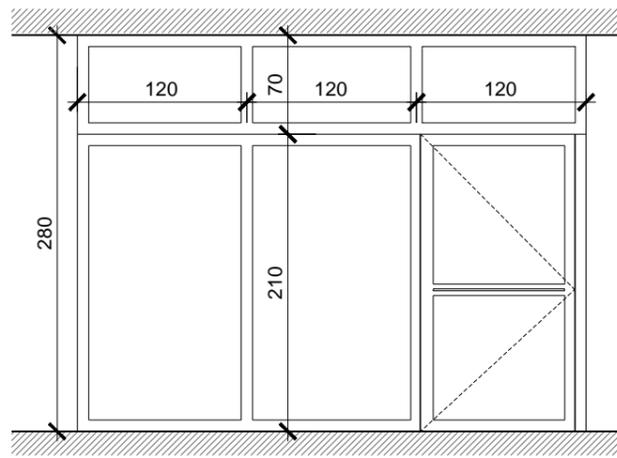
PROFIL A-A

PHOTOS ETAT EXISTANT :

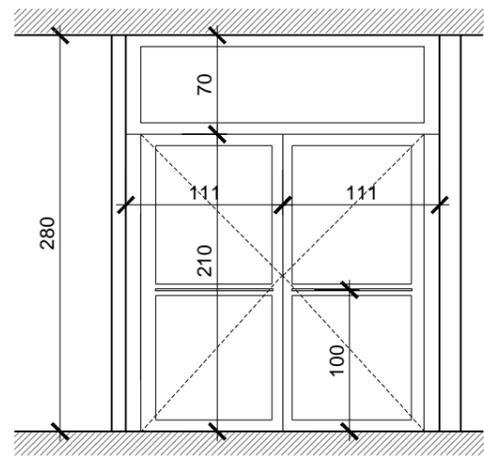


COMMUNE DE SAVIGNY -- Complexe scolaire	SOUSSION
Route Mollie-Margot 7 1073 Savigny	dossier 1019 S - 01 format A3
BATIMENT SALLE DE GYM	responsable Philippe Grandgirard
SECURISATION	dessiné Olivier Kaeser
	échelle 1 / 50
	date du plan, le 16.10.2017
MGM architectes + ingénieurs civils associés sa Ph. Grandgirard JP Mathez	
rue des Collèges 9 1030 Bussigny-près-Lausanne mgm.arch@bluewin.ch tél 021 706 25 40 fax 021 706 25 41 www.mgm-architectes.ch	

Plans modifiés le 05.03.2018

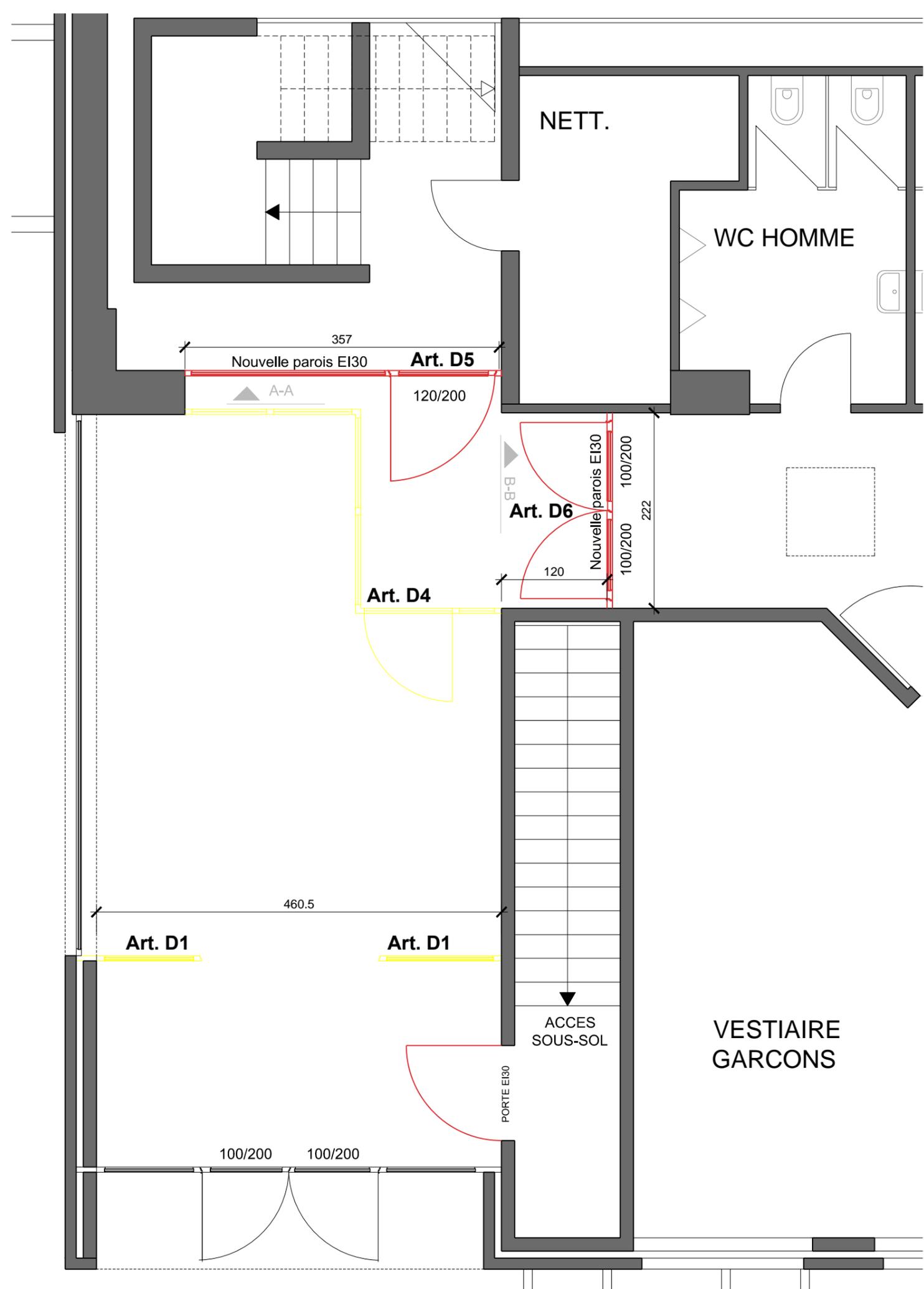


VUE A-A, parois EI30



VUE B-B, parois EI30

PHOTOS ETAT EXISTANT :



Bâtiments	Spécification	Crédit-cadre 2015-2019	2015	2016	2017	2018	2019	Travaux en attente	Total travaux 2015-2019	Solde sur crédit
Bâtiments scolaires										
Complexe scolaire	Anc. classes spéciales	60 000.00	1 174.45						1 174.45	58 825.55
	Anc. classes normales	36 000.00	5 551.20						5 551.20	30 448.80
	Extérieur	120 000.00	16 351.60						16 351.60	103 648.40
	Salle de gymnastique	230 000.00							0.00	230 000.00
	Sécurisation					95 352.45			95 352.45	-95 352.45
	Ancien collège	150 000.00	43 171.25	996.80	993.60				45 161.65	104 838.35
	Pavillon	55 000.00		18 522.25					18 522.25	36 477.75
	Jardin d'enfants (ancien central)	10 000.00	3 164.40						3 164.40	6 835.60
Honoraires mandataires et frais divers	0.00	10 657.00	5 477.00	3 422.00	19 151.10			38 707.10	-38 707.10	
Sous-total		661 000.00	80 069.90	24 996.05	4 415.60	95 352.45	-	-	223 985.10	437 014.90
Bâtiments publics										
Forum		358 000.00	33 950.85	84 902.95	1 395.35				120 249.15	237 750.85
Maison de commune		203 000.00	5 581.45	6 317.00					11 898.45	191 101.55
Vestiaires+buvette foot. Saint-Amour		45 000.00	583.00	3 847.50	9 028.35	72 057.30			85 516.15	-40 516.15
Eglise		550 000.00	430 966.70	4 207.60	5 643.00				440 817.30	109 182.70
Refuge de la Planie		15 000.00							0.00	15 000.00
Honoraires mandataires		0.00	79 220.00	21 817.00	14 011.35	14 400.00			129 448.35	-129 448.35
Sous-total		1 171 000.00	550 302.00	121 092.05	30 078.05	72 057.30	-	-	787 929.40	383 070.60
Bâtiments : logements / commerciaux										
Agora (moins subvention énergie 2017)		522 000.00			442 662.65	1 924.85			444 587.50	77 412.50
Villa des maîtres		37 000.00							0.00	37 000.00
Villa (ancienne gendarmerie)		105 000.00	692.30						692.30	104 307.70
Collège du Jorat		110 000.00	24 328.35	23 507.30					47 835.65	62 164.35
Honoraires mandataires et frais divers		0.00	4 080.00	46 975.10	64 890.70				115 945.80	-115 945.80
Sous-total		774 000.00	29 100.65	70 482.40	507 553.35	1 924.85	-	-	609 061.25	164 938.75
Travaux généraux										
Honoraires mandataires et frais divers		322 000.00	25 118.90	34 012.05					59 130.95	262 869.05
		0.00	4 128.45	10 677.30		506.85			15 312.60	-15 312.60
Sous-total		322 000.00	29 247.35	44 689.35	-	-	-	-	73 936.70	247 556.45
Total		2 928 000.00	688 719.90	261 259.85	542 047.00	169 334.60	-	-	1 694 912.45	1 232 580.70
Total CC 2015-2019		2 928 000.00	2 239 280.10	1 978 020.25	1 435 973.25	1 266 638.65	1 266 638.65	1 266 638.65	1 694 912.45	1 232 580.70

ANNEXE N° 11

RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DU GARDE FORESTIER



Rapport d'activités 2018

Ce rapport relate les travaux effectués en 2018.

EXPLOITATION DES BOIS

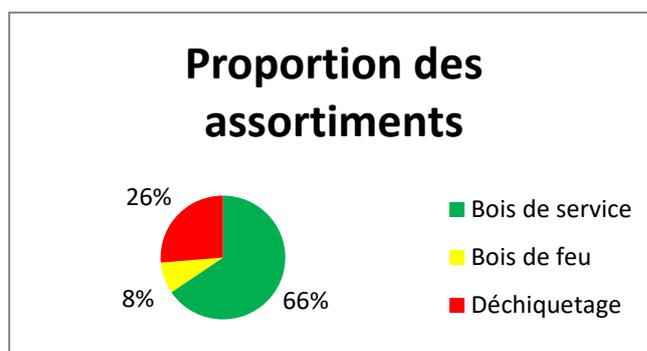
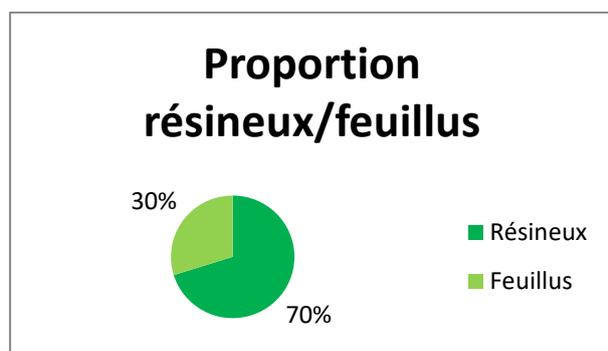
Martelage 2018

Lieu-dit	Intervention	Résineux		Feuillus		Total	
		Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Tiges	Vol.
Grand Jorat	Exploitation chablis	61.00	25.00			25.00	61.00
Grand Jorat	Exploitation chablis	42.00	16.00			16.00	42.00
Ch. de Mézières	Réalisation	230.00	87.00	16.60	19.00	106.00	246.60
Ch. de la Planie	Réalisation	199.80	67.00	3.50	7	74.00	203.30
Rte de la Goille	Réalisation	49.80	18.00	44.20	26.00	44.00	94.00
Ch. du Vieux-Pompage	Réalisation	62.20	49.00	16.90	25.00	74.00	79.10
Ch. des Aqueducs	Mise en lumière	153.90	62.00	3.50	3.00	65.00	157.40
Comba fou	Mise en lumière	53	49	112.90	55.00	104.00	165.90
Bois du Château	Mise en lumière	10.60	4.00	148.60	50.00	54.00	159.20
Grand Jorat	Exploitation chablis	69.00	22.00			22.00	69.00
Totaux						584.00	1'277.50

Produits 2018

Les coupes exploitées durant l'année 2018 ont produit les assortiments suivants :

Bois de service	783.00	
Bois d'industrie	0.00	
Déchetage	<u>91.00</u>	
Résineux (en m³)		874.00
Bois de service	26.00	
Bois de feu	101.00	
Déchetage	<u>234.00</u>	
Feuillus (en m³)		361.00
Total exploitation 2018		1'235.00





Chablis

Environ 200 m³ de chablis ont été exploités durant le printemps et l'été 2018 : 70m³ sont dus aux forts vents du début de l'année et 130 m³ à cause de l'attaque des bostryches.

Exploitations mécanisées

Une éclaircie de 2.5 hectares pour un volume d'environ 250 m³ a été marquée à la Grande Borne.

Cette exploitation mécanisée, exécutée par Métraux entreprise forestière Sàrl, produira environ 200 à 250 m³ de bois. Ce volume ne rentre pas dans les recettes de la commune, étant donné que c'est un contrat « bois contre travail ». Ces travaux se termineront courant mars 2019.

PLANTATIONS

En 2018, il a été planté 1'400 plants d'épicéas au chemin de Mézières sur la coupe de réalisation de l'hiver 2017-2018. Il a été remplacé 300 plants dans les jeunes plantations des années précédentes.

FAUCHAGE

En 2018, les travaux de fauchage ont été effectués sur 8 parcelles pour une surface de 2.8 hectares.

SOINS CULTURAUX

Les soins culturaux ont été faits sur 3 parcelles pour une surface totale de 3.6 hectares.

ENTRETIEN DES CHEMINS

Les travaux habituels de fauchage ont été effectués aux bords des chemins, notamment pour favoriser l'évacuation des eaux.

SUBVENTIONS

- Soins aux jeunes peuplements (RPT 2016-2019) : CHF 14'253.75
- Remboursement de l'impôt sur le carburant : CHF 833.85

DIVERS

- L'entretien des diverses places de pique-niques et des layons permanents à usage piétonnier a été effectué afin de les pérenniser.
- La forêt a, comme habituellement, fourni les branches nécessaires aux couvertures de massifs, les sapins et décorations de Noël.
- Courant septembre/octobre 2017 et juin/juillet 2018, des travaux de réfection du ruisseau de la Guéta, sur une longueur d'environ 380 mètres, ont été exécutés en dessous du quartier d'Eden-Roc : Métraux entreprise forestière Sàrl s'est occupée des travaux de bûcheronnage et l'entreprise forestière Daniel Ruch SA s'est chargée des travaux de curage et de revitalisation. La réalisation de ces travaux a coûté CHF 55'624.50. La Direction générale de l'environnement (DGE), Division ressources en eau et économie hydraulique, a subventionné ces travaux à hauteur de 62%, soit CHF 34'487.20.

Lutry, le 27 février 2019

Carrel Alexis, Garde forestier du triage Savigny-Lutry

ANNEXE N° 12

**PRESENTATION DU 25 JUIN 2018
DES PLANIFICATIONS CANTONALES ET COMMUNALES EN COURS**



Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny a le plaisir d'accueillir Mme Magali Zürcher du Bureau Urbaplan. Il est apparu important et utile à la Municipalité, vu les questionnements légitimes liés à l'aménagement du territoire, que l'ensemble du Conseil puisse entendre l'évolution de cette thématique, tant au niveau fédéral, cantonal que communal. C'est également l'opportunité pour chacune et chacun de poser des questions.

SOMMAIRE

1. Rappel des démarches conduites par la Municipalité
2. Lois sur l'aménagement du territoire fédérale et cantonale
3. 4^e adaptation du PDCn
4. Incidences pour Savigny
5. PQ Centre-Village
6. Calendrier pour la suite

Mme Magali Zürcher salue l'ensemble des personnes présentes et relève que Mme la Syndique lui a demandé de présenter le travail qui a été conduit par la Municipalité ces dernières années et d'aborder :

1. *Les lois fédérale et cantonale de l'aménagement du territoire*
2. *la 4^{ème} adaptation du plan directeur cantonal*
3. *les incidences pour Savigny*
4. *le plan de quartier Centre Village qui vous préoccupe au vu des questions posées dans le cadre du rapport de la Commission de gestion*
5. *l'aperçu du calendrier pour la suite*

1. Rappel des dossiers en cours

Plan Directeur Communal (PDCom)

> Atelier avec la Municipalité en novembre 2014:

- Inventaire des mesures entreprises
- Identification des mesures pour Mollie-Margot, le centre, la Claie-aux-Moines
- Savigny, centre local

> Tables-rondes 2 mai 2016 avec des représentants du conseil communal

> 3 séances avec la Commission Consultative d'urbanisme (CCU) :

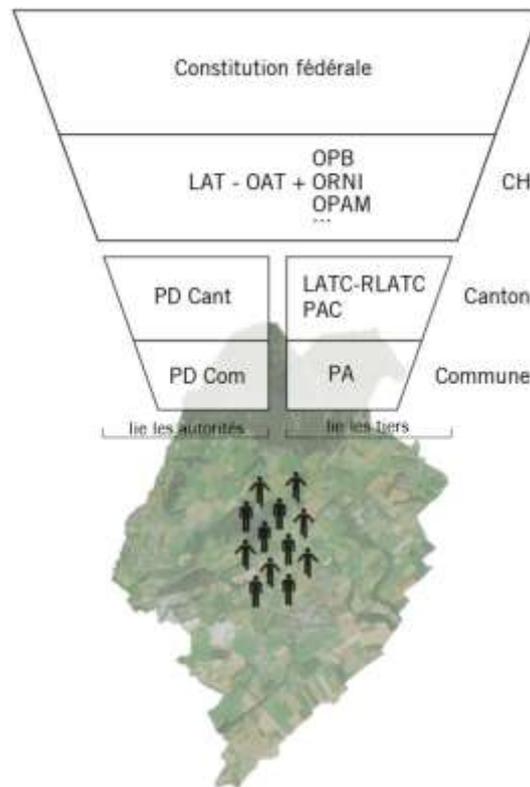
- présentation de l'AT, enjeux pour Savigny
- projet de plan directeur communal, enjeux de mobilité
- rappel des objectifs, bilan du PDCom actuel, enjeux de la révision

Suspension des démarches dans l'attente de la 4^e adaptation du PDCant

Pas de séance en 2017 de la CCU

Urbaplan travaille avec la Commune depuis plusieurs années et a notamment entrepris des réfections sur la révision du plan directeur communal (travaux qui remontent à 2014). Un atelier avait été organisé avec la Municipalité pour réfléchir à l'évolution du territoire. Deux tables rondes avaient été organisées autour des thèmes liés aux équipements, aux logements et au paysage. Plusieurs séances d'information et de discussions ont eu lieu avec la Commission consultative d'urbanisme. Compte tenu des nombreuses incertitudes liées au PDCom et aux allers-retours qu'il pouvait y avoir avec le canton, avec des questions restant sans réponse, il a été décidé de tout suspendre et d'attendre d'avoir un système stabilisé pour pouvoir reprendre les réflexions. Dès lors, il n'y a pas eu de séance de Commission consultative d'urbanisme en 2017.

2. Lois sur l'aménagement du territoire fédérale et cantonale



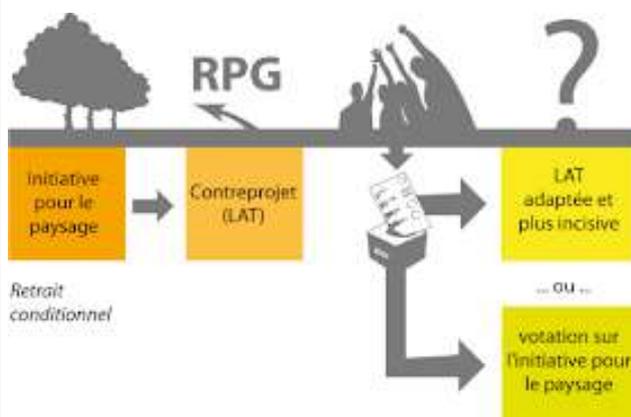
Les outils avec lesquels il faut travailler sont complexes. On trouve au sommet un certain nombre de dispositions fédérales qui ont peu d'impact pour le travail au quotidien mais qui chapeautent toute la structure des lois. On trouve ensuite la Loi sur l'aménagement du territoire et son Ordonnance, ainsi que toute une série d'ordonnances fédérales qui doivent être appliquées (OPB = Ordonnance sur la Protection contre le Bruit / ORNI = Ordonnance sur les Rayonnements Non Ionisants et Savigny est directement concernée puisqu'il y a une ligne à haute tension qui traverse le territoire communal / OPAM = Ordonnance sur la Protection contre les Accidents Majeurs qui s'applique pour les communes avec des axes à fort trafic de plus de vingt mille véhicules/jour ou des voies de chemins de fer, comme la voie CFF qui borde le Léman). On trouve ensuite des déclinaisons d'outils aux niveaux cantonal et communal, avec deux grandes familles :

- les outils de plans directeurs, qui sont des planifications directrices qui posent une vision stratégique, à savoir le Plan Directeur Cantonal et le Plan Directeur Communal (un retour sera fait sur l'obligation des communes d'établir des plans directeurs communaux) qui lient les autorités entre elles,
- la Loi sur l'aménagement du territoire et son Règlement, ainsi que des Plans d'Affectation Cantonaux (PAC), pour tous les objets d'intérêt public, d'intérêt cantonal (gymnase, prison, centre de requérants d'asile, installations sportives). Finalement on trouve des Plans d'Affectation communaux dans lesquels on trouve plusieurs termes PEP Plan d'Extension Partiel, PPA Plan Partiel d'Affectation, PQ Plan de Quartier. Dans la nouvelle LATC, ils sont appelés PA Plan d'Affectation et lient les tiers. Ils sont donc très importants pour les propriétaires puisqu'ils vont définir les droits des propriétaires par rapport à leurs propres parcelles.

2. Lois sur l'aménagement du territoire fédérale, LAT

Historique

- > 18 décembre 2008 : Dépôt de l'initiative « De l'espace pour l'homme et la nature » visant au gel des zones à bâtir pendant 20 ans
- > 3 mars 2013 : Contre-projet fédéral approuvé par le peuple par 62.9% contre 37.1%.
- > 1er mai 2014 : Entrée en vigueur de la LAT révisée dont les dispositions transitoires sur la zone à bâtir



Bref rappel de la Loi sur l'aménagement du territoire :

Il convient de rappeler qu'il s'agissait d'un contre-projet du Conseil fédéral à une initiative qui voulait limiter strictement l'extension de la zone à bâtir. Ce contre-projet est un peu plus souple que l'initiative. Cette loi est entrée en vigueur il y a 4 ans déjà et il semble que son impact n'a pas encore été mesuré dans les pratiques d'aménagement du territoire, puisque les cantons mettent actuellement en place les différents plans directeurs et les différentes lois d'application en lien avec cette loi fédérale.

2. Lois sur l'aménagement du territoire fédérale LAT

Principes de la LAT révisée

- > Densité, compacité, accessibilité de la zone à bâtir
- > Protection des terres agricoles, en particulier des surfaces d'assolement
- > Disponibilité et utilisation des droits à bâtir dans un délai de 15 ans maximum
- > Limitation de la création de nouvelles zones à bâtir
- > Gestion des zones d'activités à l'échelle régionale

Cette loi pose plusieurs principes importants, directement applicables pour les cantons. Il s'agit de la question de densité, de compacité et d'accessibilité de la zone à bâtir. Elle renforce la protection des terres agricoles, puisqu'elle limite l'extension des nouvelles zones à bâtir qui pourront se faire de façon très parcimonieuse. Elle donne les moyens aux cantons de garantir la disponibilité des terrains. Le domaine de l'aménagement du territoire souffrait beaucoup de la question de la thésaurisation. C'est-à-dire que les gens possédaient des terrains qu'ils ne voulaient pas utiliser pour construire. De fait, il y avait des zones à bâtir non construites ce qui pose problème lorsque l'on souhaite mettre en place une politique publique. La Loi fédérale sur l'aménagement a imposé que soit garantie la mise à disposition de terrains pour les construire. On trouve encore quelques dispositions sur la gestion des zones d'activités, ce qui va aussi avoir un impact pour Savigny puisque la loi impose que ces questions soient traitées au niveau régional et non plus seulement au niveau communal.

2. Lois sur l'aménagement du territoire fédérale LAT

Incidences pour le Canton de Vaud

- > Révision de la LATC :
 - Taxe sur la plus-value
 - Outils de mise à disposition des terrains
 - Politique des agglomérations

- > Révision du PDCn :
 - Adaptation obligatoire des PDCn dans les 5 ans suivant l'entrée en vigueur de la LAT

La révision de la LAT va amener toute une série d'obligations au niveau des lois cantonales. Il s'agit notamment de la question de la taxe sur la plus-value et des outils que les cantons doivent définir pour garantir cette mise à disposition des terrains afin d'éviter la thésaurisation. La Confédération a mis en place, depuis plusieurs années, une politique des agglomérations pour lesquelles des subventions sont données pour soutenir les transports publics et la mobilité de façon générale. Là aussi, c'est une opportunité pour les cantons d'inscrire cette politique des agglomérations dans la LATC. Finalement, le dernier point d'importance est de réviser les plans directeurs cantonaux, ce qui a été largement rappelé dans la presse puisqu'il y avait un délai pour ce faire, sous réserve ensuite d'être bloqué dans les développements du canton.

2. Révision de la LATC

Pourquoi réviser la LATC ?

> Prendre en compte la LAT révisée, en particulier la mise à disposition des terrains, la politique des agglomérations, la taxe sur la plus-value

> Intégrer les exigences du Plan directeur cantonal

mais aussi

> Viser une simplification de la loi, des outils et des procédures

> Mieux coordonner les exigences des autres services, pesée des intérêts

Réviser la LATC c'est l'opportunité de se mettre en conformité avec la Loi fédérale et de mettre en œuvre les outils qui sont préconisés dans cette loi. C'est aussi introduire dans la loi un certain nombre d'exigences qui étaient formulées au niveau du plan directeur cantonal, de lui donner une valeur plus stricte et plus fondamentale puisque cela devient quelque chose d'inscrit dans la loi ; il ne s'agit plus simplement d'une vision stratégique des autorités entre elles, mais quelque chose qui est applicable à tout un chacun. Le canton a profité de la révision de la LATC pour simplifier la Loi, les outils et les procédures et mieux coordonner les exigences des différents services cantonaux qui peuvent avoir des impacts sur le territoire, que ce soit en lien avec les forêts, avec les eaux ou encore les équipements publics.

2. Révision de la LATC

Principales modifications : plan directeur communal (PDCCom)

Le PDCCom décrit la stratégie d'aménagement du territoire pour les quinze à vingt-cinq prochaines années et les mesures de mise en œuvre

Le PDCCom porte sur tout ou partie du territoire d'une ou plusieurs communes

Le PDCCom est obligatoire uniquement pour les communes en périmètre compact d'agglomération, en centre cantonal et en centre régional

Savigny est un centre local: il n'y a plus d'obligation légale de se doter d'un PDCCom

Rapide tour d'horizon des principales modifications de la LATC et leurs incidences au niveau communal.

Le plan directeur communal était imposé pour toutes les communes de plus de 1000 habitants. A ce jour, le plan directeur communal est imposé pour les seules communes qui sont des centres cantonaux ou régionaux ou pour les communes qui sont comprises dans les agglomérations. Cela signifie que Savigny est un centre, mais un centre local, soit le dernier niveau de centre. Le plan directeur communal n'est donc plus obligatoire. En revanche, on constate que lorsque l'on souhaite développer, réviser un plan général d'affectation, il est nécessaire de s'élever un peu et d'avoir une vision d'ensemble et que, même si le plan directeur communal n'est pas formellement obligatoire, il est utile d'avoir une vision d'ensemble, une sorte de vision stratégique sur laquelle on reviendra.

2. Révision de la LATC

Principales modifications : plan d'affectation communal (PA)

Modification de la procédure des PA:

- > Un examen préliminaire des projets est obligatoire
- > Dans les cas simples, le SDT peut décider que l'examen préliminaire vaut examen préalable
- > Il est possible de recourir à une procédure simplifiée
- > La possibilité pour les propriétaires de demander l'élaboration d'un plan d'affectation est supprimée

Pour les plans d'affectation, les procédures sont clarifiées et le canton insiste et met en œuvre, ce qui s'observe déjà dans les dossiers en cours, une sorte d'examen préliminaire. Le dossier est envoyé pour une première prise de position ou prise de température. Pour les dossiers simples on peut aller de l'avant sans revenir avec ce qui s'appelle « l'examen préalable » soit l'examen complet de tout dossier. Il arrive même, pour des cas bagatelles, que l'on puisse aller directement avec un dossier qui serait mis à l'enquête ; il s'agit de projets d'intérêt public qui nécessiteraient des petites modifications d'un plan général d'affectation. Dernier point, il est important de relever que jusqu'à présent les propriétaires pouvaient, s'ils se mettaient ensemble et s'ils étaient d'accord, élaborer des plans d'affectation. Cette possibilité-là est supprimée et c'est désormais un travail qui doit être porté strictement par la Municipalité avec l'appui bien sûr du Conseil communal.

2. Révision de la LATC

Principales modifications : plan d'affectation communal (PA)

Modification du contenu des PA :

> Simplification des dénominations : plan d'affectation PA

Le PA porte sur tout ou partie du territoire d'une ou plusieurs communes

> Assouplissement de l'actuel article 47 portant sur le contenu des plans

> Référence aux normes professionnelles, à la desserte en transports publics

> L'affectation du domaine public est à considérer

> La zone intermédiaire est supprimée

Un certain nombre de précisions et de souplesses sont apportées pour les communes au niveau du contenu des plans d'affectation. L'art. 47 de la LAT fixait toute une série de dispositions qui devaient être contenues dans les plans d'affectation. Cet article est un peu assoupli. En revanche, le Grand Conseil a amené un certain nombre de précisions sur des dispositions qu'il trouvait lacunaires par rapport au projet du Conseil d'Etat, notamment la référence aux normes professionnelles en matière de dimensionnement du stationnement ou encore liées à la desserte en transports publics. Il convient de relever que jusqu'alors le domaine public n'était jamais affecté. On peut désormais le faire. Enfin l'outil de « zone intermédiaire » était à disposition, c'est-à-dire des terrains qui n'étaient pas en zone à bâtir mais qui étaient « identifiés » pour pouvoir être affectés à moyen terme. Cette notion de zone intermédiaire a été supprimée par le Grand Conseil. Savigny possède plusieurs zones intermédiaires. Dans le cadre de la révision du PGA, le statut de ces zones devra être re-questionné.

2. Révision de la LATC

Principales modifications : compensation de la plus-value

Taux de prélèvement : 20% de la plus-value

= Différence entre la valeur vénale avant et après l'entrée en vigueur du PA

Déductions possibles (frais d'études, d'équipements, taxe d'équipements communautaires, ...)

La LATC introduit la taxe sur la plus-value, dont le taux a été fixé à 20%. La plus-value est le résultat de la différence entre la valeur vénale avant et après l'entrée en vigueur du plan. Peuvent être déduits tous les frais d'études qui ont été nécessaires pour pouvoir opérer le changement d'affectation ainsi que toutes les taxes qui seront prélevées, notamment les taxes sur l'équipement communautaire.

2. Révision de la LATC

Principales modifications : compensation de la plus-value

- > Montant minimal: CHF 20'000.-
- > Règles pour l'affectation des recettes au niveau cantonal
- > Taxe exigible pour les PA entrés en force après l'entrée en vigueur de la loi dans les 90 jours qui suivent l'octroi du permis de construire
- > Exonération des communes pour les projets découlant de tâches publiques notamment les logements d'utilité publique

Le montant minimal pour pouvoir prélever cette taxe est de CHF 20'000.00, donc pour des projets d'une certaine envergure. La loi fixe les règles pour l'affectation des recettes de cette plus-value au niveau cantonal. Ce n'est donc pas la Commune qui va toucher cette taxe, taxe qui sera exigible pour les plans d'affectation qui vont entrer en vigueur et non pas pour ceux qui le sont déjà, et qui sera exigible au moment de la délivrance du permis de construire et dans les 90 jours qui suivent l'octroi du permis de construire. Les communes sont exonérées de cette taxe pour tous les projets qui prévoiraient des tâches publiques, dont notamment les logements d'utilité publique.

2. Révision de la LATC

Principales modifications : disponibilité des terrains

- > Nouvelle zone à bâtir à lier à la construction dans les 3 ans, prolongeable 2 ans
- > Conclusion de contrats de droit administratif
- > Possibilité pour les communes d'appliquer des mesures fiscales
- > Déclassement des terrains qui n'ont pas vocation à être construits selon les critères de la LAT
- > Possibilités offertes à la commune de libérer les servitudes dans le cadre d'une planification (expropriation formelle)

Le Canton de Vaud a également dû fixer des dispositions concernant la manière de garantir la disponibilité des terrains. Ces dispositions offrent toute une série d'outils aux communes dont celui de pouvoir conclure des contrats de droit administratif avec les propriétaires. Ainsi, le propriétaire qui met sa zone à bâtir doit la développer dans un délai donné. Ce délai peut être de trois ans et prolongeable deux ans. Il y a là également la possibilité pour les communes de faire un règlement qui leur permettra de mettre en place des mesures fiscales, avec des taxes pour les propriétaires qui décideraient de ne pas construire (une sorte d'amende). L'objectif est de déclasser clairement les terrains qui n'auraient pas la vocation à être construits selon les critères de la LAT, donc des terrains qui seraient mal desservis par les transports publics ou qui souffriraient de très fortes contraintes environnementales (glissements de terrains, sous une ligne à haute tension). La Commune de Savigny n'étant pas surdimensionnée, elle ne devrait pas avoir à remettre trop de terrains de la zone à bâtir à la zone agricole. Une dernière chose liée à cette question de la mise à disposition des terrains est encore à relever. On trouve parfois des terrains qui ne peuvent pas se développer en raison de servitudes de droit privé entre les propriétaires. A été introduite la possibilité pour les collectivités de lever ces servitudes sous réserve d'un intérêt public, notamment pour pouvoir réaliser des programmes de logement.

2. Révision de la LATC

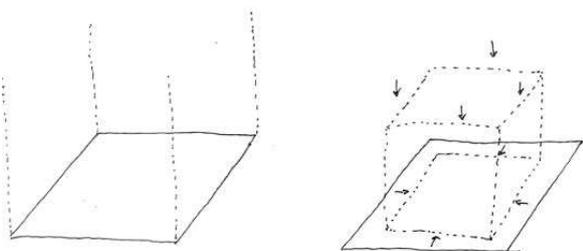
Principales modifications : disponibilité des terrains

HIER

« Plenum in re dominium, plena in re potestas ».

Droit d'user, de jouir et de disposer de la chose.

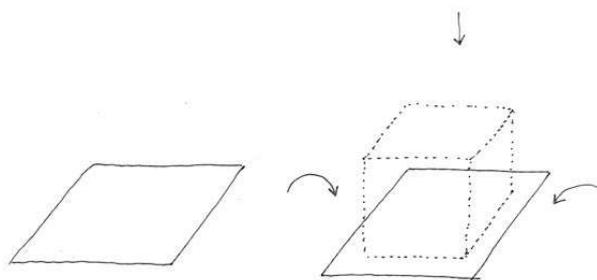
Le droit de la propriété prévaut La loi sur l'AT cadre ce droit.



AUJOURD'HUI

La LAT impose de définir pour 15 ans les droits à bâtir.

Art. 15 : Les cantons prennent en collaboration avec les communes les mesures nécessaires pour que les zones à bâtir soient utilisées conformément à leur affectation.

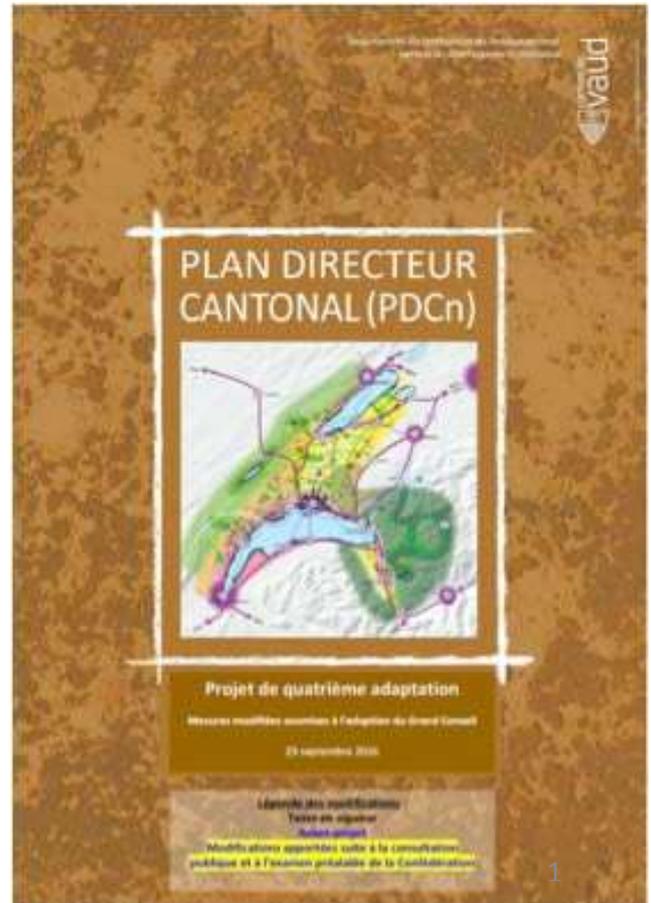


Le schéma ci-dessus montre un réel changement de paradigme. Ainsi jusqu'à l'entrée en vigueur de la LAT, on trouvait un système de droit permettant au propriétaire d'user de son bien autant qu'il le souhaitait et en parallèle une politique publique qui venait restreindre ces droits (distance de 6 mètres, hauteur maximale de 12 mètres, etc.). Il s'agissait vraiment d'un cadrage d'un droit plein qui était donné par l'aménagement du territoire et le droit de propriété était vraiment celui qui prévalait. De nos jours, la LAT est une politique publique qui dit que l'on donne des droits, lesquels ne sont pas vraiment des droits mais plutôt des devoirs, soit le devoir de construire et de mettre en œuvre cette politique publique. C'est un changement complet et à ce jour on ne mesure pas encore l'impact de ce changement de politique, en tous les cas dans le métier de l'aménagement du territoire et dans les politiques publiques. Le schéma de droite illustre un terrain issu d'une propriété privée et une politique publique qui vient mettre sur ce terrain le droit d'y construire ou pas.

3. 4^e adaptation du PDCn

Historique

- > 2008 : entrée en vigueur du PDCn
- > 2010 : entrée en vigueur de la 1^e adaptation
- > 2012 : entrée en vigueur de la 2^e adaptation
- > 2013 : entrée en vigueur de l'adaptation 2bis
- > 2016 : entrée en vigueur de la 3^e adaptation
- > Janvier 2018 : adoption de la 4^e adaptation par le Conseil fédéral



La première version du plan directeur cantonal date de 2008. Il a fait l'objet de toute une série d'adaptations. La dernière, soit la quatrième, permet la mise en œuvre des exigences qui découlent de la Loi sur l'aménagement du territoire. Elle a été votée tout récemment (début d'année 2018). Le Conseil fédéral a validé le projet. Ainsi, la période de moratoire, durant laquelle tous les projets étaient gelés et où il fallait compenser, est maintenant terminée et on constate, à travers l'examen des dossiers, que le canton se montre plus souple, ce qui est bienvenu, puisqu'il a fallu traverser quelques mois et quelques années compliquées pour développer les projets.

3. 4^e adaptation du PDCn

Principales modifications : mesure D11 Pôles de développement et mesure D12 Zones d'activités

- > Stratégie régionale de gestion des zones d'activités à élaborer par le Canton en partenariat avec les communes et les structures régionales
- > Limitation des reconversions de zones d'activités en zones d'habitations et mixtes, et le cas échéant, garantir la relocalisation des entreprises existantes
- > Dispositif minimal dans le PDCn4, complété dans le PDCn5



On trouve un certain nombre de dispositions qui concernent les zones d'activités. Le contenu reste encore assez lacunaire. Il sera complété avec la prochaine adaptation, la cinquième. Sont encore attendues un certain nombre de dispositions. A ce jour, la vision n'est pas encore claire concernant ces zones d'activités. On pouvait lire aujourd'hui encore dans la presse un article concernant les développements de l'Ouest Lausannois où l'on voit que la stratégie du canton est en train de changer. Il y avait beaucoup de reconversions de zones d'activités vers du logement. Or, actuellement on se rend compte qu'on manque de zones d'activités dans les agglomérations et qu'on va devoir revoir la stratégie.

3. 4^e adaptation du PDCn

Principales modifications : mesure F12 Surface d'assolement

- > Quota cantonal de 75'800 ha (89 ha de marge fin 2015)
- > Gains de SDA liés au dézonage portés au « pot cantonal »

- > Si un projet répond aux critères d'empiètement sur des SDA (art. 30 OAT), il peut être approuvé sans compensation

- > Les critères d'empiètement sont définis par le PDCn

Au niveau des surfaces d'assolement, on voit aussi que des quotas ont été imposés aux cantons. Le Canton de Vaud a un quota à atteindre de presque 76 mille hectares. Il disposait d'une marge de manœuvre de 89 hectares pour pouvoir mettre des terrains en zone à bâtir, supprimer les surfaces d'assolement et recréer des surfaces d'assolement, ce qui n'est pas grand-chose. Il cherche aujourd'hui à étoffer ce « pot ». Ainsi tous projets de révision des PGA des communes, où se trouvent des terrains en zone à bâtir qui sont rendus à la zone agricole et que l'on peut transformer en surfaces d'assolement, sont amenés dans ce pot cantonal et c'est le canton qui gère quels projets peuvent bénéficier de ces compensations.

3. 4^e adaptation du PDCn

Principales modifications : mesure A11 – Zones d'habitations et mixtes

- > Dimensionnement de la zone à bâtir pour atteindre 940'000 hab. en 2030
- > Dimensionnement de la zone à bâtir en fonction d'une croissance maximale en nombre d'habitants
- > Définition d'un taux de croissance admissible et d'une date de référence pour les calculs
- > Horizon de planification des PGA au 31.12.2036
- > Fixation de densités minimales à atteindre pour les mises en zone :
 - 80 h+e/ha hors centre, avec un IUS minimum de 0.4
 - 125 h+e/ha dans les centres et les localités à densifier, avec un IUS minimum de 0.625
 - 250 h+e/ha dans les sites stratégiques d'agglomération et de développement mixte, avec un IUS minimum de 1.25

Enfin, on arrive à cette fameuse mesure A11 qui concerne le dimensionnement de la zone à bâtir. Le plan directeur cantonal fixe un certain nombre de dispositions par rapport à des densités minimales. C'est-à-dire qu'aujourd'hui les Communes ne peuvent plus s'affranchir de ces dispositions et doivent mettre leurs règlements en conformité. Il y a des densités minimales qui sont fixées avec un minimum de 0,4. Cela signifie que pour une parcelle de 1000 mètres carrés doit se construire une surface de plancher de 400 mètres carrés. Dans les secteurs centraux, la densité minimale est fixée à 0,625, c'est-à-dire que pour une parcelle de 1000 mètres carrés, 625 mètres carrés de surface de plancher doivent être construits et dans les sites stratégiques de l'agglomération, l'indice s'élève à 1,25, ce qui signifie que pour une parcelle de 1000 mètres carrés, 1'250 mètres carrés doivent être construits. Ces minimaux sont posés et doivent être respectés dans le cadre de tous les développements des nouveaux projets.

3. 4^e adaptation du PDCn

Principales modifications : mesure A11 – Zones d'habitations et mixtes

Périmètre compact d'agglomération et de centre cantonal	Croissance totale maximale de 2015 à 2030*	Croissance annuelle maximale depuis 2031
Lausanne-Morges	+75'810	+4'260
AggloY	+10'890	+550
Rivelac	+19'200	+1'120
Chablais Agglo	+5'170	+250
Grand Genève	+17'220	+720
Payerne	+4'060	+180
	Croissance annuelle maximale	
Périmètre des centres régionaux	1.7% de la population 2015	
Périmètre des centres locaux	1.5% de la population 2015	
Périmètre des localités à densifier	1.5% de la population 2015	
Villages et quartiers hors centre	0.75% de la population 2015	

* les valeurs comprennent le bonus pour les logements d'utilité publique

La Commune de Savigny est donc un centre local. Elle a droit, au sein de son centre, à une croissance de 1,5% d'habitants par année, en fonction de la population de 2015. Il ne s'agit pas d'une augmentation annuelle de 1,5% de la population, mais bien une augmentation annuelle de 1,5% du chiffre de 2015. Si la progression de la population est plus lente, la Commune pourra développer plus une année. Au contraire, si la progression de la population s'est faite plus rapide, la Commune va se trouver, à un moment donné, coincée avec les projets.

4. Incidences pour Savigny

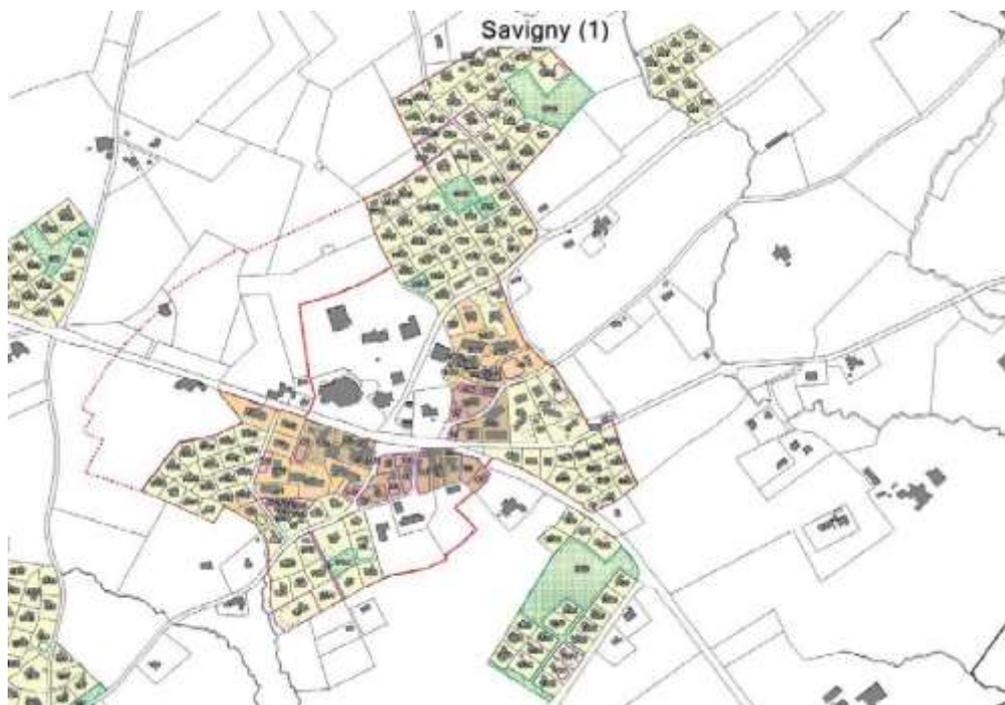
- > Pas d'obligation d'un plan directeur communal
- > Extension de la zone d'activités suspendue dans l'attente de directives cantonales
- > Dimensionnement de la zone à bâtir à consolider

Sur la base de ces changements on constate :

- *que la Commune de Savigny n'est plus tenue d'élaborer un plan directeur communal. Urbaplan recommande toutefois de poser une « vision », d'autant plus importante pour disposer d'un cap et pouvoir justifier et/ou inscrire les projets dans un cadre plus général.*
- *que tous les projets de zones d'activités sont aujourd'hui toujours dans l'incertitude, puisque nous n'avons pas clairement la vision du canton. Il est dès lors très difficile, notamment pour tout le projet de la Commune d'aller de l'avant puisque nous ne disposons pas des directives.*
- *que concernant le dimensionnement de la zone à bâtir, il y a encore deux ou trois éléments à consolider par rapport à la vision communale.*

4. Incidences pour Savigny

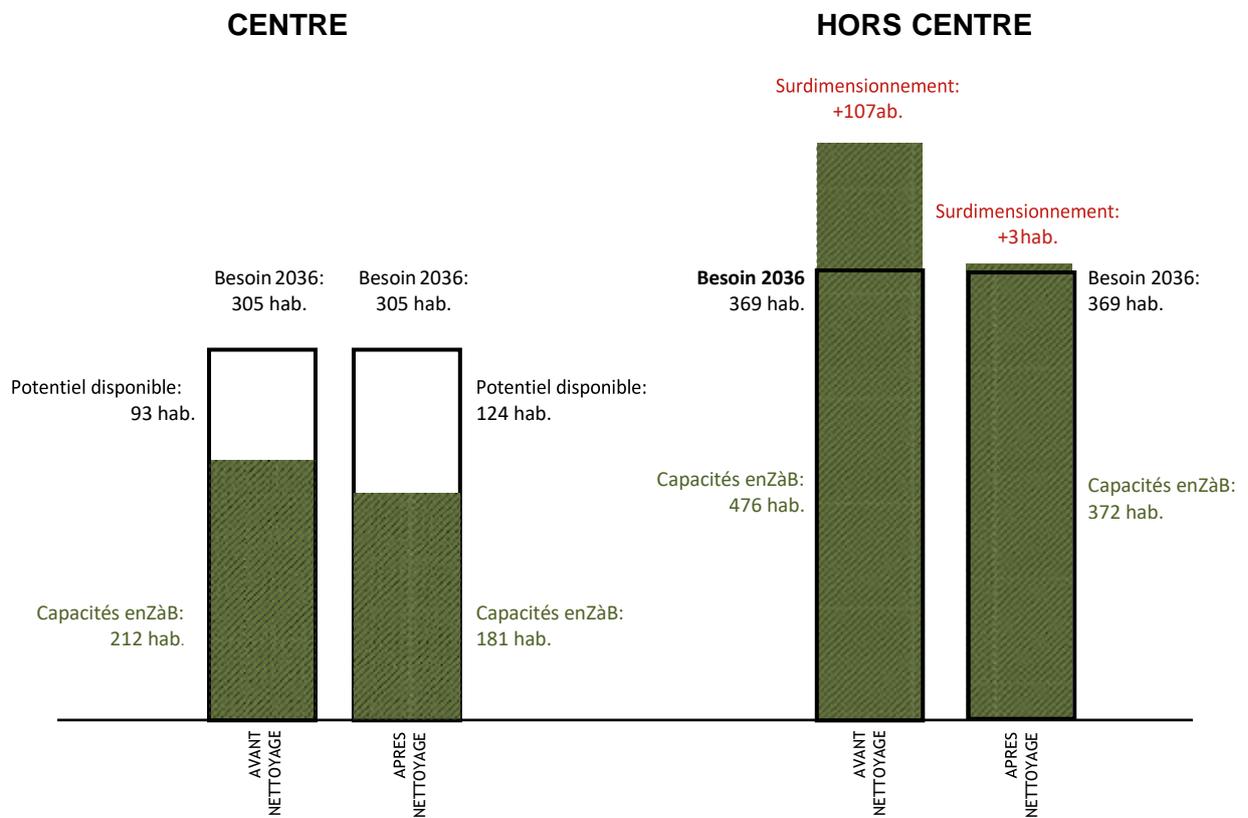
- > Redimensionnement de la zone à bâtir sur la base des données du canton
Recours à la plateforme du SDT



Le « périmètre de centre » de la Commune de Savigny est en rouge sur la carte.

Il s'agit de la partie centrale et c'est dans ce périmètre-là que l'on peut avoir une croissance de 1,5% d'habitants par année (sur la base du chiffre de la population de 2015). En dehors de ce territoire-là et comme dans tous les villages, comme Mollie-Margot ou La Claie-aux-Moines, la croissance est limitée à 0,75%. Sur ce plan, qui date un peu, on voit effectivement encore le secteur de la Porat ...

4. Incidences pour Savigny



... toutefois, les calculs ont été faits afin de déterminer les possibilités de croissance pour la Commune de Savigny. Les marges de manœuvre ne sont pas grandes. La Commune de Savigny est un centre. Elle a des réserves en zone à bâtir qui sont déjà comptabilisées. Dans le centre on voit que les possibilités de croître sont de 305 habitants. Dans la zone à bâtir on trouve encore un potentiel de 181 habitants. Ainsi par le biais de la densification et des projets complémentaires on peut ajouter un potentiel de 124 habitants. Hors centre, avant et après nettoyage (c'est-à-dire que le canton a fourni une base de données qui a été reprise et nettoyée pour supprimer les erreurs) on constate que la capacité en zone à bâtir est de 372 habitants et que la croissance est de 369 habitants, ce qui indique un léger surdimensionnement de 3 habitants. On ne peut pas qualifier ce chiffre de vrai « surdimensionnement ». En effet, dans certaines communes on trouve un surdimensionnement de 300 voire 600 habitants de plus. Au contraire de certaines communes, comme on a pu le lire dans la presse, qui doivent faire des zones réservées ou qui doivent dézoner, Savigny n'a pas de souci de ce point de vue-là. Cela signifie qu'avec les réserves existantes Savigny peut subvenir aux besoins, mais cela veut aussi dire qu'elle ne va pas pouvoir croître ou densifier dans le « hors centre ». La problématique du centre est un peu différente, puisque le potentiel reste en dehors des réserves comptabilisées à ce jour.

4. Incidences pour Savigny

- > Savigny n'est pas surdimensionnée
- > Pas d'obligation de revoir le plan général d'affectation
- > Projets de développement à concentrer dans le centre
- > Mise en suspens des projets sur la Porat

Comme déjà indiqué, Savigny n'est pas surdimensionnée. Le PGA n'a pas à être revu dans le délai imparti à certaines communes (certaines communes doivent en effet faire cette révision d'ici 2022). Un certain nombre de projets peuvent être développés, mais uniquement dans le centre. Aucune possibilité de les prévoir hors centre. On constate qu'avec une marge de manœuvre de 124 habitants, les projets à La Porat sont clairement suspendus pour quelques années.

5. PQ Village Centre

Présentation du projet : schéma directeur (état 2015)



S'agissant du plan de quartier Village centre, les documents présentés sont des documents de travail (en exemple ce plan daté de 2015), qui doivent encore faire l'objet de discussions avec le SDT et avec la Municipalité. Le dossier sera prochainement finalisé ; il y aura à nouveau une séance publique d'information où tout le détail du dossier sera préparé. Il semblait toutefois important, compte tenu des enjeux, de donner quelques clés de lecture. Ces documents n'ont cependant pas encore été complètement validés. Compte tenu du fait que ce plan de quartier aura une forte incidence sur tout le visage du centre de la Commune, une réflexion un peu plus large a été menée sur ce que pouvait être l'évolution du centre.

5. PQ Village Centre

Présentation du projet : traversée de localité



A l'heure actuelle, ce document a encore beaucoup évolué. On voit l'idée de reconstruire un front le long de la route. Cela s'est concrétisé à travers le plan de quartier. Il y a également eu des réflexions, d'une part parce que le canton nous l'a demandé, et d'autre part, parce que cela faisait sens, sur toutes les limites des constructions qui se trouvaient en traversée de localité. Cela avait un impact direct sur le tronçon du périmètre du plan de quartier. La réflexion a aussi été menée pour prendre un périmètre plus large. Le plan tel qu'il est, à ce jour, et qui pourra peut-être encore changer, montre l'idée du front de rue.

5. PQ Village Centre

Présentation du projet



On y trouve la Coop avec une « galette » et des constructions à l'étage. Une certaine souplesse a été offerte au propriétaire, c'est-à-dire qu'il peut construire en L, en C ou en deux barres. On trouve également la possibilité de construire deux bâtiments de logements. S'agissant de la mise à disposition des terrains, il est ressorti des discussions (et c'est ce qui explique que le projet a tardé) que le projet n'allait pas se réaliser dans les 15 ans à venir, puisqu'il faut dimensionner pour 15 ans, et que les bâtiments (hachurés) allaient être maintenus. S'il devait y avoir un incendie, par exemple, il y a des règles de reconstruction, dans la nouvelle logique du front de rue, mais sans augmentation des droits à bâtir.

5. PQ Village Centre

Principales règles urbanistiques

- > Affectation en zone de centre de localité (zone village)
mixité : commerces, activités, logements
- > 8'050 m² de surface de plancher déterminante (SPd)
dont 2'680 m² sont destinées aux activités et aux commerces, surfaces de
vente maximales de 2'500 m² (ICFF)
- > Degré de sensibilité III

Il est prévu, dans ce projet de pouvoir implanter des commerces, notamment et principalement la Coop, mais aussi un peu d'activité et du logement. La surface totale de plancher est d'environ 8'000 m² dont 2'680 m² dévolus à l'activité pour des commerces. La surface de vente a été limitée à 2'500 m². Cela découle également du plan directeur cantonal qui fixe que jusqu'à 2'500 m² on n'est pas tenu de faire une étude détaillée sur la génération du trafic. On se trouve hors les ICFF (installations commerciales à forte fréquentation). Il s'agit de dispositions du plan directeur cantonal qui ont été mises en place notamment suite à l'important développement qu'il y a eu dans l'ouest, avec les développements des centres commerciaux. A Savigny, nous ne sommes pas du tout dans cette logique. De plus, comme on se trouve dans un programme mixte, la loi impose que l'on fixe un degré de sensibilité au bruit III pour rendre compatible des activités avec des logements.

5. PQ Village Centre

Principales règles urbanistiques

Prise en compte de l'environnement existant

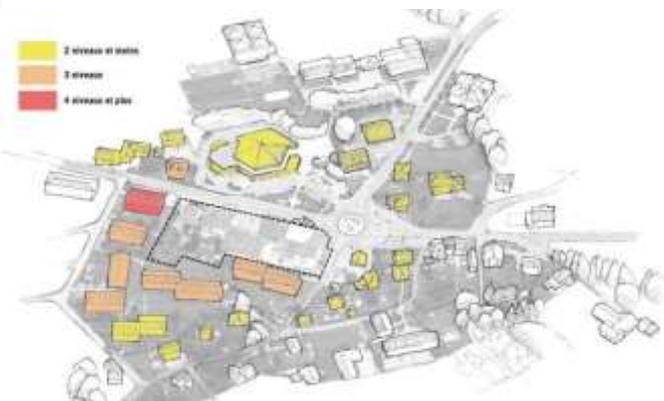
> Hauteurs maximales de :

14 m à la corniche

15.50 m au faite (toitures à deux pans)

5.50 m pour les constructions basses

> Plusieurs dispositions sur l'implantation des constructions (fronts, bandes, ...)

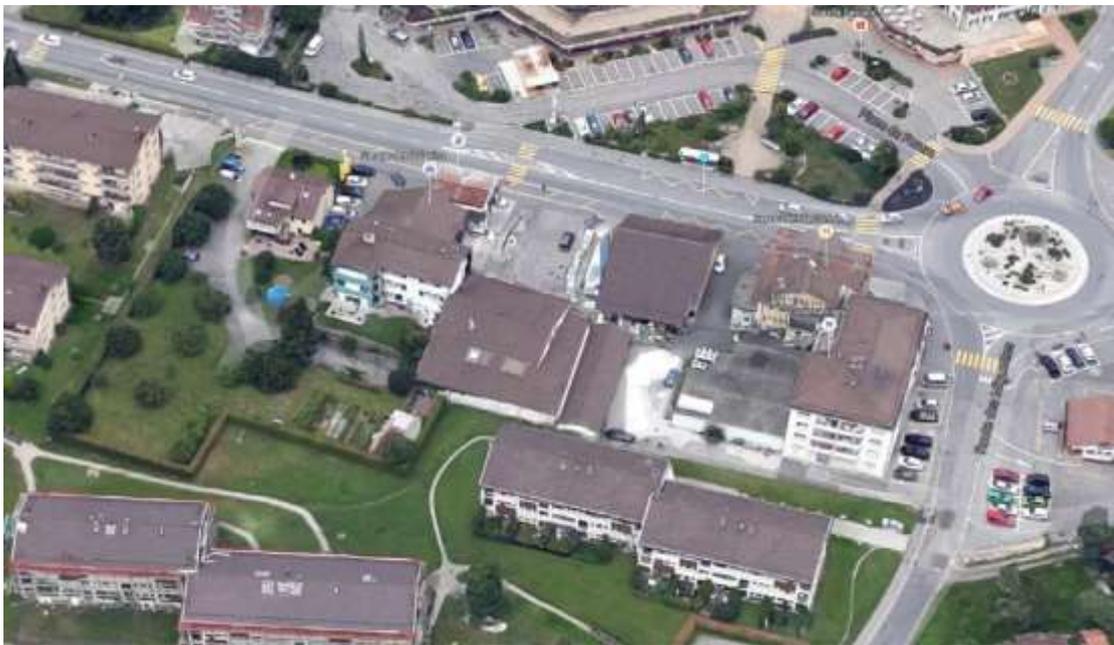


Pour définir les règles de construction on a tenu compte de l'environnement, il y a notamment eu une analyse sur les hauteurs des constructions, sur la façon de les implanter et on retrouve un certain nombre de dispositions dans le règlement qui découlent directement de ces analyses. Lors de la mise à l'enquête du dossier, il y aura, avec le plan et le règlement, le rapport 47 OAT (Ordonnance sur l'aménagement du territoire) qui dit que l'on doit expliquer tout le processus et justifier tous les choix qui ont été faits.

5. PQ Village Centre

Principales règles urbanistiques

- > Maintien du bâtiment artisanal et de la station-service à moyen terme
- > Nombre de places de stationnement voitures et vélos conformément à la norme en vigueur (VSS)
- > Inscription d'une servitude de passage public



L'idée est donc de maintenir pendant encore quelques années le bâtiment de la station-service puisqu'il n'y pas de volonté du propriétaire de faire évoluer cette partie-là du périmètre.

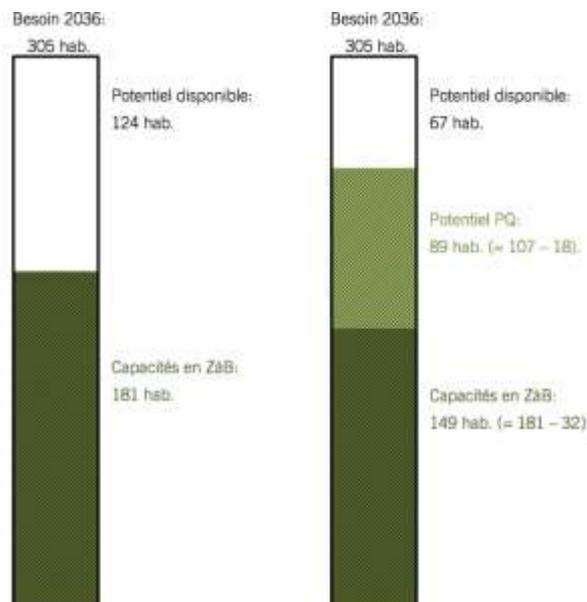
A cette occasion, une servitude à travers le site a été inscrite. Elle permettra d'améliorer le passage public qui pourra être mis en place avec le développement à terme de l'entier du quartier. Enfin, le stationnement a été dimensionné sur la base des normes professionnelles telles qu'exigées par la loi.

5. PQ Village Centre

Incidence

- > Préparation de l'enquête publique
- > Négociations en cours pour les équipements, les taxes, les accords fonciers, servitudes,...
- > Consommation d'un potentiel de 89 habitants sur 124

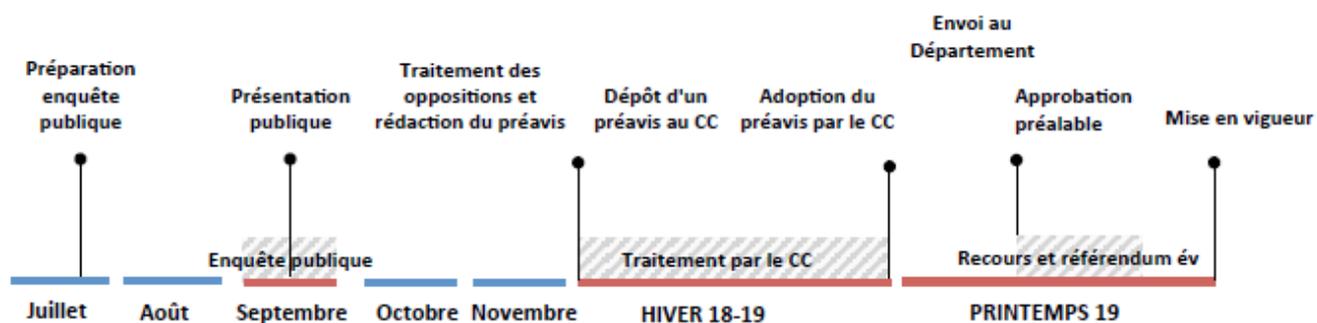
Solde disponible pour d'autres projets : 67 habitants (= 3'350 m² affectés aulogement)



Il convient de relever que le traitement du dossier a nécessité du temps. Il a fallu finaliser toutes ces questions de dimensionnement dans la zone à bâtir et cela a impliqué pas mal d'allers/retours avec le canton. Les discussions sont toujours en cours avec les propriétaires concernant les questions de taxes, d'équipements communautaires, d'accords fonciers entre eux. Même si on n'est pas dans un syndicat, puisque les propriétaires ne sont pas nombreux, cela est tout de même assez complexe. On voit que le seul projet du PQ Village Centre utilise 89 habitants du potentiel de 124 habitants, ce qui laisse un solde de 67 habitants qui sera utilisable dans les autres projets que la Commune pourra avoir dans le centre, notamment en lien principalement avec le rural. Ainsi, les potentialités qui sont finalement offertes dans le centre le Savigny sont présentes mais ne sont pas énormes.

6. Calendrier pour la suite

PQ Village Centre



S'agissant de la suite de la procédure, l'objectif est de pouvoir mettre le plan de quartier du village à l'enquête en septembre ou dans le courant de l'automne, cela dépendra aussi des accords et des discussions avec les propriétaires. Lors de l'enquête publique, il y a aura une information à la population et tous ces éléments seront repris de façon détaillée et présentés. Le dossier sera disponible pendant 30 jours auprès de l'Administration pour pouvoir y faire oppositions et remarques. Le dossier sera ensuite transmis au Conseil communal avec un préavis. Le Conseil communal se déterminera sur les réponses aux remarques et éventuelles oppositions qui auraient été formulées. Le dossier sera ensuite envoyé au canton pour approbation préalable. Le canton ouvrira les voies de recours et de référendum éventuel et si tout cela se boucle sans recours ni référendum, le plan pourrait entrer en force au printemps 2019, voire début de l'été, soit dans une année, « soyons optimistes ». Les demandes de permis pourront être déposées pour développer les projets de construction.



Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny relève que beaucoup d'informations ont été données et que les conseillères et conseillers ont peut-être des questions ou besoin de précisions, par exemple sur la notion d'habitant : un habitant équivaut à 50m² ; ainsi lorsque l'on articule « 1 habitant » cela signifie qu'on a le droit de construire une surface de 50m². Au vu des jauges du schéma (p. 23) il resterait 67 habitants dans le périmètre centre, cela signifie donc 67 x 50m² de surface à bâtir. Cela est très restrictif. C'est une particularité du Canton de Vaud. Certains cantons n'ont en effet pas choisi cette méthodologie liée à l'habitant mais une méthodologie qui délimite des zones de densification. Dans le Canton de Vaud, même si l'on ne crée pas de nouvelles zones bâties on est extrêmement restreint par le calcul restrictif lié à l'habitant. Ce qu'a révélé le travail sur le PQ Village Centre est que l'on est en contradiction avec le principe de densification des centres inscrits dans la LAT. Le canton est très à cheval sur l'application de ce calcul et nous espérons, à terme, d'ici 2036, qu'il l'assouplira dans des conditions de centralité. L'avenir nous le dira.

QUESTIONS / REPONSES

Concernant la zone de La Porat, la Présidente Nicole Félix souhaiterait savoir si la Commune a la possibilité de dire qu'il s'agit d'une « zone d'utilité publique », ce qui permettrait la création de logements protégés, d'EMS, voire de centre médicaux, ou si l'attribution des zones est fixée par le canton.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny relève qu'il s'agit d'une zone intermédiaire, qui va tomber avec la nouvelle LATC ; les voies de recours sont encore ouvertes et courent jusqu'au 8 juillet 2018. Il n'y aura dès lors plus de zones intermédiaires. Cela sera probablement de la zone agricole. Or, toutes les zones agricoles ou zones intermédiaires sur le territoire de Savigny sont affectées en surface d'assolement. Les surfaces d'assolement (avec les différents textes de lois votés) sont extrêmement protégées. Ainsi, même en zone d'utilité publique, cela sera extrêmement compliqué.

Mme Zürcher ajoute qu'aujourd'hui, lorsque l'on crée de la zone d'utilité publique, on doit la justifier. Le site de La Porat est un énorme site qui était envisagé comme zone de développement. Actuellement pouvoir justifier une telle extension de la zone d'utilité publique dans une Commune comme Savigny serait un exercice vraiment difficile. Des extensions de la zone d'utilité publique pourront peut-être se justifier, mais il y a une marge de manœuvre dans la zone d'utilité publique existante et Savigny doit rester dans des projets qui pourraient être compatibles avec ce qu'elle a déjà en zone à bâtir.

M. Peissard relève que Mme Zürcher a mentionné, s'agissant de La Porat, « un développement suspendu pour quelques années ». Cela signifie-t-il bien 2036 ?

Mme Zürcher ne souhaitait pas le dire aussi crument mais la réponse est oui. Les chiffres annoncés le sont pour les 15 prochaines années et, puisque le canton a fait ses calculs à partir de 2015 jusqu'en 2030, tout en sachant qu'il peut y avoir des décalages dans le cadre des révisions, effectivement, cela porte l'échéance à 2036.

M. Konrad aimerait savoir si ces décisions sont réversibles. 15 ans c'est long et tout peut changer. Peut-on imaginer qu'il y ait des surfaces mixtes entre de l'artisanat et de l'habitation, sur une zone comme La Porat ?

Mme Zürcher répond que beaucoup de chose peuvent être imaginées mais, aujourd'hui, on ne sait pas ce que le canton veut pour les zones artisanales. C'est compliqué et il a été décidé que, pour l'instant, il fallait attendre d'obtenir des indications claires, afin de savoir ce que l'on veut faire. On ne sait pas comment le canton veut gérer ces zones, mais clairement et quand bien même Savigny justifierait un besoin en zone artisanale, il faudra que ce besoin soit prouvé au niveau régional. Un argumentaire avait été conçu en 2015 pour démontrer qu'il était nécessaire

et indispensable de développer La Porat. Toutefois au vu des contraintes posées par les logements suite à la 4^{ème} révision du PDCn et selon les chiffres vu précédemment, Savigny ne dispose, après le développement du projet village centre, plus que de 67 habitants. Si l'on tient compte du fait qu'il y a encore une zone à restructurer, la démonstration est claire. Ces 67 habitants peuvent être accueillis dans le périmètre de centre, tel qu'il existe, sans devoir toucher aux terrains de La Porat.

Mme la Syndique rappelle que La Porat est constituée de surfaces d'assolement. Même si dans 15 ans on arrivait à démontrer qu'il est nécessaire de développer La Porat, parce qu'on n'aurait pas répondu au développement en terme d'accueil en population, rien n'indique que cela serait possible, même à terme.

Mme Martin remercie Mme Zürcher pour cette présentation. La table ronde avait donné comme résultat un fort intérêt des personnes consultées pour du logement d'utilité publique, notamment une mixité entre les personnes plus âgées et les jeunes. Or, dans le rapport de gestion figure une remarque comme quoi cette ligne sur le logement d'utilité publique a été supprimée. Y a-t-il moyen encore aujourd'hui de faciliter la prise en compte de ce genre de développement dans le plan d'affectation centre ?

Mme Zürcher relève que, tout comme Mme Weidmann Yenny l'a précisé, il n'y avait à l'époque pas la base légale. Aujourd'hui, avec la nouvelle LATC, on aurait la base légale. Malheureusement, dans l'intervalle, le propriétaire qui avait fait part de son intérêt pour des logements d'utilité publique, ce qui était vraiment très intéressant, a renoncé à cette option. Il est très difficile pour la Commune d'imposer un tel choix à un propriétaire. Cependant, elle pourrait, à travers d'autres projets et des réflexions qui sont en cours, amener ces éléments de logements d'utilité publique. Il convient également de dire que les logements protégés qui sont liés avec des EMS peuvent ne pas être comptabilisés dans cette base de données. C'est une marge de manœuvre qui peut être offerte aux communes mais, par contre, lorsque la Commune croît et que des personnes viennent y déposer leurs papiers cela est pris en compte dans le bilan du nombre d'habitants. Cette façon de faire est un peu bizarre. Quoi qu'il en soit, dans le cadre du plan de quartier du Village Centre, il sera compliqué de réintroduire cette notion, puisqu'il n'y a plus forcément de volonté de la part des propriétaires.

Mme la Syndique rappelle que les discussions avec les propriétaires remontent à 2½ ans et que le cadre légal durant cette période a changé en permanence. « Ceci explique les difficultés que nous avons eues à stabiliser le nombre d'habitants possible sur la commune. Nous nous sommes même interrogés si le SDT allait nous accorder la possibilité de concrétiser ce plan de quartier. Si je reviens sur la possibilité légale de mentionner les logements d'utilité publique dans le règlement du PQ, cela serait aujourd'hui possible, puisque cette notion a été introduite dans la nouvelle LPPPL mais il faudrait remettre l'ouvrage sur le métier et reprendre les discussions avec les propriétaires fonciers, discussions qui sont aujourd'hui quasi à terme.

On sent une impatience s'agissant notamment de la réalisation de la Coop. Or, tout le montage a été fait hors logements protégés. C'est une toute autre logique et il serait vraiment imprudent de remettre cela en question. Si éventualité de logements protégés il y a, ce serait plutôt dans une situation où la Commune aurait la maîtrise foncière, comme le rural. Lorsque la Commune ne l'a pas, il est difficile d'imposer ces éléments dans un projet quasi finalisé ».

Mme Zürcher revient sur le calendrier. Il y a eu beaucoup d'échanges avec les propriétaires, on a l'impression d'arriver à un moment clé avec cette enquête publique. Toutefois, on se rend compte que, même lorsque le dossier aura été mis à l'enquête, il faudra compter encore une année de procédure. Un accord ayant été trouvé, il semble plutôt complexe de tout « rouvrir ».

Concernant la situation à La Porat, Mme Simanis aimerait que l'on puisse lui confirmer clairement que toutes les négociations, le temps passé, l'argent dépensé pour les négociations depuis 10 voire 15 ans, que tout est perdu et pour de bon ; que cela n'a servi à rien du tout, « parce que si j'ai bien compris, même si en 2036 La Porat redevient constructible, en imaginant qu'elle soit restée en zone à bâtir plutôt qu'en zone intermédiaire, elle aura perdu son statut de zone à bâtir. Il n'y a pas de faute à attribuer mais j'aimerais vous entendre dire clairement que tout ce temps passé et tout cet argent dépensé par la Commune à poursuivre ces négociations, on peut oublier ; c'est perdu ».

Mme la Syndique relève que le montant mis à disposition pour le plan directeur localisé est perdu. Aucune démarche n'a été entreprise depuis que cela a été mis en attente en 2008. Il fallait devenir centre local. La démarche pour devenir centre local a été réalisée dans le cadre du Plan directeur régional. Concernant la zone intermédiaire de La Porat, on ne sait pas s'il y aura des modifications dans 15 ans. On ne sait pas encore s'il y a des zones différées possibles ou pas. Concernant la négociation avec le SDT, est-ce que c'est possible de maintenir un potentiel d'agrandissement du périmètre centre ? On ne sait pas non plus. Mme Zürcher a peut-être connaissance de cas où le SDT aurait fait preuve de souplesse ... ?

Mme Zürcher précise que La Porat n'est pas en zone à bâtir, contrairement à ce qui a été dit. Ainsi, les propriétaires qui souhaiteraient obtenir des indemnités par rapport aux études engagées n'auraient droit à rien. De plus, le fait de se trouver avec des terrains en surfaces d'assolement rend compliqué d'envisager un développement à cet endroit et dans cette échéance de 15 ans.

Elle cite en exemple deux projets, dans le périmètre de l'agglomération Lausanne-Morges, extrêmement bien desservis par les transports publics et qui se sont complètement arrêtés. Il y a eu d'importants frais d'études engagés ; les projets étaient très bien desservis, tout semblait parfait. Eh bien non. Tant que les réserves en zones à bâtir sont suffisantes, on ne peut pas justifier ces projets vis-à-vis de la Confédération. Or, la Confédération surveille ces surfaces d'assolement et donne la priorité aux projets d'intérêts publics. Alors certains choix peuvent

être contestés mais la priorité est donnée à ces programmes d'intérêt public, notamment les gymnases. Enfin, il y avait effectivement dans le projet du Conseil d'Etat la possibilité de faire des zones d'habitations différées, c'est-à-dire des zones à bâtir qui n'étaient plus utiles pour les 15 ans à venir, mais que l'on conservait en zones d'habitations différées. Le Grand Conseil a décidé de clarifier les choses a supprimé cette espèce de statut hybride propre à créer des malentendus. Dès lors, il y a la zone à bâtir et la zone agricole ; il n'y a plus de zone intermédiaire.

Mme Simanis aimerait que l'on revienne sur la question de La Claie-aux-Moines dont le développement prévu est également bloqué par la LAT. D'autres solutions pour régler ce problème de trafic et d'accès ont été brièvement évoquées.

Mme la Syndique relève qu'il s'agit d'un problème routier qui n'est pas lié à l'aménagement du territoire, quoi que « si on mange un tout petit bout de parcelle en zone agricole cela risque de compliquer les choses ». Il est vrai que pour la zone artisanale, ces directives sont encore en discussions, notamment avec l'Union des communes vaudoises. Tant que ces directives ne sont pas en vigueur, aucune nouvelle surface en zone d'activité ne peut être accordée. Ces directives ne passent pas au Grand Conseil. C'est le Conseil d'Etat qui impose une façon de faire. Les premières indications contenues dans ces directives sont les suivantes : le développement doit s'estimer sur un niveau régional, par rapport à une zone artisanale assez bien développée dans un rayon de 15 km, et c'est aux entreprises de justifier la nécessité de leur développement. On connaît le nombre d'hectares sur tout le Canton de Vaud qui est dévolu à la zone artisanale, mais certaines de ces zones sont mal placées. Le canton attend que certaines communes dézonent ces zones artisanales, si elles n'arrivent pas à justifier leur maintien par le biais d'entreprises ou de propriétaires fonciers qui entendent développer leur artisanat d'ici 5 ans. Tout ça prendra beaucoup de temps. Reste à voir si ce processus sera modifié dans 10 ans lorsque le constat sera fait que peu de nouvelles zones artisanales auront été légalisées sur le canton. L'unique levier pour la commune est de déterminer et justifier qu'une entreprise existante qui doit se développer ne peut le faire sur un autre site.

Mme la Syndique remercie Mme Zürcher et espère que cette présentation aura éclairé un peu les Conseillères et les Conseillers. « Cela suscitera peut être encore des questions, lesquelles peuvent être soumises par écrit. On y répondra avec plaisir ».

(Applaudissements)

ANNEXE N° 13

RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITES 2018 DU SDIS CŒUR DE LAVAUX

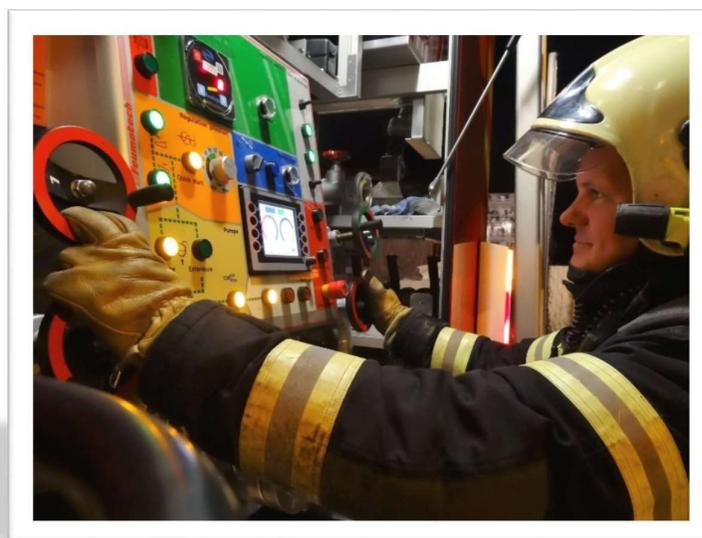


Rapport de gestion et d'activités 2018



Table des matières

Table des matières	2
Mot du commandant du SDIS	3
Mise en service de ProSDIS	4
Structure et organigramme.....	5
Interventions	6
Promotions 2017 et 2018	8
Rapport du chef DPS.....	9
Rapport du chef DAP.....	10
Formation.....	12
Appareils de la protection respiratoire isolants (APR)	14
Jeunes Sapeurs-Pompiers	15
Nouvelle caserne des Fortunades à Cully	18
Autres activités	19
Concours de la FVSP	19
Léman Running Tour.....	20
Conclusion.....	21



Mot du commandant du SDIS

Chères lectrices, chers lecteurs,

Créer et analyser les statistiques, rechercher dans les mémoires des personnes, trier parmi les informations, ressortir les éléments principaux, compiler et mettre en page le tout, agrémentez ce dernier de quelques photos, voici quelques-unes des opérations nécessaires pour produire un rapport d'activité afin d'archiver un pan de l'histoire du SDIS et tirer les conséquences pour l'année suivante.

L'année écoulée a représenté un passage difficile, voire extrêmement compliqué et pénible pour notre service et, en particulier pour les personnes qui l'ont dirigé entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2018. Ce ne sont pas moins de 14 membres d'Etat-major qui ont assuré les fonctions dirigeantes du service, basé sur un système de milice qui montre ses limites, les membres de la direction du SDIS restant des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) qui accomplissent ces tâches en complément à une activité professionnelle à plein temps.

Suite à 7 démissions au sein de l'Etat-major entre le 30.09.2017 et le 31.01.2018, les activités de l'année 2017 n'ont pas fait l'objet d'un rapport d'activité par les démissionnaires.

Le nouvel EM ayant d'autres priorités entre fin 2017 et début 2018, c'est donc d'entente avec la CCF que seule la statistique des interventions fût jointe aux comptes 2017.

Le nouvel EM et son Commandant vous présentent donc un rapport d'activité depuis la reprise du commandement au 01.10.2017. Il n'y aura donc pas de reflet des activités du SDIS entre le 01.01.2017 et le 30.09.2017, seuls les PV des séances EM de cette période seront versés aux archives.

Presque chaque membre de notre Etat-major vous a préparé un reflet des activités des divers dicastères, sans oublier les dossiers supplémentaires traités en qualité de membre EM. Un SDIS de 120 sapeurs-pompiers ne pouvant être géré uniquement par les membres de l'EM, d'autres personnes responsables de la formation et des sections ont également rédigé un compte rendu de leurs activités.

Major Rémy Décombaz



Mise en service de ProSDIS

Dans la nuit du 25 au 26 juin 2018 a eu lieu la mise en service du nouveau programme de mobilisation des sapeurs-pompiers vaudois et d'aide à l'engagement de l'ECA, nommé « ProSDIS ».

Pour notre SDIS, ce système a modifié considérablement notre manière de fonctionner d'un point de vue opérationnel, lors des alarmes ainsi que dans le cadre de la planification des services de permanences.

En effet, le système de mobilisation a complètement été changé. De plus, l'introduction de tablettes dans tous les véhicules et pour chaque chef d'intervention demande une refonte complète de la gestion et du suivi des interventions.

Les saisies individuelles des disponibilités des 50 sapeurs-pompiers du DPS doivent être réalisées via un portail de gestion opérationnel en ligne, de manière hebdomadaire. L'ensemble de nos pompiers doit planifier sa semaine en complétant son état de planning via ladite plateforme ou sur l'application MyStart via son smartphone.

Les Cadres et Officiers chefs d'interventions (CI) ont consacré 165 heures de formation supplémentaires dans le cadre la mise en place du système L'entier du fonctionnement opérationnel à dû être modifié pour s'adapter aux exigences imposées par ce système

De plus, nos chefs d'interventions ont tous suivi une formation d'une ½ journée et l'Etat-major a consacré une journée complète à l'apprentissage de ce programme.

Pour le soussigné, répondant « ProSDIS », au sein notre SDIS, ce sont 6 jours de formation qui auront été nécessaires. Chacun de nos sapeurs-pompiers ont reçus des formations régulières de 3 heures.

Au moment d'écrire ces quelques lignes, si le système ne répond pas encore entièrement aux attentes de la majorité des 30 SDIS de notre canton, des demandes d'améliorations de part des Commandants et Autorités politiques communales et Cantonale sont en cours.

Il est à relever que le système a déjà subi de nombreuses adaptations positives et, ce dernier correspond donc de mieux en mieux aux spécificités des sapeurs-pompiers vaudois

Plt Denis Manghardt
Quartier-Maître / Répondant ProSDIS



Structure et organigramme

La nouvelle composition de l'Etat-major s'est échelonnée du mois de juin 2017 au 31 janvier 2018 avec, à chaque séance, de nouvelles personnes ! Invitation des nouveaux membres EM choisis mais pas encore nommés ! Avec comme résultat des séances d'EM composées jusqu'à 12 personnes avec les conséquences que cela peut engendrer sur la bonne marche du service !

Les 7 membres de l'Etat-major sont le pouvoir directionnel du SDIS.

Composition de l'Etat-major du SDIS au 1^{er} janvier 2018 : (EM de 9 membres depuis le 01.01.2014)

1. Major Rémy Décombaz, Commandant
2. Cap. Jean-Marc Bochud, Chef du DPS et remplaçant du Cdt (Démissionnaire au 31.01.2018)
3. Cap. Christophe Ruchonnet, Responsable des DAP
4. Plt Denis Manghardt, Quartier- Maître
5. Plt Matthieu Jordil, Responsable APR et ECAFORM / Remplaçant du Chef DPS
6. Cap. Etienne Cavin, Responsable des Jeunes sapeurs-pompiers (JSP) / Officier Technique / Délégué FVSP
7. Plt. Marcel Waelchli, Responsable du matériel, véhicules et casernes
8. Plt. Cédric Biedermann, Responsable de la formation

 - Cap. Cyril Corbaz, Membre invité en qualité de futur Chef DPS

Composition de l'Etat-major du SDIS au 31 décembre 2018 : (EM de 7 membres depuis le 01.02.2018)

1. Major Rémy Décombaz, Commandant
2. Cap. Cyril Corbaz, Chef DPS et Opérationnel / Remplaçant du Commandant / Officier Technique
3. Cap. Christophe Ruchonnet, Responsable des DAP
4. Plt Denis Manghardt, Quartier- Maître
5. Plt Matthieu Jordil, Responsable APR et remplaçant du Chef DPS
6. Plt. Marcel Waelchli, Responsable du matériel, véhicules et casernes (Démissionnaire au 31.12.2018)
7. Plt. Cédric Biedermann, Responsable de la formation / Délégué FVSP

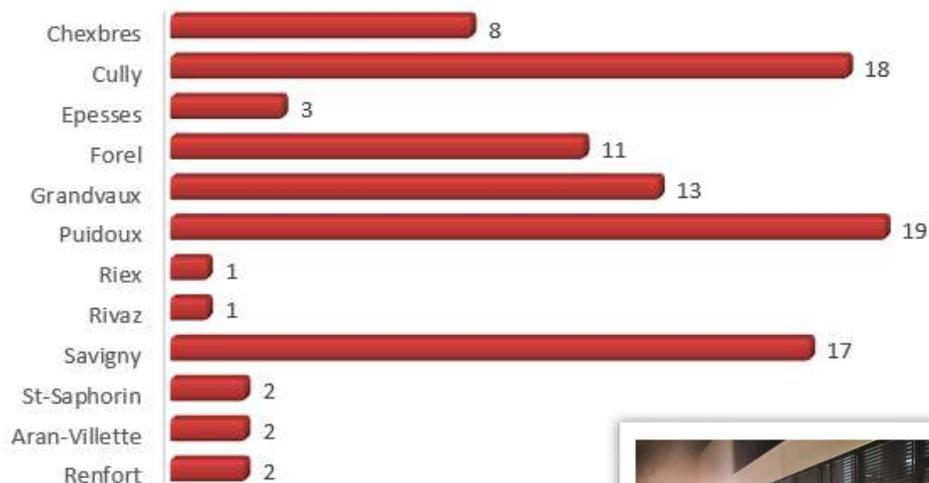
Je remercie ici le Cap. Etienne Cavin qui a accepté de démissionner du nouvel EM pour l'application des directives du nouveau Commandant sur la composition d'un EM de 7 membres au lieu de 9.

Interventions

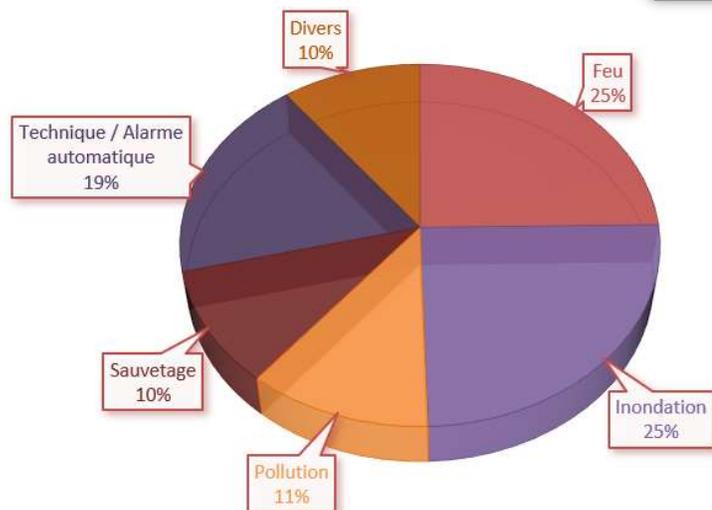
Total des interventions en 2018 : **97**

Réparties comme suit :

Par Commune



Par type



Par caserne



Rapport d'activité 2018

Promotions 2017 et 2018

L'obtention d'un nouveau grade est un signe de reconnaissance de la part d'une organisation envers son collaborateur, une reconnaissance des compétences humaines et techniques obtenue par la formation et l'expérience. Si une promotion est synonyme d'accès à une nouvelle fonction, cette dernière ne confère pas que des droits étendus, bien au contraire, elle vient surtout avec son lot de responsabilités supplémentaires.

Les officiers sont nommés par la CCF sur proposition de l'EM, les sous-officiers et appointés sont nommés directement par l'EM.

Promotions du 11.11.2017 avec entrées en fonction du 01.10.2017 au 01.02.2018 en fonction des départs !!

Au grade de Caporal,	le sapeur Ludovic BEAUD la sapeur Leïla BIDLINGMEYER le sapeur Romain BOCHE le sapeur Nicolas ESTOPPEY le sapeur Steve JUBIN le sapeur Jérôme LAGRIVE
Au grade de Sergent,	le caporal Damien BOURLOUD le caporal Jean-Christophe CHEVALLEY le caporal Mathieu CHEVALLEY le caporal Vincent CHEVALLEY
Au grade de Premier-lieutenant,	le lieutenant Sébastien BADOUX le lieutenant Cédric BIEDERMANN la lieutenant Mélanie HOBI-SAUGEON
Au grade de Capitaine,	le premier-lieutenant Cyril CORBAZ le premier-lieutenant Christophe RUCHONNET
Au grade de Major,	le capitaine Rémy DECOMBAZ

Promotions du 03.11.2018 avec entrées en fonction au 1^{er} janvier 2019 :

Au grade de Caporal,	le sapeur Numa AUBERT le sapeur Michaël GIROD le sapeur Ricardo GONCALVES le sapeur Tiago JORDAN le sapeur Jacques-Henri PORCHET
Au grade de Sergent,	le caporal Sébastien DANCE le caporal Jérôme LAGRIVE le caporal Daniel MADUREIRA
Au grade de Premier-lieutenant,	le lieutenant Romain GILLIERON le lieutenant Denis JORDAN le lieutenant Olivier RICHARD

Rapport du chef DPS

Effectif au 31.12.18 : 49

Voilà une année que j'occupe ma fonction de Chef opérationnel et c'est comme si je n'avais pas vu le temps passer !

Mes fonctions de responsable du **D**étachement de **P**remier **S**ecours m'ont permis de comprendre et de me fixer des objectifs selon ma fonction.

Le suivi du comportement de chaque sapeur de la troupe du DPS, la gestion des interventions avec le Cdt et les officiers de permanence, la collaboration avec les officiers de service, suivre la technologie et le nouveau matériel dans le SDIS, faire le suivi de nos 28 dossiers d'intervention avec mon responsable technique, le Capitaine Etienne Cavin, qui nous a annoncé sa démission au 01.01 2019. Je tiens à le remercier pour son travail durant ces années. Dans la technique, je m'occupe aussi de l'implantation des BH avec l'ECA, les Communes et les fontainiers. Il faut se déplacer aux rendez-vous de chantier du territoire pour la défense incendie, comprenant aussi la gestion de nos 56 cylindres feu du secteur avec le Premier-Lieutenant Michel Saugeon et le Caporal Numa Aubert. Je m'occupe aussi du suivi de la formation des futurs chauffeurs poids lourds par le biais du préposé responsable des chauffeurs, le lieutenant Thierry Neyroud.

Vu que tout est déjà écrit dans le rapport que vous feuilletez, je ne vais pas revenir sur les pourcentages ou nombres d'interventions que nous avons eues sur une année au SDIS ou des cas d'intervention comme chercher cette couleuvre vipérine cachée sur une terrasse !! J'espère juste que la motivation de nos 49 sapeurs au DPS actuel continuera à perpétuer dans cette organisation qui ne fait que de changer et d'évoluer.



Je voulais profiter de remercier mon prédécesseur, le Capitaine Jean-Marc Bochud, qui a réussi à être un chef DPS exemplaire, car il a assumé ses responsabilités jusqu'au bout et a réussi à rester droit et juste durant ces nombreuses années passées aux pompiers.

On ne sait pas de quoi l'avenir sera fait, ni de quoi il adviendra.



Mais ce que je sais, c'est que pour être un bon sapeur-pompier, il faut savoir s'adapter au changement et si possible assez rapidement, car qui dit nouvelle caserne, dit nouvelles règles, nouvelles exigences. De plus, avec l'entrée en vigueur de ProSDIS, il a bien fallu s'y faire et nous n'avons pas eu le choix. On nous impose des choses et il faut faire avec.

Et encore, il a fallu tout remanier au niveau de l'Etat-major. Nous avons pris nos responsabilités à cœur et avons essayé de faire du mieux que nous pouvions. Il me semble que ce n'est pas si mal, car nous aurions pu faire pire, mais sûrement mieux aussi. Alors il faut aussi être ouvert aux propositions des autres.

D'ailleurs en avez-vous ?

Capitaine Cyril Corbaz
Chef Détachement de Premiers Secours

Rapport du chef DAP

Effectif au 31.12.18 : 66

Pour le Corps du DAP Cœur de Lavaux, les exercices de l'année 2018 ont traité plusieurs sujets, à savoir pour les sapeurs :

- Calcul et débit d'eau ;
- Transport d'eau et relais ;
- Manipulation des échelles et sauvetages ;
- Matériels pour dégâts d'eau ;
- ABC, massage cardiaque ;
- Ferme biogaz ;
- Communications radios.

Pour la première année, des membres du DAP se sont vu proposer la possibilité de participer aux exercices du DPS et ceci a été bien accueilli et avec une bonne participation.

Un cours spécifique a été organisé pour les Sous-officiers et Officiers DAP pour la gestion d'événements majeurs.

Le DAP hydraulique a, comme déjà depuis plusieurs années, participé à la Cantonale des sapeurs-pompiers et a fait honneur aux couleurs de notre SDIS en ramenant plusieurs prix dont un grand nombre de premières places dans diverses épreuves.

Le DAP a été, pour la première fois, invité à participer aux grillades des familles mais a aussi organisé toute la manifestation sur les lieux d'Epesses.

La participation aux exercices est en nette progression grâce à la création au cours de l'année et la mise en application d'un système de rappel par e-mails ainsi que la création d'un groupe WhatsApp. Tout ceci sera amélioré et peaufiné durant l'année 2019.

Les sapeurs du DAP sont intervenus sur plusieurs sinistres durant l'année 2018 à la demande principalement de CI de Cœur de Lavaux. Ceci démontre que le processus de regroupement et de cohésion mis en place ces dernières années commence à porter ses fruits pour les renforts sur des événements majeurs qu'a connu notre rayon d'action.

Les accès aux casernes de Cully et Forel ont été donnés grâce à des aménagements minimes afin de garantir l'accès à tous les sapeurs DAP. L'accès aux boissons, ainsi que l'uniformisation de l'achat pour la caserne de Puidoux ont été faits afin de réduire les frais et améliorer la qualité pour tous les sapeurs DAP.



Rapport d'activité 2018

Les sapeurs DAP se sont vus, durant l'année 2018, contrôler et changer leur matériel. Un bonnet, un polo ainsi qu'un t-shirt aux couleurs du SDIS leur a été remis, tout comme les sapeurs DPS.

Le DAP hydraulique a effectué le contrôle annuel été/hiver de nos motopompes de l'ensemble du SDIS et a réalisé, à la demande du chef DPS, un mandat de calcul et de recherche de prise d'eau sur plusieurs objectifs spécifiques durant l'année 2018.

Ces différents points vont servir les objectifs pour le DAP en 2019, à savoir :

- Elargissement des connaissances ;
- Continuité dans l'esprit de corps au SDIS ;
- Interactions avec le DPS ;
- Cohésion de groupe.

Capitaine Christophe Ruchonnet
Chef Détachement d'Appui



Formation

2018 une année riche en changements, pour moi, ma première année en tant que Responsable de la formation du service et membre de l'Etat-major.

Dès mon entrée en fonction et avec le soutien de l'Etat-major, 3 changements furent mis en place :

1. Intégration des sapeurs du DAP aux exercices DPS, maximum 3 par exercices ;
2. Création de deux groupes fixes pour la participation aux exercices afin d'avoir des groupes homogènes au niveau des fonctions et compétences de nos sapeurs-pompiers ;
3. Suppression de l'exercice Jazz, pour en faire un exercice DPS en avril 2018 en plus.

Les thèmes abordés en 2018 sont : la formation sur les hémorragies massives suite aux différents attentats commis en France par exemple, avec les kits "Amoks", le chaînage des véhicules, la formation sur un nouvel outil pour ouvrir des portes, l'Halligan, la formation sur les feux de cheminée avec la présence d'un Maître ramoneur, la formation pour une conduite sécurisée avec des véhicules prioritaires, le test de résistance physique et capacité de résistance au stress, des formations échelles, l'introduction au thème de la formation sur l'antichute, la formation sur notre nouveau système de mobilisation ProSDIS et la formation à la conduite avec des radios.



Toutes ces formations sont complétées par des mises en situations au plus proche de la réalité. Il me tient vraiment à cœur d'organiser ces exercices d'interventions pour voir comment nos pompiers s'adaptent aux différentes situations qu'ils peuvent rencontrer.

Les exercices d'interventions en 2018 étaient les suivants : feu d'appartement avec sauvetages, feux de cheminée dans une ferme, feu de local technique au 10ème étage d'une tour, feu de ferme avec renfort du DAP pour alimentation, feu de voitures dans un parking souterrain et, pour terminer, un feu de ferme avec installation de biogaz, avec renfort du DAP.

Une quatrième nouveauté arriva courant 2018 suite à l'introduction de ProSDIS. En effet, nous avons décidé de revaloriser la formation de nos cadres DAP et DPS en leur consacrant une matinée de plus. Cette année, nous avons traité le thème de la gestion des événements majeurs.

Le nombre de participants moyen aux exercices se monte à 81% de notre effectif total.

4 sapeurs du DAP se sont inscrits à nos exercices sur un total de 11 intéressés, 3 sapeurs se sont présentés au recrutement DPS en 2018.

Cette année la formation représente 3328 heures au total, entre exercice DPS, exercice APR, formation des chauffeurs, formation des chefs d'engins, formation des chefs d'intervention.

Rapport d'activité 2018

En 2018, deux sapeurs ont obtenu leur permis C1-118, et sont devenus chauffeurs de véhicules lourds. Ils ont suivi une formation supplémentaire en interne pour devenir machiniste tonne-pompe.

La nouvelle école de formation des aspirants DPS 2018 s'est déroulée en six modules durant les six premiers mois de l'année, soit 18 heures de formation.

Au début, 10 aspirants ont commencé cette école formation, l'Etat-major a validé la formation de 7 d'entre eux.

Pour 2019, plein de défis passionnants nous attendent, notamment la formation de deux sapeurs-pompiers pour la spécialisation antichute ainsi que l'arrivée et la formation sur le nouveau matériel ECA attribué à notre SDIS.

Je tiens, par ces quelques lignes, à remercier toute mon équipe de formateurs qui m'accompagne et me soutient dans mes projets et mes idées, soit mon remplaçant le Cpl Schläppi Marco, le Cpl Jubin Steve, le Cpl Jacques-Henri Porchet et le sapeur Zingg Corentin, qui est venu en remplacement pendant six mois.

Premier-lieutenant Cédric Biedermann
Responsable de la formation



Appareils de la protection respiratoire isolants (APR)

Nous avons commencé l'année avec un effectif de 35 sapeurs APR.

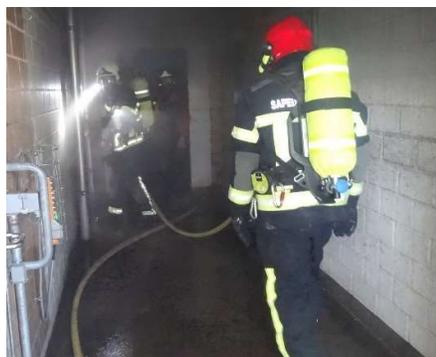
Le premier exercice s'est déroulé au parking de Rivaz avec comme thème, les clés de dérivation et la recherche en grande surface. L'effectif pour cet exercice était de 30 sapeurs et 4 instructeurs.

Pour le mois de mars, nous sommes allés à la Grangette pour la piste gaz avec 16 sapeurs et à la Rama avec 12 sapeurs.

Les 26 avril, 2 mai et 26 août, nous avons fait les 12 minutes au terrain de foot de Forel et il y a eu 30 coureurs.

Pour le 3ème exercice, nous avons eu l'occasion d'avoir une maison inhabitée avec son garage. Les thèmes étaient : TOOTEM et recherche dans une maison. Pour ces trois soirs, nous avons pu compter sur un total de 25 sapeurs et 4 instructeurs.

Pour la première fois, le DPS s'est déplacé à la maison du feu à Büren avec Dorin 122, Dorin 280, la remorque APR et 16 sapeurs motivés.



Pour le dernier exercice de l'année, au mois d'octobre, nous sommes allés au collège des Ruvines à Cully avec, comme thèmes : la remorque APR, les radios et la caméra thermique. Pour cet exercice, nous avons dû modifier le déroulement du lundi soir en raison d'un feu de cheminée à Forel et, après l'exercice du mercredi, il y a eu un deuxième feu de cheminée à Puidoux. Il y a eu 17 sapeurs et 4 instructeurs.

Pour la fin de l'année, nous avons organisé 3 soirées avec 5 recrues APR. La première soirée s'est déroulée à Cully avec la présentation de l'APR suivie d'une marche de 50 minutes. Pour la deuxième soirée, toujours à Cully, présentation du matériel et recherches. Le dernier soir, nous sommes allés à Savigny dans la maison à côté de la déchetterie, ils ont fait de la recherche dans la villa.

Premier-lieutenant Richard Olivier 2
Responsable formation APR

Jeunes Sapeurs-Pompiers

Effectif au 31.12.18 : 20

L'effectif de notre section au 1er janvier 2018 était de 15 JSP avec la démission d'un JSP au 31 décembre 2017. L'année 2018 a été riche en nouveaux JSP car ce n'est pas moins de 5 jeunes âgés entre 8 et 13 ans qui ont rejoint nos rangs, ce qui porte l'effectif en fin d'année au nombre de 20 dont 5 filles. Un nouveau jeune fortement intéressé a suivi un de nos exercices et en est reparti enchanté. Son inscription devrait suivre tantôt. Le début d'année 2019 s'annonce prometteur ! Après avoir obtenu sa flamme 3 l'année passée, Luckas Goudet-Keel a pu être incorporé au DPS. Nous lui souhaitons plein succès dans sa carrière de sapeur-pompier.

Notre staff de moniteur a beaucoup évolué cette année. Nous avons commencé à 9. Deux moniteurs ont démissionné dans le courant du premier semestre, Florian Giroud ayant quitté le SDIS et Arnaud Chollet pour raisons professionnelles. Pour pallier à cette carence, une annonce a été faite lors de l'exercice DPS de juin et deux jeunes sapeurs, Alexandre Lehrian et Romain Echard, se sont proposés spontanément. Nous avons aussi pu recruter Doris Fournier, anciennement incorporée au SDIS Cœur de Lavaux, dans un SDIS voisin. La démission à la fin de l'année d'un de nos plus anciens moniteurs, Nicolas Estoppey, porte notre contingent à 9 moniteurs et 1 monitrice.

Sur le même principe que l'année précédente nous avons organisé 9 exercices, un camp de 4 jours à l'Ascension, le Téléthon et une sortie surprise, soit en tout 10 demi-journées et 5 journées entières. Pour chaque préparation de ces activités, un cours de cadre d'une soirée a été planifié.

Le taux moyen de participation pour 2018 est de 89.1%, en hausse d'environ 10% par rapport à 2017. Cela prouve la motivation des jeunes à venir à nos exercices et c'est pour nous une grande récompense que d'être arrivés à attiser leur curiosité.

Cette année, nous avons enfin pu aligner une équipe pour le Concours cantonal de la FVSP qui s'est déroulé à St-Maurice. Nous avons eu l'autorisation de concourir avec des jeunes en-dessous de la limite d'âge. Malgré ce handicap et étant la seule équipe en catégorie motopompe type 1, l'équipe s'est classée troisième (sur quatre) mais avec une mention Bien et les félicitations du jury. J'adresse à mon tour toutes mes félicitations à l'équipe ainsi qu'aux coachs et parents qui les ont suivis.



Rapport d'activité 2018

A peine remis du concours, que le jeudi suivant a eu lieu notre traditionnel Camp de l'ascension. Le premier jour, les JSP ont pu s'exercer à l'extinction des feux d'hydrocarbures avec de la mousse, prendre conscience des dangers domestiques, pratiquer le sauvetage à l'échelle, s'essayer au massage cardiaque et se familiariser à l'utilisation d'un défibrillateur.

Vendredi fût la journée récréative. Nous sommes allés visiter la base de la REGA à Lausanne. Un petit pique-nique dans les bois du Jorat pour se restaurer avant d'attaquer l'asphalte de la piste de karting de Payerne pour deux sessions de dix minutes de course intense.

Le samedi a été consacré à des jeux de cohésion de groupe et à préparer la démonstration du dimanche. Ce jour-là, les parents ont pu voir la cabane construite en palette par nos moniteurs avant que l'on y mette le feu, pour le plus grand plaisir des JSP qui ont tout donné pour essayer de la sauver! Pour conclure le camp, nous avons pu déguster un excellent repas en caserne de Forel concocté par Joël Grin.

Un grand merci à lui et toute l'équipe des moniteurs et des parents qui ont travaillé d'arrache-pied pour organiser ce camp !

Après l'exercice du 23 juin, petite pause bien méritée jusqu'au début août où nous nous retrouvons au cours de cadres pour préparer l'exercice de la rentrée.

A nouveau, cette année, nous n'avions qu'un seul JSP susceptible de passer la "Flamme 3". Après une journée "refresh" avec le Corps de JSP de Riviera, Timothée Pasche s'est présenté le 8 septembre au centre de la Rama et a brillamment réussi tous les tests pour l'obtention de sa "Flamme 3". Un grand bravo à lui !

En décembre nous avons participé au Téléthon avec, à nouveau cette année, deux stands de vente de peluches, un à Savigny et l'autre à Chexbres. Au terme d'une matinée glaciale et enneigée, nos jeunes ont réussi à réunir la coquette somme d'environ 2'641.- francs. Encore merci aux organisateurs et à nos jeunes qui ont bravé le froid pour la bonne cause.



Rapport d'activité 2018

Pour finir l'année en beauté, nous avons décidé de retourner chez nos amis valaisans pour faire la visite la caserne de Sion ainsi que celle de l'aéroport. Nous avons quitté Forel sur le coup des 8 heures en direction de la capitale sédunoise. Une heure et demi de trajet plus tard nous avons été accueillis à bras ouverts par le responsable des JSP de Sion, Jean-Pierre Rey dit "Cailloux", qui nous a fait visiter la caserne. Cette année encore, les JSP ont pu tester la piste gaz qui est en tout point semblable à celle de la grangette mais sans la citerne... au grand dam de nos jeunes. Sur le coup de midi, les estomacs commençant à crier famine, nous nous sommes déplacés au "Pavillon des Sports" pour y déguster un immense burger. Une fois repus, nous nous sommes dirigés vers l'aéroport où nous avons d'abord visité la zone d'accueil puis la caserne pour y découvrir les deux superbes "Panther". Petit regret, dû au fort trafic aérien, nous n'avons pas pu faire un tour avec, mais ce n'est que partie remise !

Les perspectives pour 2019 sont réjouissantes. Notre staff de moniteur est stable et les gens qui le composent sont toutes des personnes motivées et assidues. Du côté de l'effectif des JSP, la tendance est clairement à la hausse et nous arrivons gentiment au quota de 25 JSP que nous nous étions fixé. Nous allons néanmoins faire de la promotion de notre section le samedi 9 septembre à la fête au village de Puidoux où nous avons prévu des démonstrations tout au long de la journée avec le simulateur JSP.

Cette année 2018 s'achève avec un sentiment extrêmement positif. En effet, malgré un grand changement dans la composition du staff des moniteurs, l'assiduité et l'engagement des jeunes s'est encore renforcé au même titre que leur esprit d'équipe. Je suis aussi extrêmement satisfait de l'engagement de tout le staff de moniteurs et de la qualité de l'instruction qu'ils donnent.

Au nom de l'ensemble de la section JSP Cœur de Lavaux, je tiens à remercier vivement l'ensemble des Municipalités, la CCF, notre Etat-major, l'ensemble des membres du SDIS, les parents et amis qui nous suivent avec grand intérêt. Un grand Merci à toutes ces personnes qui nous apportent leur soutien tout au long de l'année.

Pour conclure, j'aimerais adresser un remerciement spécial à toute mon équipe de moniteurs et cadets qui se sont investis sans compter cette année pour donner de l'instruction et animer nos exercices.

Capitaine Etienne Cavin
Chef Jeunes Sapeurs-Pompiers

Nouvelle caserne des Fortunades à Cully

Suite aux réunions que nous avons eues fin 2017 concernant les modifications des plans pour la voirie et pompiers dans le but d'améliorer l'espace, nous avons demandé une salle théorie à l'étage et différentes choses essentielles et logiques pour nous les pompiers. Pour faire suite à la modification des plans, il a été demandé une subvention supplémentaire à l'ECA. Aucune subvention supplémentaire ne sera accordée. Suite à notre demande, la Commune de Bourg-en-Lavaux a pris la décision dans sa lettre de respecter les plans modifiés pour la salle de théorie pour le SDIS soit un volume de 100m² en plus, sans les aménagements, mais en prévision d'une extension avec les écoulements, câblages électriques et arrivée d'eau courante d'une plus-value de 200 000.-



Durant les travaux de 2018, une commission au nom du SDIS s'est créée afin que nous puissions suivre les rdvs de chantier chaque semaine. L'évolution des travaux de notre future caserne est toujours restée sur une discussion ouverte, aussi bien sur les détails que les finitions et aménagements. Nous avons donc réussi à nous faire entendre sur nos obligations et nos exigences à savoir : le local APR, le local matériel, le local commandement avec les bureaux qui devront faire partie de cette caserne, du mobilier, du futur local théorie, de la télématique, du local vestiaire qui sera en commun avec la voirie de Bourg-en-Lavaux, le système de serrure et bien d'autres éléments.



Actuellement, la caserne est en phase de finition. Nous venons de recevoir le mobilier. Il est vrai que nous attendons avec impatience qu'elle soit opérationnelle, pour que nous puissions en prendre possession ce printemps ! Nous restons persuadés, nous les sapeurs-pompiers du SDIS Cœur de Lavaux, que c'est la plus belle caserne type B du Canton !!

Suite à tout ça, nous ne pouvons que remercier la Commune de Bourg-en-Lavaux pour ce bâtiment et d'avoir collaboré sur l'évolution du chantier avec le SDIS Cœur de Lavaux. Merci aussi de nous avoir laissé la parole pour les différentes

variantes que nous leur avons proposées. **Le dialogue entre communes et pompiers est de la plus haute importance.**

Pour terminer, une petite pensée à notre bonne vieille caserne de la place de la gare qui sera démolie prochainement. Il est vrai qu'elle a marqué une page dans l'histoire de la Commune et des sapeurs-pompiers de Cully et des alentours. Nous garderons, pour tous ceux qui auront mis un pied dedans et ceux qui auraient eu de la peine à en sortir, une grande satisfaction et pensées mémorables dans ces locaux !

Capitaine Cyril Corbaz
Préposé de la commission caserne des
Fortunades pour le SDIS Cœur de Lavaux

Autres activités

Concours de la FVSP

Concours Cantonal Vaudois de la FVSP organisé le 6 mai 2017 par le SDIS Venoge

Gymkhana jusqu'à 30 ans	2 ^{ème} rang	Ludovic Beaud et Damien Bourloud
	5 ^{ème} rang	Sébastien Dance et Steve Jubin
	12 ^{ème} rang	Arnaud Chollet et Guillaume Corbaz
	13 ^{ème} rang	Corentin Zingg et Florian Giroud
Gymkhana 31 à 40 ans	1 ^{er} rang	Marco Schlaeppi et Jacque-Henri Porchet
Tonne-pompe B	4 ^{ème} rang	SDIS Cœur de Lavaux
Moto-pompe A Auto	4 ^{ème} rang	SDIS Cœur de Lavaux

Concours Cantonal Vaudois de la FVSP organisé le 5 mai 2018 par le SDIS « Fortifications » à Saint-Maurice en Valais !

Gymkhana jusqu'à 30 ans	1 ^{er} rang	Ludovic Beaud et Damien Bourloud
	2 ^{ème} rang	Sébastien Dance et Steve Jubin
	4 ^{ème} rang	Arnaud Chollet et Guillaume Corbaz
	16 ^{ème} rang	Nevin Constantin et Liam Constantin
Gymkhana de 31 à 40 ans	2 ^{ème} rang	Marco Schlaeppi et Jacques-Henri Porchet
Combiné A	3 ^{ème} rang	Steve Jubin, Arnaud Chollet, Liam Constantin, Guillaume Corbaz, Jacques-Henri Porchet et Corentin Zingg
Moto-pompe A Auto	1 ^{er} rang	Damien Bourloud, Ludovic Beaud, Loïc Chappuis, Florian Chevalley, Nevin Constantin, Benoît Gottofrey et Yannick Penard

Concours Cantonal Vaudois de la FVSP organisé le 5 mai 2018 par le SDIS « Fortifications » à Saint-Maurice en Valais – JSP du SDIS Cœur de Lavaux

JSP Motopompe type 1	3 ^{ème} rang	Timothée Pasche, Jeremy Blanc, Thibault Gugler, Mathis Courtois, Ludovic Brahier, Samuel Chappuis, Edouard Cavin et Yoan Thonney
----------------------	-----------------------	--

Léman Running Tour

C'est un défi sportif du Téléthon Oron et le SDIS Oron-Jorat consistant à réaliser le tour complet du Lac Léman lors d'une course à pied organisée sur 2 jours. Ces 240 km de courses traverseront 2 pays (4 cantons suisses et un département français) et seront ponctués de 17 étapes passant toutes par une caserne d'un service de défense incendie.

Notre SDIS a organisé 2 étapes du défi, une à Forel (Lavaux) sur la place du Pavillon et l'autre en caserne de Cully grâce aux préparatifs des SPV : Aurélie Emery, Joël Grin, Marcel Waelchli, Didier Reymond, Matthieu Jordil et le Commandant.



Le Caporal Steve Jubin du SDIS Cœur de Lavaux a réalisé le défi dans sa totalité.

Nos coureurs sapeurs-pompiers des étapes Oron-Forel-Cully-Vevey au poste de ravitaillement en caserne de Cully avec un supporter de la région, M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba en charge du Département de l'économie, de l'innovation et du sport du canton de Vaud.



De gauche à droite : Plt Cédric Biedermann, Plt Denis Manghardt, M. Leuba, Cap Cyril Corbaz, Sap Corentin Zingg, Sap Guillaume Corbaz, Sgt Jérôme Lagrive.

Conclusion

Les buts que s'étaient fixés votre Commandant pour l'année 2018 sont majoritairement atteints, d'autres sont en cours de réalisation et les suivants arrivent au fur et à mesure des moyens financiers qui nous sont accordés et des disponibilités des membres de milice du SDIS.

Sans le soutien politique constant des Municipalités et des Administrations communales partenaires du service, nous ne serions pas totalement en mesure d'assurer les missions qui nous sont dévolues, qu'il en soit donc remercié à la hauteur des investissements consentis.

Mes remerciements s'adressent également à nos 7 communes partenaires et en particulier aux Municipaux du Feu membres de la CCF avec qui nous avons essayé d'instaurer un bon climat de travail, les choses s'apaisent gentiment et cela n'est que bénéfique pour tous.

Je remercie ici l'entier du SDIS, Sapeurs, Sous-officiers, Officiers et spécialement les Officiers d'Etat-major pour ces 15 mois de travail acharné sur le remaniement de notre SDIS depuis mon entrée en fonction. Je peux vraiment compter sur une grande majorité de notre effectif et cela fait énormément plaisir. Bien entendu, il se trouve toujours des personnes moins assidues à la tâche par manque de disponibilités professionnelles et familiales. Là est la limite du système actuel de milice des pompiers volontaires !

Et, pour terminer ce rapport, je remercie toutes les personnes et les partenaires pour la confiance qu'ils m'ont témoignée, afin de faire fonctionner le SDIS Cœur de Lavaux durant ma première année de commandement.

Forel (Lavaux), le 20 mars 2019

Major Instructeur Rémy Décombaz
Commandant du SDIS Cœur de Lavaux



ANNEXE N° 14

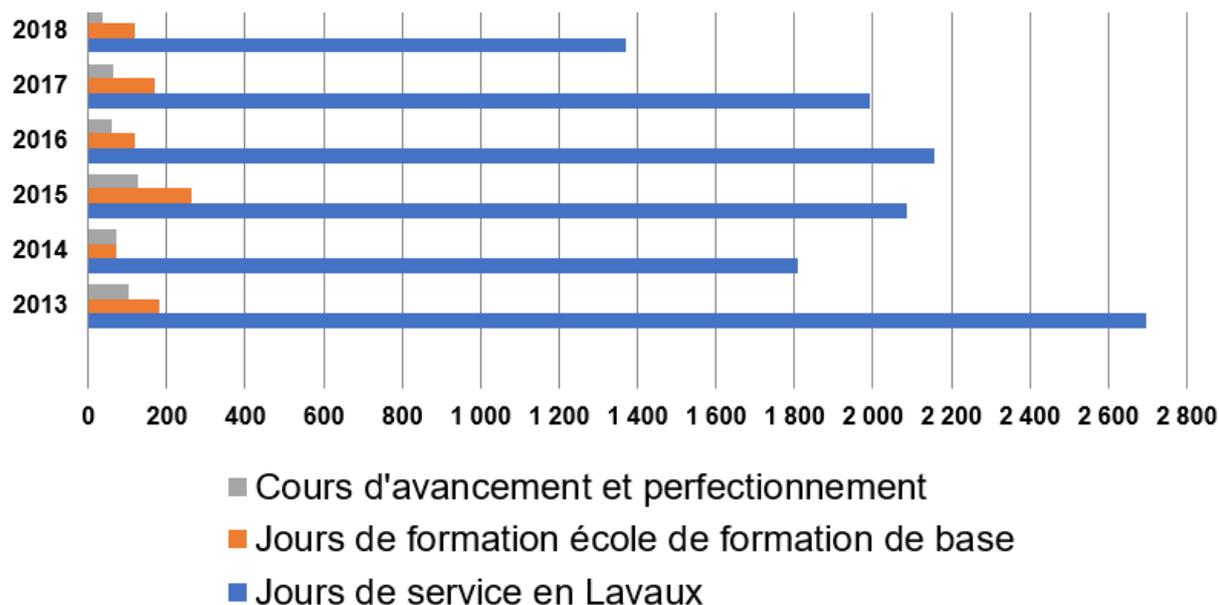
RAPPORT DE GESTION 2018

DE L'ORGANISATION REGIONALE DE PROTECTION CIVILE (ORPC) DE LAVAUX

Grandvaux, le 14 mars 2019

RAPPORT DE GESTION 2018

1) Jours de service de l'ORPC LAVAUX



2) Promotions

Est nommé Caporal
Sous-officier assistance

Le sdt Dann GOLAY

Est nommé Caporal
Sous-officier matériel

Le cpl Mathieu GAVIN

Est nommé Capitaine
Chef coordination logistique

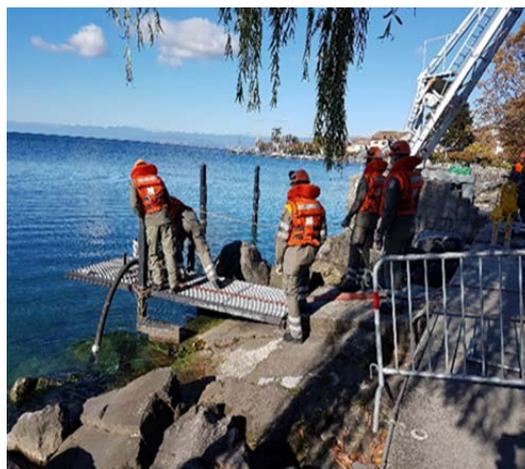
Le four Nicolas REYMOND

3) Bilan des services de l'ORPC

Appui-sécurité :

Lors du CR du mois de mai, diverses instructions ont été données :

- ✓ Montage d'une tyrolienne
- ✓ Recherche de personne (battue)
- ✓ Mesures vitales





- ✓ Matériel éclairage
- ✓ Pompage de l'eau

Formation d'intervention régionale :



En 2018, le poste d'officier de piquet a été assuré 24/24 et 365 jours par année par le Cdt Bernard Emery, les capitaines Yves Lopes, Didier Matthey-Doret et Dominique Rossi.

Au 31 décembre 2018, la FIR compte 52 membres.

En 2018, seul le soldat Steve Jubin a rejoint les rangs de la FIR.

Quelques astreints ont quitté les rangs de la FIR pour raisons professionnelles ou autres.

Instruction :

- ✓ Matériel électrique (éclairage)
- ✓ Montage d'une tyrolienne



- ✓ Matériel forestier
- ✓ Petit matériel
- ✓ Polroute

- ✓ Recherche de personne (battue)
- ✓ Mesures vitales
- ✓ BLS-AED (massage cardiaque)

**Aide à la conduite (AIC) :**

Cette entité regroupe aussi bien le suivi de la situation que la télématique
Deux services y sont représentés avec les missions suivantes :

Le suivi de la situation :

- ✓ Gérer un poste de commandement
- ✓ Coordonner les différents partenaires
- ✓ Tenir un journal des événements
- ✓ Assurer le fonctionnement interne
- ✓ Gérer le programme informatique de gestion d'évènements « Saga Crisis »



La télématique :

- ✓ Mettre en place et gérer un réseau de communication interne et avec les partenaires
- ✓ S'assurer de la faisabilité des liaisons lors des manifestations
- ✓ Assurer le fonctionnement du matériel
- ✓ Mettre en place les moyens informatiques dans un poste de commandement

Ces deux services ont été mobilisés lors des manifestations suivantes :

- Cully Jazz Festival
- Urbantrail de Lutry
- Tour du Pays de Vaud
- Fête du Sauvetage
- Fête nationale à Lutry
- Fête des Vendanges
- Marathon de Lausanne

Le centre de vaccination de Savigny Forum

Environns du centre



 centre de vaccination	 écoles
 administration communale - Police	 Ambulance et navette / Personne à mobilité réduite
 abri PCI	 Flèches indicatrices
 dépôts (mat san, économat, etc.)	 Indicateur centre pandémie
 arrêt de bus	 parc pour 2 cars
 gare	 Salle informatique - Po 6 Enregistrement
 parc public	
 parc personnel d'exploitation	

Assistance :

Mise à jour des dossiers suivants :

- ✓ Vaccination de masse
- ✓ Distribution des comprimés d'iode

Essai d'alarme fédéral :

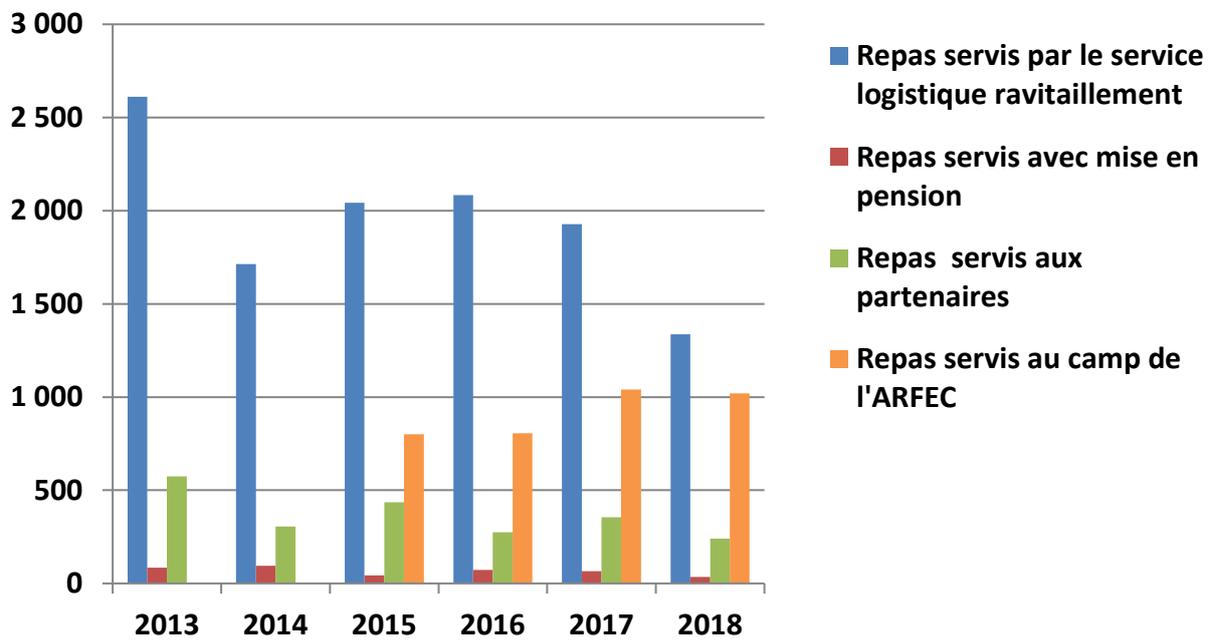
Comme de coutume, le 1^{er} mercredi de février a eu lieu l'essai des alarmes.

Pour notre région, cela représente 21 sirènes fixes et 5 trajets de sirènes mobiles.

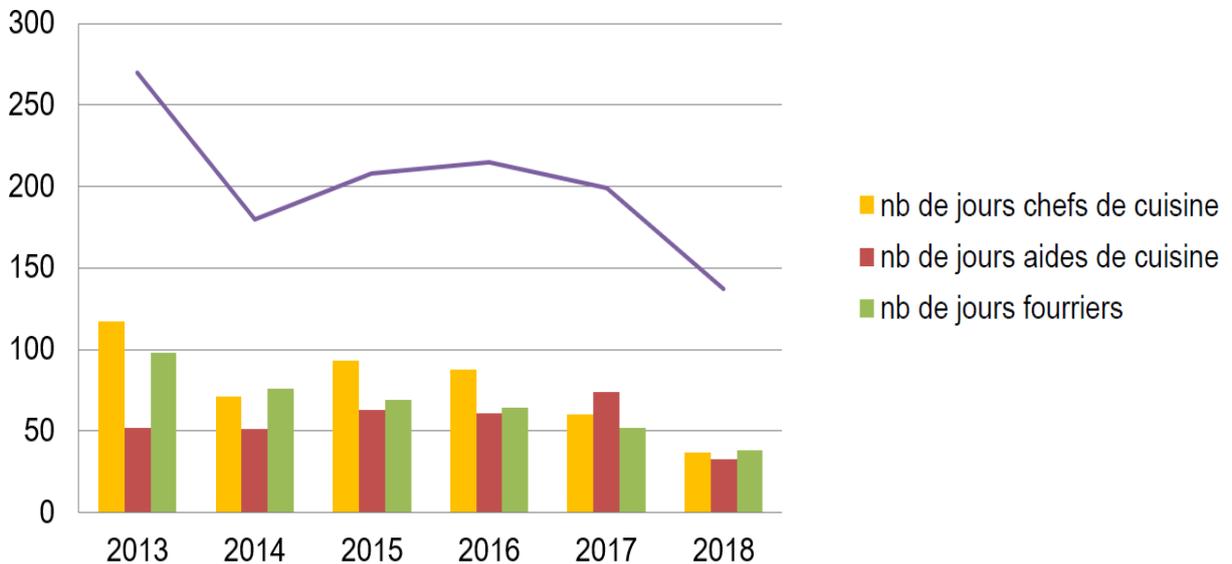
En chiffre :

✓ 35 astreints étaient présents pour cet exercice

Ravitaillement :



Engagement du personnel ravitaillement :



Entretien des constructions :

Visites régulières dans les différentes constructions afin de maintenir l'entretien et la fonctionnalité de ces dernières.

3 constructions de notre région ont été inspectées par le SSCM :

- ✓ PSS de Corsy
- ✓ Collège des Mémises à Lutry
- ✓ Abri parking de Villette



Entretien du matériel :

Garantir l'utilisation constante de notre matériel par un entretien deux fois par année.

4) Demandes de nos partenaires

Cully Jazz Festival :

Préparatifs :

- ✓ Préparation du poste de commandement, préparation des locaux pour la gestion du personnel des intervenants (police, PCi)
- ✓ Montage du dispositif pour l'éclairage de la manifestation

Manifestation :

- ✓ 4 personnes en permanence au poste de commandement prennent note des évènements, fournissent au responsable de la sécurité du site (situation des parkings, début de bagarres etc.) les informations nécessaires et gèrent le tournus des astreints
- ✓ 24 personnes assurent le bouclage du site
- ✓ 1 astreint assure le transport des personnes sur les zones les plus éloignées
- ✓ 1 astreint par soir pour le ravitaillement, les repas étant préparés par l'intermédiaire d'un traiteur
- ✓ Le Cdt ou un officier sont en permanence sur place afin d'assurer la gestion de cette petite fourmière

Repli :

- ✓ Démontage de l'éclairage
- ✓ Remise en place du poste de commandement
- ✓ Nettoyage des locaux

En chiffre pour l'ensemble du Cully-Jazz :

- ✓ 435 jours de service ont été effectués
- ✓ 378 repas préparés
- ✓ 81 lunches
- ✓ 9 plats froids
- ✓ 12 mâts et projecteurs mis en place
- ✓ Plus de 600 m. de câble électrique



Cully Jazz Festival

22 avril 2018 - 

Tour du Pays de Vaud :

Pour marquer le 50^{ème} édition de cette manifestation cycliste, une arrivée d'étape ainsi que le contre la montre eu lieu à Savigny le 26 mai 2018.

A cette occasion, la Protection civile a été mandatée pour assurer la partie sécurité de la course sur les 5 derniers kilomètres ainsi que pour le parcours contre la montre.

- ✓ Montage d'un poste de commandement
- ✓ Préparation du dispositif de bouclage
- ✓ Bouclage du parcours matin et après-midi
- ✓ Aide au montage et repli des installations provisoires

En chiffre :

- ✓ 39 astreints ont effectué 45 jours de service



Urbantrail :

Le 27 mai 2018 s'est déroulé sur le territoire du district une course divisée en divers parcours. Principalement sur le territoire de Lutry, diverses longueurs de parcours 1, 2, 5, 10 et 20 Kms attendent les participants.

Les missions de la Protection civile furent :

Durant les préparatifs :

- ✓ Mise en place d'un poste de commandement
- ✓ Contrôle et entretien du parcours

Durant la course :

- ✓ Tenue d'un poste de commandement
- ✓ Sécurisation de la course tout au long du parcours
- ✓ Ravitaillement des astreints
- ✓ Transport de ces derniers jusqu'à leur poste
- ✓ Aide au transport en cas de bobologie

En chiffre :

- ✓ 57 astreints ont effectués 68 jours de service



Fête du Sauvetage à Lutry :

La société du Sauvetage de Lutry a organisé les 27, 28, 31 juillet et 1^{er} août 2018 la Fête internationale de sauvetage.

A cette occasion, les ORPC de Lavaux, d'Oron et de Lausanne-Est ainsi que le Détachement cantonal ont été réunis pour les différentes missions qui nous ont été données, à savoir :

- ✓ Montage et démontage des infrastructures (ORPC Oron)
- ✓ Appui à la circulation lors le samedi 28 juillet 2018 (ORPC Lavaux)
- ✓ Stand de démonstration de la Protection civile (Détachement cantonal et ORPC Lausanne-Est)

En chiffre :

- ✓ Toutes missions confondues, 94 astreints ont effectué 136 jours de service

1^{er} août :

Comme de coutume, nous avons assuré la mise en place et le repli du dispositif pour l'éclairage de la place d'Armes à Cully.

Nous avons également collaboré avec APOL pour le bouclage et l'aide au stationnement des véhicules sur le territoire de la Commune de Lutry.

En chiffre :

- ✓ 12 astreints ont effectué 16 jours de service

Camp ARFEC :

Du 4 au 11 août 2018, l'Association romande des familles des enfants atteints d'un cancer (ARFEC) a organisé un camp annuel pour la fratrie de la famille. En 2018, il s'est déroulé Aux Rasses sur la Commune de Ste-Croix.

Mission de la Protection civile :

- ✓ Ravitaillement et transport

Participants :

- ✓ 80 participants
- ✓ 6 infirmiers-ères
- ✓ 15 moniteurs-trices
- ✓ 4 personnes staff ARFEC
- ✓ 19 astreints
- ✓ 2 cuisiniers



Les repas ont été assurés par deux cuisiniers bénévoles et d'une équipe de cuisine PCiste.

Ce sont ainsi 5 repas journaliers qui ont été servis :

- ✓ Déjeuner
- ✓ Les 10 heures
- ✓ Repas de midi
- ✓ Les 4 heures
- ✓ Le souper

Le jour qui a précédé le départ nous a permis de faire une partie des achats, de préparer le matériel pour certaines animations et de regrouper aux Ruvines les 10 véhicules nécessaires à l'accomplissement de notre mission de transport.

A cela s'est ajouté encore un jour après pour le retour des véhicules et du matériel utilisé.

En chiffre :

- ✓ 19 astreints ont effectué 120 jours de service

Fête des Vendanges à Lutry :

Collaboration avec APOL : bouclage de la zone de fête, renseignements à la population, aide au stationnement, organisation des repas pour les astreints au PC des Ruvines à Cully, organisation des transports.

En chiffre :

- ✓ 17 astreints ont effectué 40 jours de service

Marathon :

Préparation des repas pour les astreints.

6 postes pour le bouclage de la route ont été tenus par des astreints de la Protection civile.

En chiffre :

- ✓ 11 astreints ont effectué 13 jours de service

5) Interventions de la FIR

Intempéries :

Lieu : Caserne des pompiers à Forel (Lx)
 Date : 22 janvier 2018
 Début : 10h00
 Mission : Fourniture de sacs de sable
 Ravitaillement des pompiers
 Effectif : 3 astreints
 Divers : Un cours de répétition se déroulait ce jour-là



Délesta :

Lieu : Fermeture de l'autoroute entre Chexbres et Vennes

Date : 4 mai 2018

Début : 04h00

Mission : Mise en place du dispositif du plan Délesta

Effectif : 10 astreints

Licenciement : 10h00

Alimentation en eau potable :

Date : 8 août 2018

Mission : Mettre à disposition le matériel de la remorque transport d'eau afin de permettre l'alimentation en eau potable de 2 fromageries, l'une à la Vallée de Joux et l'autre à Château-d'Oex, ceci par l'intermédiaire des 2 ORPC concernées.

Divers : Cette demande provient de l'EMCC via le SSCM



Canicule :

Date : Du 3 au 9 août 2018

Mission : *Lutry* : visite des personnes pour donner suite aux contacts pris le matin par les collaborateurs communaux

Savigny : une liste de 10 personnes nous a été communiquée, téléphones et quelques visites ont été effectuées.

St-Saphorin (Lx) : prise de contact avec une seule personne dont les coordonnées nous ont été transmises par l'administration communale

Effectifs : 2 à 3 astreints par jour pour un total de 14 jours de service

Arrosage des vignes :

Lieu : Commune de Bourg-en-Lavaux

Date : Du 6 au 9 ainsi que le 15 août 2018

Mission : Mettre à disposition des vignerons l'eau pompée dans le lac

Effectifs : 13 astreints effectueront 26 jours de service

6) Conclusion

Cinq interventions durant l'année écoulée. Cela signifie bien que tant les autorités, les partenaires que la population ont un réel besoin des services de la Protection civile. Cela nous oblige à maintenir une vigilance et un état de préparation afin de répondre au mieux et au plus vite.

Notre état de préparation se doit sans cesse d'être en éveil et surtout pro-actif afin d'anticiper et de tenir à jour les nombreuses procédures en vigueur, sans oublier naturellement de prendre en compte toutes les nouveautés sur le plan matériel et organisationnel.

Fin 2018 verra la naissance d'une nouvelle législation qui, j'en suis convaincu, aura des répercussions importantes qu'il s'agira de maîtriser au mieux.

Il est évident que tout le travail accompli tant dans les cours, dans l'organisation générale que dans l'état de préparation ne pourrait se faire sans ma collègue, la secrétaire de l'office, Mme Laurence Thabuis Saucy. Je profite également de remercier le maj Patrick Favre de l'ORPC Oron qui a trouvé du temps afin de me venir en aide durant mon absence.

Au nom du Comité directeur

Le Commandant PCi
Bernard Emery

Le Président
Jean-Michel Conne

La Secrétaire
Laurence Thabuis Saucy